



L'agence de **développement** et d'**urbanisme**
du pays de Montbéliard
www.adu-montbeliard.fr

Appui à la définition des modalités de concertation avec les habitants sur le NPNRU

Rapport final

Avril 2018



Sommaire

Contexte de la mission	3
-------------------------------------	----------

Temps 1 : diagnostic et synthèse du PNRU (période 2005-2017).....	4
--	----------

1. Le choix d'une approche participative pour construire le bilan du PNRU 4
2. Synthèse des entretiens..... 7
3. Le séminaire du 27 juin au Jules Verne 18

Temps 2 : La définition des principes de la participation	20
--	-----------

1. Finalité de l'étude 20
2. Rappels règlementaires 20
3. Les acquis du séminaire du 27 juin 2017..... 20
4. Le séminaire du 06 décembre 2017 à Sochaux 21
5. Questions ouvertes 33

Une démarche exigeante, porteuse de plus-value ?.....	35
--	-----------

1. Les limites à prendre en compte..... 35
2. Des atouts pour la qualité du projet et le lien social sur le territoire ? 35

Annexes	37
----------------------	-----------

1. Charte de la participation 37
2. Expériences de concertation menées en France..... 50
3. Grille d'entretien 62
4. Présentation ppt du séminaire du 27 juin 2017..... 63
5. Bilan des animations de l'ADU à la fête du quartier de la Petite Hollande et la fête du Sport de Sochaux 109

Contexte de la mission

Cette mission est destinée à alimenter les Maisons du Projet et les processus et instances mis en place dans le cadre du contrat de ville unique, dont les conseils citoyens. Dans le temps du protocole, l'ADU a été chargée de mener une démarche «exploratoire» pour établir un dialogue entre le Contrat de Ville Unique (CVU) et le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) sur le volet urbain. Il s'agit de permettre aux habitants et aux usagers de s'approprier les objectifs stratégiques du programme urbain, y compris à une échelle large, et de contribuer à la construction d'un projet de renouvellement partagé.

Les 2 phases décrites ci-après ont fait l'objet d'une validation par l'ensemble des acteurs concernés (services de l'Etat, Elus et techniciens de PMA, Maires et techniciens de Montbéliard et de Sochaux, Trajectoires Ressources) lors de la réunion d'engagement de la mission du 21 mars 2017.

Dans un premier temps, l'ADU a réalisé :

- un bilan des démarches sur le territoire en matière d'animation et de concertation sur les 7 « Quartiers Politique de la Ville » de PMA, et en particulier celui de « La Petite Hollande » à Montbéliard. Le quartier des « Graviers-Evoironnes » n'ayant pas fait l'objet du 1er PRU ; les entretiens ont porté sur la concertation globalement sur la commune de Sochaux, quel que soit le projet concerné (PLU, écoquartier, etc). Enfin, l'objectif était d'identifier ce qui a pu fonctionner, et où sont les marges de progrès. Un débat/séminaire de restitution est venu clôturer cette phase le 27 juin 2017 ;
- Une recherche d'expériences à l'échelle nationale sur les modalités de concertation potentiellement reproductibles sur notre territoire (cf annexes).

Dans un second temps, en s'appuyant notamment sur les grandes conclusions du séminaire du 27 juin 2017, un 2nd séminaire a été organisé le 06 décembre 2017, réunissant les 3 groupes d'acteurs du NPNRU. Dans une animation assurée par l'ADU et Trajectoires Ressources, les élus, les techniciens et les habitants ont travaillé en atelier pour débattre et co-élaborer des principes de la participation sur le projet urbain des quartiers.

Ce travail a abouti à la rédaction d'une charte de la participation, jointe en annexes.

Le présent rapport constitue le livrable définitif tel que prévu dans la note d'engagement de l'ADU.



Temps 1 : diagnostic et synthèse du PNRU (période 2005-2017)

1. Le choix d'une approche participative pour construire le bilan du PNRU

1.1. Objectifs

La première phase de la mission visait à faire un bilan de la concertation réalisée dans le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) qui s'est déroulé sur la période 2005-2017. Pour réaliser ce bilan, l'ADU a opté pour une démarche participative afin de générer, dès l'engagement de la mission, une dynamique avec toutes les parties prenantes.

Le bilan réalisé s'est fondé sur des enquêtes permettant de recueillir la parole de chaque catégorie d'acteurs impliquée dans le projet.

1.2. Les acteurs rencontrés

La réunion du 21 mars 2017, entre toutes les parties prenantes du projet, a permis :

- D'établir la liste des différents acteurs à rencontrer, notamment les Conseils Citoyens, les services de l'Etat, les techniciens de PMA et des communes, les bailleurs, les élus, les associations, etc. La liste complète des personnes rencontrées se trouve en annexe de ce rapport ;
- De valider la grille d'entretien ;

Calendrier des entretiens

21 mars : validation de la démarche

Entre le 05 avril et le 19 mai : l'ADU a mené 23 entretiens avec **42** acteurs concernés par le NPNRU, synthétisés de la manière suivante :

Maîtrise d'usage

- Conseils Citoyens : **16**
- Associations : **5**
- Collectifs : **4** ▪ MJC : **2**

Pilotes du projet

- Elus : **4**
- Techniciens PMA : **3**
- Etat/ANRU : **2**

Contributeurs

- Techniciens villes : **2**
- Bailleurs : **4**

27 juin : séminaire sur la restitution des entretiens

Tableau des acteurs rencontrés

		NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	DATE DE L'ENTRETIEN	nb de personnes présentes à l'entretien
ELUS		GAUTIER	Philippe	PMA	Vice-président en charge de la rénovation urbaine	19/04/2017	1
		BIGUINET	Marie-Noëlle	PMA	Vice-présidente en charge de la rénovation urbaine	26/04/2017	1
				Mairie de Montbéliard	Maire		
		MATOCQ-GRABOT	Albert	Mairie de Sochaux	Maire	28/04/2017	1
	FROPIER	Christophe	PMA	Vice-président en charge de la cohésion sociale	24/04/2017	1	
MONTBELIARD	Techniciens Ville	DOLVECK	Véronique	Centre Social l'Envol	Directrice déléguée	17/05/2017	1
		ROLHION	Fabienne	Mairie de Montbéliard	Directrice du service Dvpt et Renvlt Urbain	11/04/2017	1
		ABITBOL	Jean-Luc	Jules Verne	Directeur	19/04/2017	1
		PISTORESI	Robert	MJC Petite Hollande	Directeur	19/04/2017	1
	Associations	DESCOURVIERE	Edouard	Collectif "13000 ensemble"	Membre	05/05/2017	1
		DELAVELLE	Gérard	Collectif "13000 ensemble"	Président	05/05/2017	3
		CONAT	Catherine	Confédération Syndicale des Familles (CSF 25)	Présidente	25/04/2017	2
	Conseil Citoyen de Montbéliard						17/05/2017
SOCHAUX	Technicien Ville	WEHRLE	Simon	Mairie de Sochaux	Chef de projet Politique Ville	05/04/2017	1
		POPIEUL	Bernard	MJC Sochaux	Directeur	25/04/2017	1
	Asso	MARTIN	Christian	Association "Animation Sochaux Loisirs Détente"	Président	19/04/2017	1
	Conseil Citoyen de Sochaux						03/05/2017
ETAT		MARSIGAGLIA	Thierry	Sous-préfecture Montbéliard	Délégué du préfet	10/04/2017	1
		POTIN	Annette	DDT 25	Unité Renouvellement Urbain	20/04/2017	1
PMA		HENNI	Khalil	PMA	Chef de projet GUSP / démarches participatives	19/05/2017	1
		MINY	Florence	PMA	Cheffe de projet ANRU service Habitat		1
BAILLEURS		BANET	Odile	Habitat 25	Directrice	15/05/2017	1
		DEBUYS	Cyril	NEOLIA	Directeur Territorial Patrimoine	16/05/2017	1
		GAUBERT	Bertrand	IDÉHA	Responsable Projet Immobilier	28/04/2017	2
TRAJECTOIRES RESSOURCES		CUCHEROUSET	Maxime	Trajectoires Ressources	Chargé de mission	27/04/2017	2
		MICHAUD	Jean-Luc		Directeur		



1.3. Les limites de l'enquête

Des limites à cette enquête sont à prendre en compte dans l'exploitation des résultats.

Un biais se pose notamment quant à la population interrogée. En effet, au regard des délais (2 mois pour réaliser les entretiens), de la méconnaissance des acteurs et des jeux d'acteurs locaux concernant la concertation autour d'un PRU, l'ADU n'a pas pu être exhaustive sur les acteurs rencontrés.

Notamment, les commerçants ou encore les personnels éducatifs des écoles ou collèges n'ont pas été rencontrés directement via ces entretiens. Cependant, des contacts ont été pris avec un représentant des commerçants de la Petite Hollande lors de la rencontre avec le Conseil Citoyen de Montbéliard, et avec la principale du collège Lou Blazer lors de la réunion de préparation de la fête du quartier du 1^{er} juillet.

De la même manière, le public enquêté est plutôt averti aux questions de participation des habitants et par conséquent peu représentatif de l'ensemble d'une population. Toutefois, la composition du public rencontré est plutôt équilibrée entre les élus-techniciens-bailleurs (15), les Conseils Citoyens (16) et les associatifs (11).

Concernant les Conseils Citoyens, ont répondu présent à l'invitation de l'ADU :

- 9 membres sur 23 à Sochaux, pour une commune de 4.000 habitants. Ce Conseil Citoyen se réunit dans la Maison Bleue, identifiée comme « Maison du Projet » du PRU des Graviers-Evoironnes ;
- 7 membres sur 60 à Montbéliard, pour une commune de 25.000 habitants. Ce Conseil Citoyen se réunit au Centre Léo Lagrange qui se situe à 4km du Jules Verne, identifié comme « Maison du Projet » du PRU de la Petite Hollande. A noter que sur les 7 personnes présentes, il n'y avait aucun habitant dans le périmètre du QPV de la Petite Hollande, posant ainsi la question de la représentativité de cette instance dans les futures initiatives de concertation.

1.4. La grille d'entretien

La grille d'entretien (cf ANNEXES) était identique pour l'ensemble des acteurs rencontrés, qu'ils soient professionnels du PRU ou habitants. Cette grille a été envoyée préalablement à chaque entretien, accompagnée de la note d'engagement de l'ADU et de son rôle dans la démarche NPNRU.

La technicité et le jargon de certaines questions a été évoquée par des associatifs, exprimant clairement leurs besoins d'explications simples et claires. L'entretien a pu se dérouler dans de bonnes conditions, après quelques explications préliminaires de l'ADU.

La grille était organisée en 2 parties :

- une partie « Bilan du PNRU », qui traitait du rôle de la structure concernant la concertation, de la manière dont celle-ci avait été menée et du bilan que l'on pouvait en tirer ;
- une partie « perspectives pour le NPNRU », qui vient davantage mettre en lumière la perception de chaque acteur face à une concertation réussie, et les moyens d'y parvenir.

Chaque entretien a duré environ 1h30.

1.5. La perception des acteurs par rapport aux entretiens

Malgré la difficulté d'organisation pour certains rendez-vous, chaque acteur s'est montré très enthousiaste à l'idée de participer à cette démarche, tout en soulignant sa pertinence et sa bonne programmation par rapport au calendrier des études.

2. Synthèse des entretiens

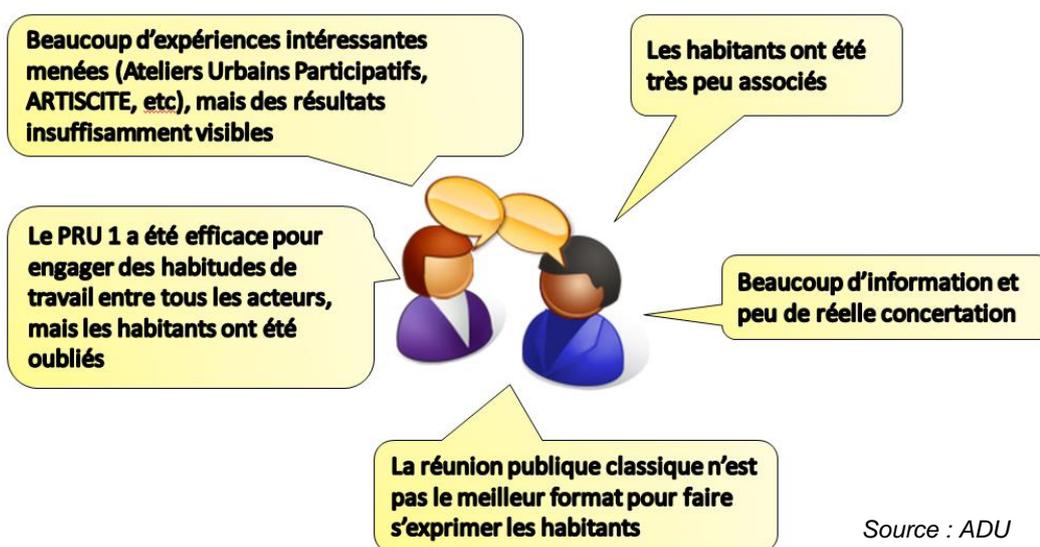
En préambule, il est intéressant de noter qu'il n'y a eu aucune évaluation de la période 2005-2015 concernant la concertation NPNRU sur les 7 quartiers concernés. Des démarches expérimentales telles que le projet artistique « Artis-Cité » ou les Ateliers urbains participatifs sur Montbéliard ont bien fait l'objet d'une évaluation, mais à titre individuel.

Les 23 entretiens, orientés sur les quartiers de « La Petite Hollande » et des « Graviers Evoironnes » (ce dernier n'étant pas concerné par le 1^{er} PRU) ont permis de dresser un bilan relativement clair sur ce qui a pu se passer en termes d'actions de concertation sur les 2 communes depuis 2005.

2.1. Un bilan du PNRU (2005-2017) globalement mitigé

Globalement, l'ensemble des acteurs partage un bilan mitigé de la concertation du PNRU.

Extrait de la présentation du séminaire du 27 juin



Les élus ont évoqué peu d'éléments liés à la concertation du PNRU, soit parce qu'ils n'étaient pas élus entre 2005 et 2015, soit parce qu'ils n'en ont pas de souvenirs. Ils ont néanmoins conscience de son intérêt pour le projet. De la même manière, les 3 directeurs des structures MJC et Jules Verne, qui ne sont en fonction que depuis 2014, ont eu peu d'éléments à évoquer.

Le PNRU a été efficace pour engager des habitudes de travail entre tous les acteurs...

Du point de vue des professionnels, qui en ont notamment le souvenir, il y a eu beaucoup d'expérimentations qui sont allées au-delà de la simple information, que ce soit pour la sensibilisation des habitants, l'animation d'ateliers de travail, ou la mise en place d'évènements artistiques. Avec cependant le constat que toutes ces expérimentations ont été insuffisamment visibles et peu coordonnées dans le temps et dans l'espace. Qui plus est, pour les professionnels et les élus, le PNRU a été efficace pour engager des habitudes de travail entre les différents partenaires du programme de renouvellement urbain. Ce qui était moins le cas auparavant.

... Mais les habitants ont été oubliés

Pour certaines associations et pour les habitants, la concertation s'en est tenue à la stricte information (réunions publiques, articles dans la presse), générant beaucoup de

frustrations et creusant davantage le fossé de confiance entre les habitants et les « institutionnels ». Et l'ensemble des acteurs s'accorde à dire que la réunion publique « classique » n'est pas le meilleur format pour faire s'exprimer les habitants, avec une insatisfaction davantage vécue par les associations ou les habitants. Pour eux, le contact entre habitants et institutions passe essentiellement par la réunion publique : ils ne remettent pas en cause son utilité, mais bien le niveau d'informations qui est donné lors de ces échanges. Un niveau d'informations insuffisant pour se sentir acteur du changement de leur propre quartier.

Des politiques de renouvellement urbain questionnées

Un autre point soulevé par les Bailleurs et l'Etat est lié à la politique du relogement des habitants. En effet, ils témoignent d'un échec quant à la trajectoire résidentielle dans les quartiers, alors que c'est une ambition des projets portés par l'ANRU. Ainsi, ils peuvent observer que :

- la majorité des habitants en situation de relogement souhaitent rester sur le quartier ; les discussions sur les relogements hors quartiers génèrent des tensions ;
- une absence d'installation de catégories socio professionnelles plus élevées alors que l'objectif de la Politique de la Ville, depuis les années 1970, est de renforcer la mixité sociale.

Bilan non exhaustif (issu des entretiens) des actions de concertation menées lors du PNRU entre 2005 et 2017

Type d'actions / expériences menées	Maître d'Ouvrage
« Artis Cité » : dispositif artistique	PMA
Financement de médiateurs de quartier	Etat
Ingénierie participative au service de la définition du projet permettant de résoudre des situations de blocage entre les partenaires (mission ADU)	Ville d'Etupes
Mise en place d'instances de prévention de la délinquance avec les associations de locataires	Etat
Diagnostics en marchant	Etat + PMA
Méthodes de concertation avant intervention sur la réhabilitation ou la résidentialisation.	Bailleurs
Déambulations à la Petite Hollande en présence d'un élu	Ville de Montbéliard
Exposition aux Hexagones sur la création de la ZUP	Ville de Montbéliard
Ateliers urbains participatifs, en lien avec la démolition de la barre Lully	Ville de Montbéliard, projet piloté par Trajectoires Ressources
Potagers partagés, au pied de la barre Lully	Ville de Montbéliard, projet réalisé par les Bains Douches
Maquettes des 7 quartiers QPV de PMA en marquetterie	Ville de Montbéliard, projet réalisé par les Bains Douches
La caravane des élus à Béthoncourt	Ville de Béthoncourt

En termes de bilan, un projet comme Artis-Cité, ambitieux et complexe, a eu des difficultés d'appropriation par les habitants, même si cela a bien fonctionné à Valentigney et Grand-Charmont par exemple : le rapport de l'art à l'espace est toujours un exercice difficile.

A contrario, les « Diagnostics en marchant » sont davantage appropriés par les habitants car il y a des travaux réalisés rapidement suite à ces marches dans le quartier, d'où la sensation que l'expertise d'usage sert à quelque chose.

Photos de « Diagnostics en marchant » (Source : PMA)



Petite Hollande, 22 mars 2016



Sochaux, 5 novembre 2015

Photos de la maquette du quartier de la Petite Hollande réalisée par l'association des Bains Douches



Photos d'expression artistique du projet « Artis-Cité » (Source : PMA)



Travail avec les enfants aux Buis - Valentigney



Champ Vallon à Bethoncourt



Témoignages issus des entretiens

Collectif « 13000 ensemble » : « Il y a eu beaucoup de réunions pour le PNRU, et notamment beaucoup de réunions publiques à l'initiative de « 13 000 Ensemble », mais nous n'avons pas eu l'impression d'avoir été consultés pour le PRU 1, tout au moins de manière formelle par les élus. Nous avons eu l'impression que tout était déjà ficelé.

Par exemple, pour la fusion des deux collèges, notre idée était que le nouveau collège ne soit pas constitué uniquement d'élèves issus de la ZUP. Comme il y avait beaucoup de parents d'élèves dans « 13 000 Ensemble », ils ont fini par convaincre les élus de repousser la date de début des études à 2009, alors qu'elle était préalablement prévue en 2005. Et c'est ce qu'il s'est passé, la date a été repoussée. »

Un représentant d'une association : « Il y a eu de belles choses et cela reste positif même si cela n'a pas été exploité jusqu'au bout et qu'il n'y a pas eu suffisamment d'évaluations. D'ailleurs les traces d'évaluations manquent.

Ces expériences originales furent néanmoins une manière singulière d'aborder la rénovation urbaine. »

Un représentant d'une association : « Quel que soit le sujet de la concertation, on voit un peu tout le temps les mêmes têtes.

Il est important de noter que la période s'étire sur 10 ans (2005-2014).

Bilan globalement mitigé pour nous, car on n'a pas assez pris en compte l'expertise d'usage. Les interventions se sont déroulées exclusivement sur le bâti et il a manqué d'accompagnement notamment sur les usages. »

Conseil Citoyen de Sochaux : « nous sommes sceptiques sur la capacité à mobiliser les gens. Globalement, nous constatons un manque d'informations données par la mairie. »

Un bailleur sur le projet Artis-Cité : « *Sur la Petite Hollande, je me souviens d'un photographe qui a créé des boîtes dans lesquelles il était proposé aux habitants de déposer des mots en lien avec la mémoire du quartier. Cet artiste disposait d'un local aux Hexagones.*

L'objectif, le résultat et le suivi de cette performance artistique étaient très flous. Le projet a apparemment suscité peu d'engouement auprès des habitants du quartier »

Un professionnel : « *Globalement, les temps de concertation se passaient presque toujours au Jules Verne, avec une impression de ne pas s'ouvrir à tous les publics.*

Qui plus est, la concertation s'est arrêtée à un moment donné, et il n'y a plus eu de suite.

Il faut anticiper l'organisation de la concertation par rapport aux échéances électorales. »

Un professionnel : « *Aujourd'hui, on ne peut que constater la rupture entre la transformation sociale des quartiers et la transformation urbaine. »*

2.2. Les perspectives

Un besoin : définir des règles claires

La nécessité de définir des règles du jeu claires dès le début de la concertation est unanime pour tous les acteurs rencontrés :

- pour les élus et les professionnels, ce point est abordé comme important pour exposer tous les invariants du projet (le désenclavement par exemple) et ainsi éviter de générer de faux espoirs ;
- pour les personnes qui « vivent » le quartier (habitants et associatifs), définir des règles du jeu leur semble essentiel, en particulier pour connaître les marges de manœuvre dont ils disposent pour agir sur le projet. Ces règles sont de nature à instaurer un climat de confiance réciproque ou encore à garantir un cadre de liberté de parole pour exprimer ses besoins.

L'objectif affiché étant de réussir là où il y en a le plus besoin, et surtout là où, collectivement, on n'a pas réussi avant. La garantie de liberté d'expression de « la maîtrise d'usage » (ou de « la compétence d'usage ») apparaît donc fondamentale, mais toujours au service du projet. Il y a donc nécessité pour la collectivité, qui reste le décideur final, de préciser la place et le rôle de chacun, de présenter la méthode mise en place pour favoriser la participation des habitants, de définir le champ de cette participation (diagnostic, pilotage, suivi, accompagnement du projet...), d'élaborer un calendrier prévisionnel et de rendre compte des processus de décision.

Une nécessité : modérer les débats

Pour faciliter cette liberté de parole, l'intervention d'un facilitateur de concertation, tout autant que la formation et la qualification des habitants, sont également ressortis comme particulièrement utiles :

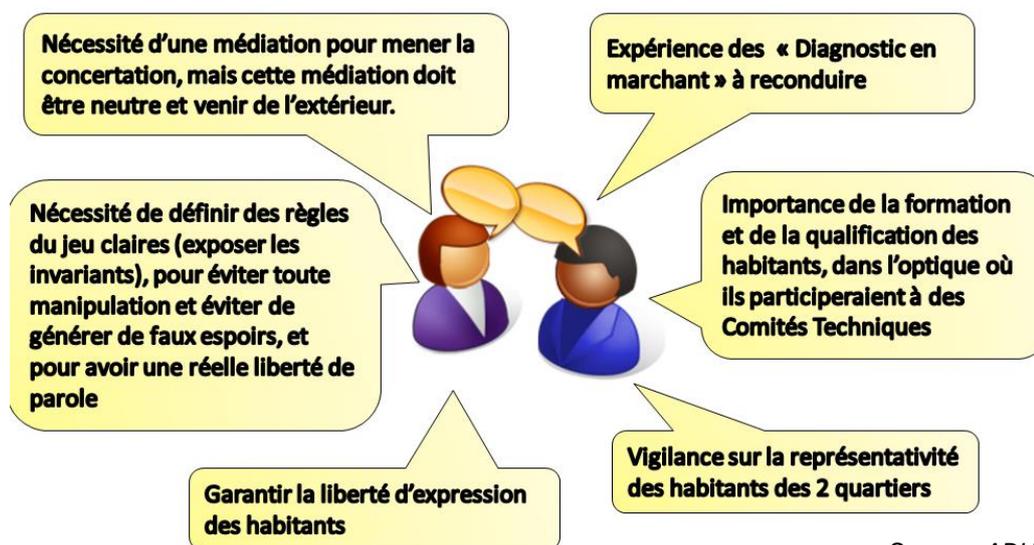
- Le facilitateur de concertation, agissant comme un médiateur, doit être neutre et venir de l'extérieur de PMA. A noter que les médiateurs présents à Sochaux et Montbéliard jouent un rôle fondamental de lien entre les usagers et les mairies ;
- Concernant la formation et la qualification des habitants :
 - o Trajectoires Ressources propose d'ores et déjà des cycles de qualification pour l'ensemble des Conseils Citoyens de PMA,
 - o l'Ecole de la Rénovation Urbaine, à Aubervilliers, propose gratuitement (le transport, l'hébergement et les repas sont intégralement pris en



charge) 5 jours de formation à tout membre du Conseil Citoyen ou d'Association intéressé.

La formation des habitants étant ressentie comme indispensable par les élus, les professionnels, mais également par les habitants eux-mêmes, dès lors qu'est évoqué la possibilité qu'ils intègrent un Comité Technique du projet de NPNRU.

Extrait de la présentation du séminaire du 27 juin



Source : ADU

Un souci : garantir la représentativité

La question de la représentativité des habitants interpelle l'ensemble des acteurs. On entend par *représentativité* « le caractère d'une personne qui a qualité pour parler ou agir au nom d'une autre ».

En effet, le constat général est un manque de diversité des habitants : grosso modo, ce sont un peu toujours les mêmes qui s'impliquent dans les associations des quartiers, qui font partie des Conseils Citoyens ou qui participent aux réunions publiques. La grande majorité des habitants sont invisibles, sans compter les personnes qui ne fréquentent le quartier que par ce qu'ils y travaillent.

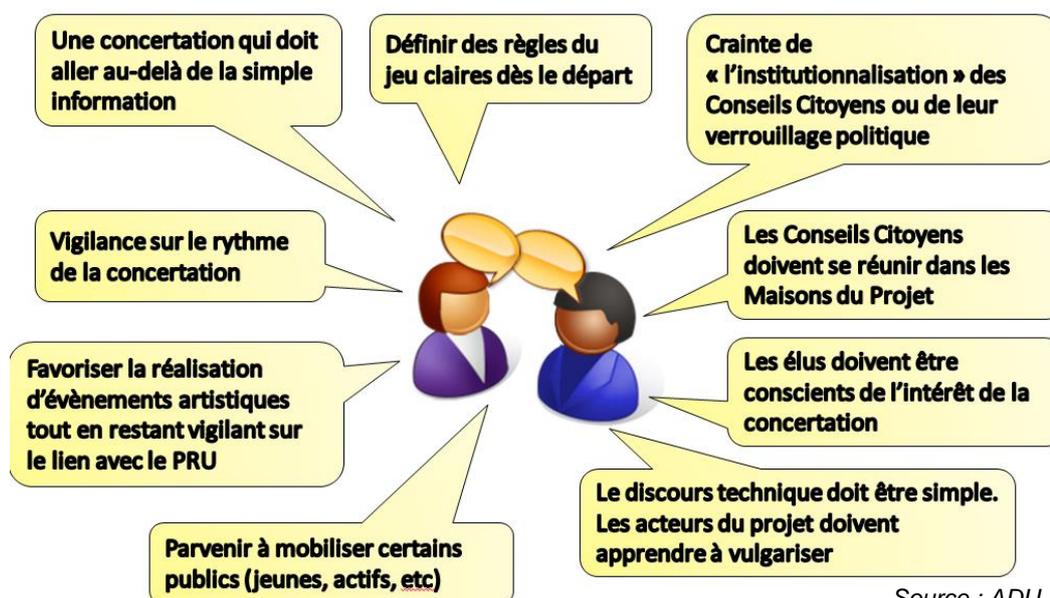
Afin de toucher des populations qui participent peu à la vie locale (notamment les jeunes ou les actifs), mais également pour mobiliser plus largement, des idées sont émises :

- Réaliser à court terme des aménagements/travaux qui soient à la fois visibles et qui répondraient à un besoin exprimé par des habitants, pour créer ce rapport de confiance entre les institutions et les habitants. Il faut garantir la prise en compte des avis et actions des habitants sur le projet, même s'ils ne sont pas détenteurs du pouvoir d'action. Ne pas avoir d'influence réelle sur le projet entraîne incidemment un désintérêt et une défiance face aux démarches participatives et citoyennes ;
- Se mettre à la place et à la portée des habitants : importance de choisir le bon lieu et le bon type de support pour provoquer une animation de concertation. Par exemple, en s'appuyant sur des événements qui ont un ancrage dans le quartier : fête du sport à Sochaux (début septembre) ou fête du quartier à la Petite Hollande (fin juin/début juillet) ;
- S'appuyer sur le réseau des médiateurs de quartier ;
- S'appuyer sur les gardiens médiateurs du réseau de la CSF ou du réseau des bailleurs. Des réunions de pieds d'immeuble sont ainsi fréquemment organisées pour faire remonter les dysfonctionnements ;



- Impliquer les responsables des équipements scolaires (directeurs et principaux) afin de toucher notamment les mamans : l'école est d'ailleurs un lieu qui a été souvent évoqué lors des entretiens ;
- Reproduire l'expérience des « Diagnostics en marchant », qui a été très appréciée des habitants car cette démarche met en avant une volonté de diversifier les modes de consultation ;

Extrait de la présentation du séminaire du 27 juin



Source : ADU

Des marges de progrès à réaliser :

Pour la quasi-totalité des personnes interrogées que l'on qualifie « experte d'usage » (habitants, associations, MJC), la participation des habitants pourrait changer des choses en matière de projets urbains, mais elles sont relativement pessimistes quant à l'écoute de leurs visions pour l'avenir du quartier par les pouvoirs. D'ailleurs, les attentes des habitants se cristallisent autour de la nécessaire prise en compte par les pouvoirs publics de leur parole pour construire de nouveaux projets : « **il faut garantir la liberté d'expression** » est revenu très souvent dans les échanges.

Une très large majorité de professionnels estiment également que la participation pourrait changer les projets de renouvellement urbain grâce à cette "expertise d'usage" des habitants.

Concernant les 2 quartiers, le niveau de la co-production avec les habitants ne semble jamais avoir été atteint – à ce jour – dans les projets de renouvellement urbain au titre du NPNRU. Il s'agit dans les cas les plus favorables de prendre en compte une "expertise d'usage" qui s'inscrit dans une approche managériale de la participation des habitants et dans les cas les moins favorables, elle serait un alibi pour valider des projets urbains déjà ficelés (les démolitions ne sont jamais mises en débat avec les habitants par exemple).



Témoignages issus des entretiens

Un élu : « Il n'y a pas nécessité à échanger sur tous les sujets du projet avec les habitants, d'autant qu'il ne faut pas oublier qu'à la fin, ce sont les élus qui décident.

Il est important également d'arriver devant les habitants avec un début de propositions ou d'options, et pas avec une feuille blanche. »

Un élu : « Oui, je suis favorable à l'association des habitants pour l'élaboration des études. Pour moi, la concertation doit répondre à un projet de ville dans son ensemble, avec des connexions avec les autres quartiers. Elle doit également répondre aux besoins des habitants et permettre aux habitants de retrouver des espaces de vie partagés.

La concertation n'est que le maillon d'une chaîne, et à la fin la chaîne doit être solide. »

Un élu : « L'idéal serait d'aller jusqu'à la co-construction, mais dans la pratique, on observe que les gens n'ont pas vraiment leur mot à dire. La démocratie participative, sur le papier, c'est très beau, mais dans les faits c'est très utopique.

La concertation réussie est liée aux attentes même des habitants. Tant que l'on ne répond pas à la misère sociale, cela sera difficile pour certains habitants de s'intégrer au processus de concertation pour le NPNRU.

Pour les personnes en grande détresse sociale, la concertation n'est pas vitale. »

Un professionnel : « Le NPNRU est fait pour les habitants, ce n'est pas pour faire plaisir aux élus. Mais finalement, ces projets ne touchent pas non plus tant de gens que ça ; ainsi, avec environ 20.000 habitants des 7 QPV de PMA pour l'ANRU 1, seulement 2000 habitants ont été concernés par des démolitions-reconstructions. »

Un professionnel : « Ok pour inviter des habitants à participer à l'élaboration des études, mais à condition que des membres du Conseil Citoyen soient formés à « l'Ecole de la Rénovation Urbaine » à Aubervilliers. »

Un professionnel : « Oui pour la participation des habitants à la co-construction. Mais le problème, c'est le traitement de la parole des habitants : comment donner l'impression aux habitants qu'on les écoute, et qu'ils peuvent rester dans les instances de décision ?

Par exemple lors des réunions publiques de quartier, on voit toujours les mêmes habitants, qui disent en plus toujours un peu tout le temps ce que l'élu souhaite entendre. »

Un représentant d'une association : « attention au Conseil Citoyen car il semblerait que certains des membres soient des conjoints d'élus du Conseil Municipal ; ce qui pourrait signifier une tentative de « verrouillage » politique pour empêcher le Conseil Citoyen d'être pleinement autonome et indépendant. »

Un représentant d'une association : « Il faut éviter de reproduire les échecs du passé, il y a eu beaucoup de rendez-vous manqués avec les habitants depuis trop longtemps. »



Deux éléments ressortent de ce qui est dit ci-dessus:

- l'association des habitants à l'élaboration des politiques publiques n'est pas inscrite dans les cultures professionnelles et politiques, les dispositions législatives peuvent (et vont certainement) bousculer les pratiques locales en allant davantage et plus régulièrement au-devant des habitants.
- l'absence de précisions sur les modalités de participation des habitants à l'élaboration des contrats de ville sur le volet PRU et l'absence de contraintes en cas de non-respect des dispositions législatives rendent la loi peu coercitive.

Concernant les objectifs associés à une démarche de concertation, il est clair que la simple information apparaît comme largement insuffisante. Et si la réunion publique est largement plébiscitée et utilisée par les élus, elle n'est clairement pas le meilleur format pour faire s'exprimer les habitants. La réunion publique ne peut être que le lieu d'une information descendante (l' élu informe l'habitant), et très exceptionnellement ascendante (l'habitant qui présente ses besoins à l' élu).

Qui plus est, les membres des Conseils Citoyens qui ont été rencontrés ont un sentiment global de manque de qualité d'informations malgré l'organisation de nombreuses réunions publiques ou de réunions de quartiers. L'information est souvent inaccessible pour la majorité des personnes, irrégulière et discontinue. L'importance de la vulgarisation par les porteurs du projet est ainsi largement relayée : « **le discours technique doit être simple** », mais en même temps il ne doit pas être simpliste non plus. La formation et la qualification d'un certain nombre d'habitants prend là encore tout son sens.

Pour la Maîtrise d'Usage, si on souhaite ne pas reproduire les erreurs du passé et enclencher un réel processus de concertation volontariste, les élus doivent être **conscients de l'intérêt de la concertation**. Ainsi, les échéances électorales, qui sont susceptibles d'interrompre brutalement ce type de démarche, doivent nécessairement être intégrées dans la temporalité du projet. Tout comme des temps forts à l'année doivent marquer de leur empreinte la concertation autour du NPNRU : fêtes de quartier, événements artistiques, etc.

C'est dans cette optique que l'ADU a animé **2 stands lors de la fête du quartier de la Petite Hollande (1^{er} Juillet 2017) et de la fête du Sport à Sochaux (10 septembre 2017)** sur le vécu du quartier et les perspectives dans le cadre du NPNRU. Elle a pris soin de présenter des documents accessibles au grand public. En s'inscrivant dans des manifestations existantes, elle a touché plus de 400 personnes en 2 demi-journées. Il en ressort des difficultés en termes de vécu, les espaces appréciés et les souhaits de transformation. L'autre point positif est que les jeunes, souvent difficiles à mobiliser, se sont largement exprimés.

Fête du quartier de la Petite Hollande – 1^{er} juillet 2017



Fête du Sport à Sochaux – 10 septembre 2017



Parallèlement, la ville de Sochaux a retenu, dans le cadre de l'étude urbaine, une option de concertation renforcée pour impliquer les habitants du quartier dès les phases de diagnostic, et jusqu'à la réalisation de plans-programme.

2.3. Conseils Citoyens : les représentants de la parole habitante ?

Loi Lamy du février 2014 – ARTICLE 7 :

« I. (...) Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. »

Sur PMA, les Conseils Citoyens sont associés aux instances du Contrat de Ville Unique, mais jamais sur son volet urbain, que ce soit pour la définition du Protocole de Préfiguration ou pour des Comités Techniques évoquant le projet de PRU 2.

Que ce soit à Montbéliard ou Sochaux :

- un flou entoure la méthode de désignation des Conseils Citoyens. Un tirage au sort a bien eu lieu, mais sans qu'on sache qui a réalisé le tirage au sort, ni sur quelles listes cela a été fait : liste électorale ? CAF ? Pages blanches ?
- Des conjoints de membres du Conseil Municipal siègent dans chacun des Conseils Citoyens, générant une crainte de verrouillage de la parole par les autres membres

Concernant le Conseil Citoyen de Montbéliard :

- Pour l'entretien avec l'ADU, aucun membre du Conseil Citoyen de Montbéliard ne vivait dans le périmètre NPNRU de la Petite Hollande, là où c'était le cas pour la moitié des membres du CC de Sochaux ;
- Le CC se réunit au centre Léo Lagrange, bien loin de la Petite Hollande, alors que le CC de Sochaux se réunit à La Maison Bleue, désignée comme la Maison du Projet du quartier.

Animation du Conseil Citoyen de Sochaux – 03 mai 2017



Animation du Conseil Citoyen de Sochaux – 03 mai 2017



3. Le séminaire du 27 juin au Jules Verne

3.1. Le jeu du positionnement

Suite à la présentation de la synthèse des entretiens et à des idées de modalités de concertation menées sur d'autres territoires (cf ppt de présentation en annexes), l'ADU a ensuite proposé le « jeu du positionnement » aux 40 participants de ce séminaire. Elus, bailleurs, techniciens des 2 Villes et de PMA, associations, MJC et membres des 2 Conseils Citoyens étaient présents et ont pris plaisir à ce moment de partage, en jouant le jeu avec entrain.

Objectifs : Le but de cette animation était d'obtenir une photographie rapide de l'opinion générale de l'assemblée. Le positionnement permettant notamment de susciter la participation de chacun.

Déroulement : l'animateur de l'ADU s'est placé devant les participants qui sont tous en possession de 3 cartons de couleur différente : un **bleu**, un blanc, un **vert**. Il explique les règles du jeu : il a posé une question fermée et tous les participants ont levé un carton : **un vert s'ils sont d'accord**, **un bleu s'ils ne sont pas d'accord** et un blanc pour les indécis.

Puis l'animateur a interrogé quelques personnes de chaque « couleur ». Dans notre cas, l'idée est d'interroger une personne représentant chaque catégorie d'acteurs (un élu, un habitant, un technicien, un associatif, un bailleur, une personne de l'Etat), car ce sont des questions sur lesquelles les positions de chacun peuvent être nuancées.

Les 2 questions posées lors du séminaire ont été les suivantes :



Les 41 participants se positionnent (avec le sourire) sur la question : « faut-il concerter sur tout ? »

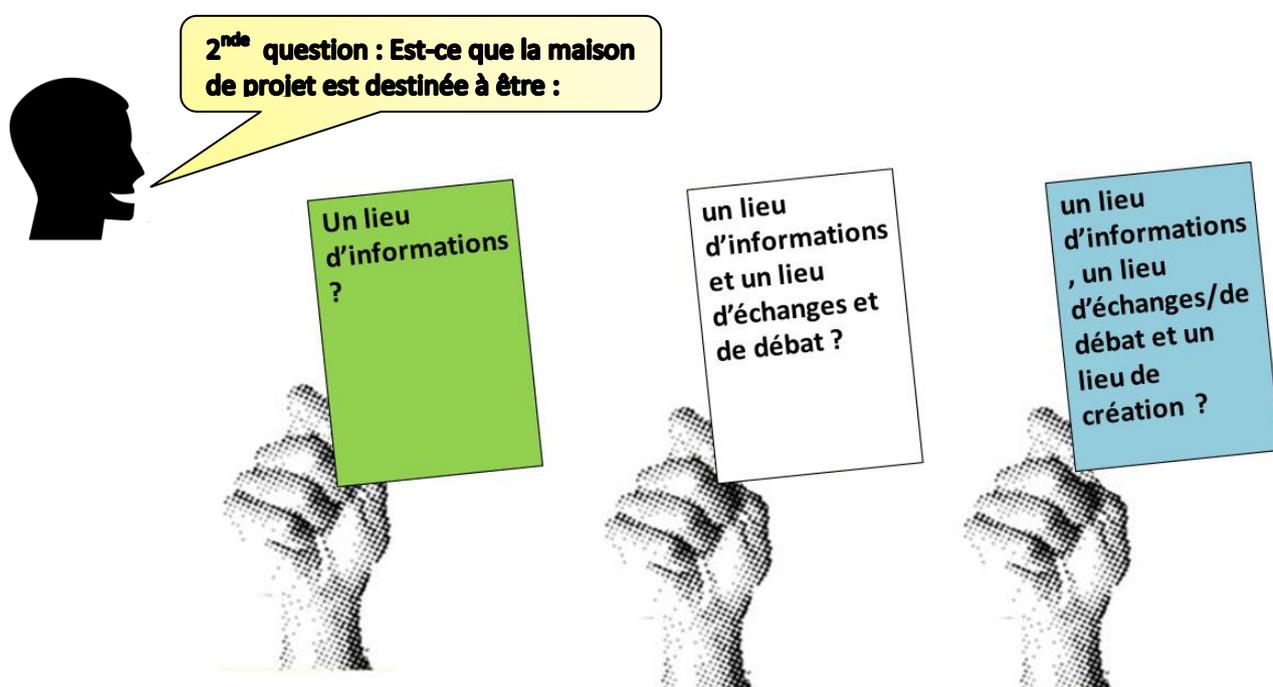


Résultats :

Volontairement d'ordre général, la question suscite **22 « je suis d'accord »**, **17 « je ne suis pas d'accord »**, et 1 indécis.

Que les participants soient d'accord ou non, les réponses ont convergé sur les limites que l'on donne à la concertation, dès le début du projet. Ainsi, les participants s'accordent sur la nécessité d'expliquer les invariants fixés par les élus et des contraintes techniques à prendre en compte. Ces explications sont un préalable indispensable à une compréhension d'un projet.

La concertation s'inscrit dans la durée. La recherche d'un consensus systématique semble très difficile, longue et chronophage. Les habitants eux-mêmes ne recherchent d'ailleurs pas forcément une association exclusive. Cette limite de la concertation doit être exposée afin de pouvoir collectivement définir des modalités de concertation convenant à chacune des catégories d'acteurs impliquées. La concertation génère une intelligence collective qui peut parfois surprendre en apportant des progrès significatifs sur des aspects que personne n'avait identifiés.



Résultats : **36 bleus** et 4 blancs.

Il y a donc pratiquement unanimité sur le fait que la Maison du Projet soit envisagée comme lieu proposant divers usages : de l'information, des échanges, du débat et de la création !! Il y a également unanimité dans le fait que l'animation de cette Maison du Projet se fasse autrement que sous la forme de réunions. Sous l'angle de la création, notamment, l'expression artistique est évoquée

La Maison du Projet doit être un lieu d'interaction entre acteurs fonctionnant sur un système itératif, fait d'allers-retours entre les habitants et les acteurs techniques et politiques. Chacun, qu'il soit élu, habitant, bailleur, technicien ou maître d'œuvre doit à la fois pouvoir exprimer ses attentes, ses objectifs ou ses contraintes aux autres acteurs, mais également entendre le point de vue des autres et en recevoir un retour.

Pour cela est exprimé le besoin que la Maison du Projet ne se réduise pas à un lieu physique d'accueil et de partage, mais soit le vecteur de rencontres et de créations en son sein, mais aussi dans l'ensemble du quartier.

Temps 2 : La définition des principes de la participation

1. Finalité de l'étude

Dans une approche cohérente avec les dispositifs de concertation mis en place dans le cadre du CVU et la mobilisation des Conseils Citoyens, l'objectif de ce Temps 2 a été de définir collectivement les principes de la participation sur le projet urbain des quartiers.

La mission doit permettre de définir ces principes sur la base desquels fonctionneront les Maisons du Projet. Les actions plus opérationnelles sont définies par les villes, en cohérence avec ces principes afin d'établir un programme d'actions détaillé et l'organisation fonctionnelle des Maisons du Projet (ex : supports mis à disposition, outils, salles dédiées, personnel mobilisé, horaires d'ouverture, etc).

Ces principes ont été retranscrits dans une charte de la participation pour finaliser la mission.

2. Rappels réglementaires

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite Loi Lamy, précise :

- Dans son article 3, que :

- « Les habitants ainsi que des représentants des associations et des acteurs économiques sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les contrats de ville.
- Chaque projet de renouvellement urbain prévoit la mise en place d'une maison du projet permettant la co-construction du projet dans ce cadre. »

- dans son article 7, que :

- « Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville
- Des représentants du conseil citoyen **participent à toutes les instances** de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.
- Les conseils citoyens exercent leur action **en toute indépendance** vis-à-vis des pouvoirs publics »

3. Les acquis du séminaire du 27 juin 2017

Les groupes d'acteurs ayant participé aux entretiens et au séminaire du 27 juin 2017 s'accordent de manière unanime sur l'impératif d'appropriation des nouveaux aménagements et construction du quartier par ses habitants. Il s'agit d'une clé de réussite principale du NPNRU. Les difficultés de concerter dans un dispositif aussi complexe que le NPNRU sont reconnues de tous. Les catégories d'acteurs impliquées sont très différentes : habitants, élus, techniciens, institutionnels... Chacune d'elles a ses propres préoccupations principales, ses logiques de fonctionnement, son langage, ses impératifs, ses délais...

C'est pour cette raison que la définition de règles de concertation communes est apparue comme un aspect décisif lors des échanges du séminaire du 27 juin, et que l'organisation d'un nouvel événement rassemblant les mêmes acteurs a semblé nécessaire.



4. Le séminaire du 06 décembre 2017 à Sochaux

L'objectif de ce 2nd séminaire était de réunir à nouveau les 3 groupes d'acteurs du NPNRU autour des principes de la participation sur le projet urbain des quartiers. Elus, techniciens et société civile ont donc travaillé en atelier pour débattre et co-élaborer ces principes. L'ADU et Trajectoire Ressources ont animé les groupes. La finalité de ce travail étant d'aboutir à la rédaction d'une charte de la participation.



4.1. Travail en atelier : les 3 volets abordés

Les animateurs (ADU et Trajectoires Ressources) ont organisé le travail en atelier autour de 3 volets déterminants pour susciter la participation des habitants autour du programme de renouvellement urbain.

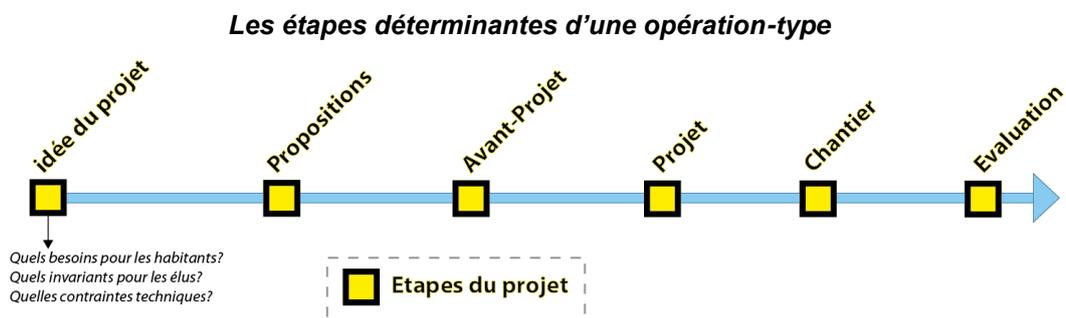
Volet 1 : la participation sur le programme de renouvellement urbain à l'échelle du quartier

D'ici juin 2018, chaque quartier aura un programme de renouvellement urbain assorti d'une feuille de route pour sa mise en œuvre. L'appréhension de ce programme constituera le socle de la participation. Le travail d'atelier visait à définir la manière de bien faire comprendre ce programme d'ensemble par les habitants. C'est une condition pour qu'ils puissent se projeter dans la réalisation ultérieure des opérations et comprendre le sens des différentes actions concrètes qui seront réalisées.

Volet 2 : la participation lors de la mise en œuvre d'une opération

Des opérations seront engagées dans chaque quartier pour mettre en œuvre ce programme. Par exemple, l'aménagement de voiries, d'espaces publics, la création d'aires de jeu, la démolition de bâtiments, la construction de nouveaux logements, etc.

Ce 2nd temps de travail en atelier a permis de définir les principes de participation sur ces différentes opérations qui auront un impact direct sur le cadre de vie des habitants. Pour cela, les animateurs se sont appuyés sur les étapes déterminantes d'une opération-type (à l'aide de la frise ci-dessous) pour préciser le rôle de chaque acteur dans l'animation de la participation :



Volet 3 : les incidences du projet urbain sur la vie de quartier

Enfin, un temps de travail a été consacré aux incidences du projet urbain sur la vie de quartier, que ce soit à travers les missions et les animations portées par les Maisons du Projet, celles de la Gestion Urbaine de Proximité de la Politique de la Ville ou celles qui seront inscrites dans la Charte de la Participation.

4.2. Travail en atelier : la synthèse

Volet 1 : la participation sur le programme de renouvellement urbain à l'échelle du quartier

Groupe « élus »

Volet 1 <i>ELUS.</i> La participation sur le programme de renouvellement urbain à l'échelle du quartier		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas d'accord du tout
Mise à disposition des informations	Le projet urbain du quartier, ainsi que chaque nouvel élément venant le préciser ou le modifier, sont accessibles au public de manière permanente.				
	Les pièces officielles et le dossier technique complet peuvent être consultés parallèlement.				
	Une exposition sur le projet est organisée à l'inauguration de la Maison du Projet.				
Accessibilité des informations	La participation du plus grand nombre, dans les démarches participatives, est encouragée. A cet effet, la diversité des modes de participation (espaces, lieux, temps, moyens) est recherchée notamment pour mobiliser les catégories de personnes les plus difficiles à atteindre.				
	Le projet est présenté sous forme de supports accessibles et pédagogiques, avec des documents lisibles et compréhensibles par tous.				
Gouvernance et suivi de la participation	Une permanence est organisée pour apporter des explications et répondre aux questions des habitants.				
	Un budget pour la participation est affecté au projet urbain.				
	Chaque année, l'ensemble des acteurs du projet se réunit pour : 1. Faire un bilan de la participation (partager les opérations et actions menées par chacun), 2. Evaluer le respect des engagements de la charte par chaque signataire, 3. Identifier les opérations qui seront conduites l'année suivante dans une démarche de participation.				
Propositions supplémentaires					

Globalement, les élus sont favorables, voire tout à fait d'accord avec les propositions concernant la mise à disposition des informations, leur accessibilité et le suivi de la participation.

Pour ce qui concerne la **mise à disposition des informations**, des remarques ont toutefois émergé, en particulier pour la mise à disposition des pièces officielles. Il serait utile de **détailler le type de pièces** (décisions administratives relatives, comptes rendus de comités de pilotages, comptes rendus techniques,...) dans le **respect de la « protection des informations »**. Il est nécessaire également de préciser à **quel public s'adresse cette mise à disposition**.

Enfin, les formulations comprenant les termes « **de manière permanente** » et « **permanence** » dans le volet accessibilité des informations sont associées à la présence physique d'une personne qui renseignerait le public. Prise dans ce sens, les élus sont plutôt ou pas vraiment d'accord. Les animateurs ont alors évoqué la méthode des enquêtes publiques dans laquelle, en complément des modalités d'accès aux informations à tout moment (internet ou dossier papier), la présence ponctuelle d'un commissaire enquêteur permet d'explicitier les pièces du dossier au public et de recueillir les observations de celui-ci. Sous réserve que la charte précise cette notion de permanence, les élus sont d'accord que ces propositions figurent dans la charte.

La question du budget et des moyens est apparue comme essentielle. Un budget identifié permet d'être ambitieux et réaliste. Il s'agit de pouvoir tenir les objectifs de participation dans le temps, tout au long du programme. Les débats ont montré qu'il est opportun de s'interroger sur le renouvellement des méthodes de participation pour garantir une meilleure efficacité des dépenses. A quelles conditions toucher le public le plus large possible ?

Pour ce qui concerne le suivi de la participation, le groupe d'élus **propose une reformulation du point 2 comme suit** : « Chaque année, l'ensemble des acteurs du projet se réunit pour **vérifier le respect des engagements de la charte et identifier les mesures correctives** », de manière à ce que les partenaires ne soient pas amenés à se juger mutuellement.

Enfin, **deux propositions complémentaires** sont apportées :

- « Construire une participation en fonction des groupes sociaux ((jeunes, anciens, ...) »
- « Concerter pour révéler les besoins émergents »

Groupe « techniciens »

Volet 1 La participation sur le programme de renouvellement urbain à l'échelle du quartier		TECHNICIENS			
		Tout à fait d'a	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas d'accord du tout
Mise à disposition des informations	Le projet urbain du quartier, ainsi que chaque nouvel élément venant le préciser ou le modifier, sont accessibles au public de manière permanente.	Orange			
	Les pièces officielles et le dossier technique complet peuvent être consultés parallèlement.	Orange	Orange	Orange	Orange
	Une exposition sur le projet est organisée à l'inauguration de la Maison du Projet.	Orange	Orange	Orange	Orange
Accessibilité des informations	La participation du plus grand nombre, dans les démarches participatives, est encouragée. A cet effet, la diversité des modes de participation (espaces, lieux, temps, moyens) est recherchée notamment pour mobiliser les catégories de personnes les plus difficiles à atteindre.	Orange	Orange	Orange	Orange
	Le projet est présenté sous forme de supports accessibles et pédagogiques, avec des documents lisibles et compréhensibles par tous.	Orange	Orange	Orange	Orange
	Une permanence est organisée pour apporter des explications et répondre aux questions des habitants.	Orange	Orange	Orange	Orange
Gouvernance et suivi de la participation	Un budget pour la participation est affecté au projet urbain.	Orange	Orange	Orange	Orange
	Chaque année, l'ensemble des acteurs du projet se réunit pour :	Orange	Orange	Orange	Orange
	1. Faire un bilan de la participation (partager les opérations et actions menées par chacun), 2. Evaluer le respect des engagements de la charte par chaque signataire, 3. Identifier les opérations qui seront conduites l'année suivante dans une démarche de participation.	Orange	Orange	Orange	Orange
Propositions supplémentaires					

La phrase n°1 « le projet urbain du quartier, ainsi que chaque nouvel élément venant le préciser ou le modifier, sont accessibles au public de manière permanente » est la seule qui a fait l'unanimité. Tous les participants ont répondu « tout à fait d'accord ».

Les phrases n°2 « les pièces officielles et le dossier technique complet peuvent être consultés parallèlement » et n°6 « une permanence est organisée pour apporter des explications et répondre aux questions des habitants » sont celles qui ont été les plus clivantes (avec de nombreux « pas vraiment d'accord » ou « pas d'accord du tout »).

Les débats se sont ensuite focalisés sur la phrase n°2 : « Les pièces officielles et le dossier technique complet peuvent être consultés parallèlement »

Les participants soulèvent le fait que les dossiers techniques sont très complexes et inintelligibles pour un citoyen non initié (et même pour la plupart des techniciens eux-mêmes !).

- Mettre à la disposition ces documents ne suffit pas à les mettre à la portée de tous.
- Cela soulève plutôt la question de savoir comment, au préalable, le public a été associé à l'élaboration de ces documents.

Proposition complémentaire :

- « Une démarche pédagogique doit être mise en œuvre tout au long de la réalisation du dossier technique. Les attentes des habitants doivent être intégrées le plus tôt possible dans le programme de renouvellement. »

Groupe « Société civile »

Volet 1 La participation sur le programme de renouvellement urbain à l'échelle du quartier		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas d'accord du tout
Mise à disposition des informations	Le projet urbain du quartier, ainsi que chaque nouvel élément venant le préciser ou le modifier, sont accessibles au public de manière permanente.				
	Les pièces officielles et le dossier technique complet peuvent être consultés parallèlement.				
	Une exposition sur le projet est organisée à l'inauguration de la Maison du Projet.				
Accessibilité des informations	La participation du plus grand nombre, dans les démarches participatives, est encouragée. A cet effet, la diversité des modes de participation (espaces, lieux, temps, moyens) est recherchée notamment pour mobiliser les catégories de personnes les plus difficiles à atteindre.				
	Le projet est présenté sous forme de supports accessibles et pédagogiques, avec des documents lisibles et compréhensibles par tous.				
	Une permanence est organisée pour apporter des explications et répondre aux questions des habitants.				
Gouvernance et suivi de la participation	Un budget pour la participation est affecté au projet urbain. <i>→ On se donne vraiment les moyens -</i>				
	Chaque année, l'ensemble des acteurs du projet se réunit pour :				
	1. Faire un bilan de la participation (partager les opérations et actions menées par chacun), 2. Evaluer le respect des engagements de la charte par chaque signataire, 3. Identifier les opérations qui seront conduites l'année suivante dans une démarche de participation.				
Propositions supplémentaires	<i>PRÉALABLE : Que la ville partage avec les habitants la vision globale du quartier dans le son développement général de la ville.</i>				X

Le préalable à la démarche de participation est de comprendre quelle est la place du quartier dans la stratégie de développement d'ensemble de la ville que porte la municipalité : quel rôle va jouer le quartier à l'avenir ? Quels sont les grands axes de son développement ? Il s'agit de comprendre le contexte général dans lequel s'inscrit le projet urbain du quartier.

La compréhension des informations est un prérequis à toute démarche de participation. Elle suppose :

- La mise à disposition des informations sous forme de supports simples et accessibles par tous ;
- L'utilisation d'un langage simple et clair lors de tout échange ;
- L'accès à un interlocuteur capable d'apporter les explications nécessaires à l'appropriation des informations et des questionnements des habitants.

Le budget affecté à la participation sur le projet urbain doit être suffisant pour se donner les moyens de dépasser le simple stade de l'information et de la consultation. Il doit a minima permettre :

- De réaliser des démarches de concertation et de co-construction sur certaines opérations ;
- L'utilisation de méthodes, techniques ou supports participatifs et pédagogiques ;
- D'assurer une permanence spécifique sur le projet urbain et sa mise en œuvre.



Volet 2 : la participation lors de la mise en œuvre d'une opération

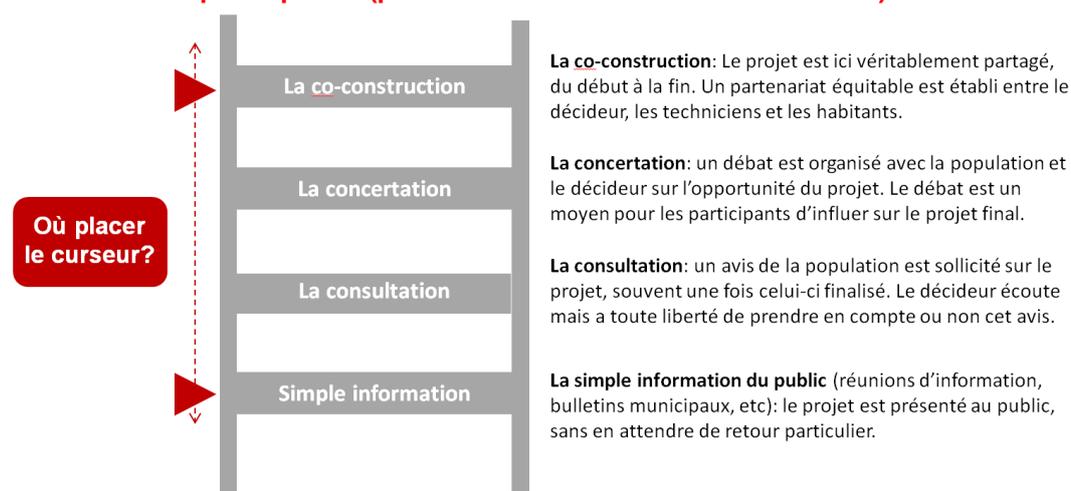
Groupe « élus »

Volet 2 ELUS.		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas d'accord du tout
Les règles du jeu générales	Chaque opération inscrite dans une démarche de participation fait l'objet d'une description claire du processus de participation envisagé par son initiateur (le maître d'ouvrage).	■	■		
	A l'engagement de toute démarche participative, un débat doit permettre de partager : - les invariants fixés par le maître d'ouvrage, - les contraintes notamment techniques et financières de l'opération, - les besoins et attentes exprimés par les habitants.	■	■		
	Dans un esprit d'écoute, les divergences de points de vue sont acceptées comme des éléments pouvant améliorer la qualité du projet.	■	■		
	Pour renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs, le maître d'ouvrage fait appel à un tiers garantissant le processus participatif.	■	■		
Le processus opérationnel de la participation	A chaque nouvelle étape de participation, le maître d'ouvrage fait un bilan qui explicite la manière dont il a pris en compte ou non les besoins des habitants ou des usagers. A minima, les suites de la démarche et le calendrier sont exposés.	■	■		
	L'opportunité d'organiser une (ou des) visite(s) de chantier, et d'inaugurer la fin des travaux, est étudiée lorsque l'opération est engagée.	■	■		
Propositions supplémentaires					

A la lecture des règles du jeu générale, les élus indiquent qu' « **idéalement, ils ne peuvent qu'être d'accord !** » avec le respect du débat démocratique. Pour autant, dans la réalité des opérations, ils se posent la question de la limite à l'expression des besoins sur chaque opération, craignant par-là de ne pas pouvoir satisfaire ces besoins. Une fois encore, **les contraintes financières sont apparues comme prépondérantes.**

Les animateurs précisent que l'idée de se fixer des règles générales vise à définir pour chaque opération « **où les acteurs souhaitent positionner le curseur** » sur l'échelle de la participation telle que présentée en introduction du séminaire.

L'échelle de la participation (présentée en introduction du séminaire)



Les élus n'ont pas formulé de propositions supplémentaires estimant que celles affichées sont déjà « ambitieuses ».

Groupe « techniciens »

Volet 2 La participation pendant la mise en œuvre d'une opération		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas d'accord du tout
TECHNICIENS					
Les règles du jeu générales	Chaque opération inscrite dans une démarche de participation fait l'objet d'une description claire du processus de participation envisagé par son initiateur (le maître d'ouvrage).				
	A l'engagement de toute démarche participative, un débat doit permettre de partager : - les invariants fixés par le maître d'ouvrage, - les contraintes notamment techniques et financières de l'opération, - les besoins et attentes exprimés par les habitants.				
	Dans un esprit d'écoute, les divergences de points de vue sont acceptées comme des éléments pouvant améliorer la qualité du projet.				
Le processus opérationnel de la participation	Pour renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs, le maître d'ouvrage fait appel à un tiers garantissant le processus participatif.				
	A chaque nouvelle étape de participation, le maître d'ouvrage fait un bilan qui explicite la manière dont il a pris en compte ou non les besoins des habitants ou des usagers. A minima, les suites de la démarche et le calendrier sont exposés.				
Propositions supplémentaires	L'opportunité d'organiser une (ou des) visite(s) de chantier, et d'inaugurer la fin des travaux, est étudiée lorsque l'opération est engagée.				

De façon générale, ce volet a fait plutôt consensus: aucune réponse « pas d'accord du tout » ; peu de « pas vraiment d'accord ».

Deux règles du jeu ont principalement fait débat :

« A l'engagement de toute démarche participative, un débat doit permettre de partager les contraintes techniques et financières de l'opération » :

- Toutes les contraintes ne peuvent pas être exposées. En particulier, les bailleurs ont des stratégies patrimoniales qu'il n'est pas souhaitable d'exposer. Mettre en lumière ces stratégies pourrait instaurer une défiance des habitants à leur égard.
- Le terme de « contrainte » dans l'énoncé ne semble pas pertinent car il limite les échanges possibles. Il vaudrait mieux parler de « cadre » (par exemple le montant du budget qui va constituer un cadre pour l'opération).

« Pour renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs, le maître d'ouvrage fait appel à un tiers garantissant le processus participatif ».

- Cette phrase a suscité le désaccord de certains participants car sa formulation peut laisser entendre que le maître d'ouvrage n'est pas à même de communiquer comme il faudrait.
- Cependant, la majorité des participants ont affirmé que la participation est un métier qui nécessite des compétences particulières. Le maître d'ouvrage peut ainsi avoir besoin d'un tiers qui dispose de ces compétences pour assurer le relais et la transmission des informations en toute objectivité et neutralité.

Propositions complémentaires :

- La participation doit être assurée durant toute la durée du projet ;
- La participation doit permettre de toucher le plus d'habitants possibles (et non uniquement certains représentants de citoyens) ;
- La participation doit être assurée par tous les acteurs du projet. La charte de participation doit décliner des actions acteur par acteur.



Groupe « Société civile »

Volet 2 La participation pendant la mise en œuvre d'une opération		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas d'accord du tout
	Chaque opération inscrite dans une démarche de participation fait l'objet d'une description claire du processus de participation envisagé par son initiateur (le maître d'ouvrage).			<i>S'Y CRAIS PAS</i>	
Les règles du jeu générales	A l'engagement de toute démarche participative, un débat doit permettre de partager : - les invariants fixés par le maître d'ouvrage, - les contraintes notamment techniques et financières de l'opération,				
	- les besoins et attentes exprimés par les habitants. <i>→ quelle représentativité ? La comment collecter/traiter efficacement ces besoins ?</i>				
Le processus opérationnel de la participation	Dans un esprit d'écoute, les divergences de points de vue sont acceptées comme des éléments pouvant améliorer la qualité du projet. <i>⚠ la non prise en compte systématique de la parole des habitants génère beaucoup de frustrations !</i>				
	Pour renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs, le maître d'ouvrage fait appel à un tiers garantissant le processus participatif.				
Propositions supplémentaires	A chaque nouvelle étape de participation, le maître d'ouvrage fait un bilan qui explicite la manière dont il a pris en compte ou non les besoins des habitants ou des usagers. A minima, les suites de la démarche et le calendrier sont exposés.				
	L'opportunité d'organiser une (ou des) visite(s) de chantier, et d'inaugurer la fin des travaux, est étudiée lorsque l'opération est engagée. <i>Prendre un engagement sur le recueil d'informations/traitement/diffusion (= s'appuyer sur/reconstruire le tissu associatif/participatif local) X Pour la mise en œuvre des opérations (= les opérateurs tiennent compte des diagnostics/avis collectés sur le terrain).</i>				

Le groupe de la société civile exprime un certain découragement en raison d'un sentiment de manque d'écoute et de manque de prise en compte de la parole exprimée. La continuité et la cohérence de la participation des habitants doit être explicite dès l'engagement d'une opération afin de garantir un suivi lisible du devenir des contributions des habitants. Un retour régulier sur l'avancement du projet doit permettre à chacun de comprendre les choix effectués et éviter une frustration.

Nécessité de bien évaluer au départ les opérations à inscrire dans une démarche participative afin d'éviter une mobilisation excessive des habitants.

Le recueil des besoins et attentes des habitants au démarrage d'une opération doit être davantage précisé concernant :

- la représentativité des informations recueillies : il s'agit de pouvoir recueillir les attentes/besoins auprès d'un échantillon de personnes suffisant et représentatif des futurs bénéficiaires de l'opération.
- le traitement de l'information recueillie qui doit permettre de hiérarchiser les besoins/attentes et les qualifier en fonction de leur nature,

Par ailleurs, ce recueil est à compléter par une prise en considération du vécu quotidien des habitants et de leur expertise d'usage par la maîtrise d'œuvre de l'opération. Cette expertise permet de disposer d'un diagnostic d'usagers précieux, en particulier pour la définition du programme de l'opération.

Volet 3 : les incidences du projet urbain sur la vie de quartier

Groupe « élus »



« Le programme de renouvellement urbain : un processus nécessairement co-animé ».

Pour les élus, chaque acteur a un rôle à jouer dans la définition et la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain et la diffusion du programme au sein du quartier :

- les bailleurs pour les interventions sur le patrimoine et les actions de sensibilisation,
- les chefs de projets PRU (PMA et villes) et les techniciens des collectivités pour rendre accessibles les volets techniques,
- les associations pour les actions qu'elles animent autour du projet,
- le conseil citoyen pour disposer de son point de vue,

Les élus évoquent aussi de mettre à disposition un espace d'expression pour le citoyen « hors structure organisée » et d'organiser les modalités d'expression.

Savoir profiter de tous les événements pour partager ce processus

En complément des actions dédiées, les élus s'accordent sur le fait de s'appuyer sur des manifestations existantes et bien ancrées sur les quartiers pour diffuser et recueillir de l'information, faire débat. Les événements suivants sont cités :

- Réunions de quartier,
- Fêtes de quartier (Petite Hollande), fête du sport (Sochaux),
- Forums thématiques du CVU, notamment le forum de l'emploi
- Vœux à la population,
- Eventuellement Conseil d'écoles des quartiers, participation d'élus à des assemblées générales d'associations intervenant sur les quartiers, rencontres avec les anciens, ...

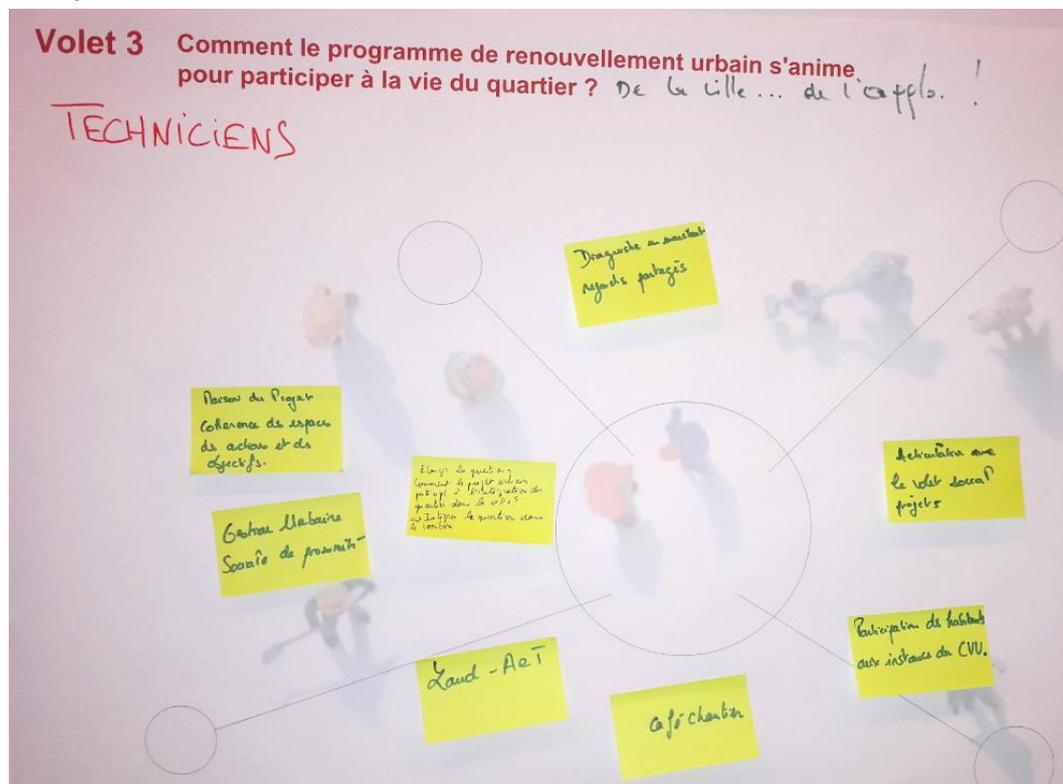
Les élus insistent également pour que les vecteurs de communication soient élargis sans négliger « les classiques » telles que les réunions de quartier et le magazine municipal.

Ils évoquent internet, Facebook, twitter comme nouveaux vecteurs à prendre en compte aussi dans le programme de renouvellement urbain.

Une posture revendiquée par les élus : « aller à la rencontre de »

Pour les élus, leur présence sur le terrain est essentielle. Leur préoccupation est d'être disponible pour **écouter, entendre et réagir**. Ils défendent la proximité et le lien direct pour recueillir sur les espaces publics le vécu des usagers, pour faire comprendre et expliciter l'action.

Groupe « techniciens »

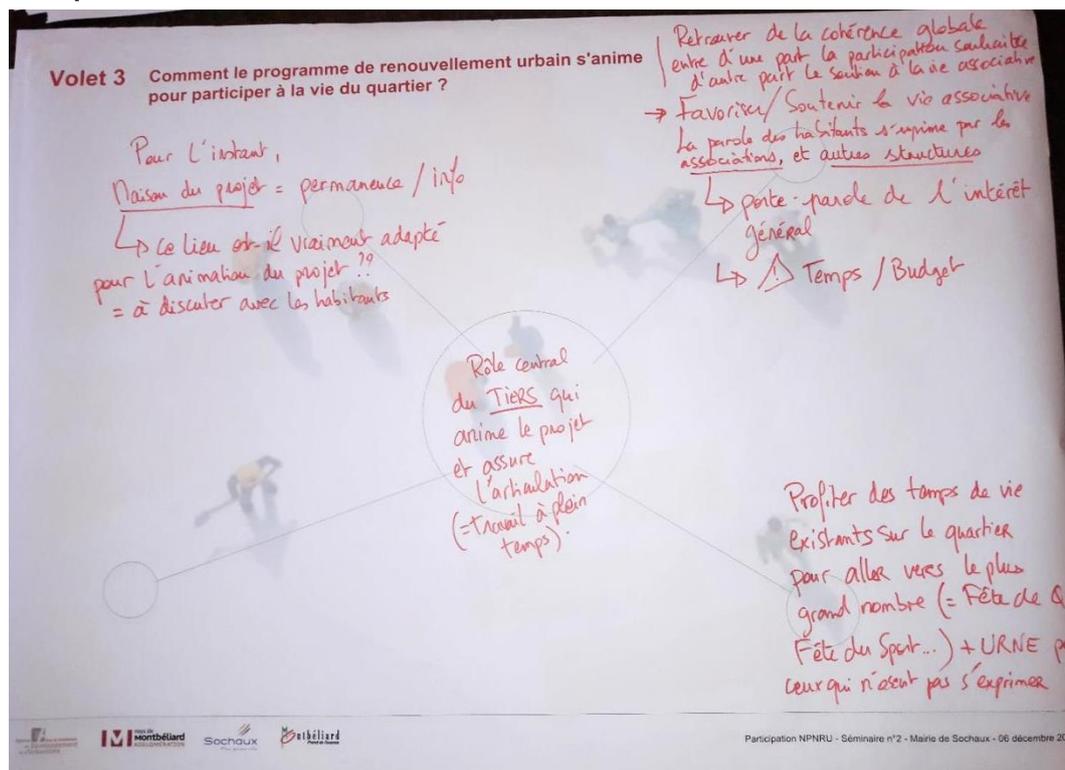


Pour les participants ce volet ne doit surtout pas se limiter à « la vie du quartier ». Car le quartier n'est pas une entité isolée. Le projet s'inscrit dans la vie du territoire au sens large. C'est toute la commune qui est concernée.

Quelques propositions pour que le PRU participe à la vie du quartier :

- La maison du projet : qui est l'espace pivot du projet ;
- Le Land Art
- Un « café chantier »
- Diagnostic en marchant

Enfin, en dernier lieu, le PRU doit être porteur d'une cohérence d'ensemble. Pour animer la vie du quartier il est indispensable que le PRU s'articule avec le volet social et avec la gestion urbaine de proximité.



« Les structures associatives sont le porte-parole de l'intérêt général et la « voix autorisée » des habitants ».

Les associations et autres structures recevant du public ont un rôle déterminant dans une démarche de participation citoyenne. En contact quotidien avec les habitants, elles sont un bon relai de l'expression collective des habitants et de l'intérêt général. Ce tissu associatif représente une « voix autorisée » de l'avis des habitants, y compris ceux les plus difficiles à mobiliser dans des démarches participatives.

C'est l'une des raisons qui les conduit à se retrouver régulièrement, malgré elles, dans un rôle d'intermédiation entre les habitants et les pouvoirs publics ou porteurs de projets dans le quartier, sans en avoir ni les moyens ni les attributions. Si les associations sont des acteurs incontournables de la participation elles ne doivent en aucun cas en porter une quelconque responsabilité. En revanche, leur investissement dans la participation doit être encouragée en proposant un cadre réaliste en termes de temps consacrés et de moyens dont elles disposent. Ce rôle citoyen doit être reconnu par le soutien et les moyens accordés par les pouvoirs publics.

Un tiers médiateur de la participation : condition de succès de la participation

La nomination d'un tiers médiateur du projet urbain apparait comme une condition principale de succès de la participation. Ce tiers porte un rôle d'animation du projet, de médiation entre les parties prenantes et d'accompagnement des habitants. Il s'agit d'un poste à temps plein, nécessaire pour :

- garantir la cohérence de la participation dans le temps,
- articuler les différentes démarches engagées ;
- faciliter les échanges entre acteurs et garantir un dialogue constructif.
- soulager les associations de responsabilités qui ne sont pas les leurs.



Aller vers les habitants pour améliorer leur représentativité dans les prises de décision

Pour améliorer la représentativité des habitants dans les démarches de participation, il est nécessaire d'aller à la rencontre des habitants. Les temps de vie du quartier (fête de quartier, fête du sport, fête des écoles...) sont à utiliser pour cela. La mise en place d'une boîte à idée permettrait de recueillir l'avis des personnes qui n'osent pas s'exprimer en public.

Maison du projet : première démarche participative réussie ?

Les maisons du projet sont destinées à devenir le principal lieu d'association des habitants autour du projet de renouvellement urbain de leur quartier. Véritable symbole du renouvellement urbain participatif, la maison du projet doit être appropriée par les habitants et s'inscrire dans leurs habitudes de vie. Le succès de l'association des habitants sur les choix liés à la maison du projet (lieu, taille, aménagements...) est décisif dans ce processus d'appropriation.

4.3. En résumé, points de convergence et de divergence

Les propos portés dans chacun des trois groupes ne révèlent pas de réels points de divergence. Au contraire, ils expriment plutôt une même volonté de construction d'une démarche partagée, avec des prismes différents portant plus ou moins d'acuité sur tel ou tel principe de participation. Trois aspects principaux sont apparus lors de la synthèse du séminaire :

- des besoins de précision relativement importants, qui constituent les véritables points de vigilance pour une portée réelle de la charte ;
- un point de consensus déterminant concerne la transparence des acteurs sur leurs intentions : il vaut mieux moins en faire mais le faire bien, plutôt que de donner des illusions créant des frustrations ;
- un point fondamental à approfondir concerne les moyens attribués : recours à un ou des tiers, budget, etc.

Les points développés au cours de ces ateliers permettent d'établir une première version de charte de la participation destinée à favoriser une cohérence et une lisibilité des actions menées dans la durée.

Au-delà de la formalisation d'une charte, le défi souligné par les participants est d'en faire un cadre d'engagement collectif qui ne reste pas une lettre d'intentions. Elle doit par conséquent :

- faire l'objet d'un débat annuel entre les acteurs pour vérifier le respect des engagements de chaque acteur et faire l'objet de mesures correctives si besoin ;
- au-delà, un suivi nécessaire des engagements, qui doit concourir à terme à l'évaluation du PNRU.

En janvier sera proposée une première rédaction de charte incluant des propositions nouvelles sur les pistes d'approfondissement issues du travail en ateliers. Chaque acteur sera invité à réagir sur cette proposition. Une fois ce travail réalisé, un temps de partage collectif sera organisé afin de déterminer les modalités d'engagement.



5. Questions ouvertes

Les travaux conduits dans le cadre du protocole de préfiguration concernant le volet concertation ont permis de définir une charte de la participation, formulée autour de 15 engagements généraux (cf Annexes). Des interrogations ont été formulées par rapport aux conditions restant à réunir pour mettre en œuvre cette charte et assurer son animation dans la durée. Celles-ci sont portées à la connaissance du comité de pilotage du contrat de ville unique en tant qu'instance légitime pour se saisir de ces questions.

5.1. Quelles modalités de validation de la charte ?

La charte de la participation est issue d'un processus participatif ayant associé une cinquantaine de représentants politiques (élus communaux et communautaires), de la société civile (conseils citoyens, associations) et de techniciens des collectivités et organismes logeurs des quartiers.

Les questions posées sont celles :

- Des modalités de validation formelle de la charte par l'ensemble des parties prenantes ;
- De l'opportunité d'une signature officielle, de l'identité des signataires potentiels, ainsi que du protocole associé (date, lieu /...).

5.2. Quel fonctionnement des maisons du projet ?

A Montbéliard, le fonctionnement de la maison du projet de la Petite Hollande est en cours de définition. La ville a fait appel à un prestataire pour l'accompagner. A Sochaux, un local est mis à disposition du conseil citoyen par la ville, sans pour autant reposer sur une feuille de route et des règles de fonctionnement définies.

Dans ce contexte, il s'agit de définir les moyens permettant d'assurer la cohérence entre la charte de la participation et le fonctionnement des maisons du projet. L'appui de PMA à la ville de Sochaux pour définir le fonctionnement de sa maison du projet est également interrogé.

5.3. Quel suivi des actions de participation sur les projets urbains ?

La réalisation du programme de renouvellement urbain des quartiers s'inscrit dans le temps long. Dès le départ, il est essentiel de définir un comité de suivi des actions de participation, chargé de fixer les modalités concrètes de leur mise en œuvre, les coordonner entre elles et en tirer le bilan. Ce comité est l'instance de référence pour la concertation sur le projet urbain. Il est représentatif de toutes les parties prenantes.

Au-delà du comité de pilotage du CVU, garant de la cohérence globale des démarches de participation citoyenne des quartiers politique de la ville, ce comité doit permettre un suivi régulier et de terrain des actions de participation associées aux opérations de mise en œuvre des projets urbains. Il s'inscrit en complémentarité du comité de pilotage du CVU, dont il peut être une émanation plus opérationnelle.

5.4. Quels moyens seront accordés à la participation des habitants ?

La charte de participation pose, dans ses engagements, l'affectation de moyens humains et financiers au processus de concertation. Ceux-ci ont été jugés indispensables pour conduire des actions participatives dépassant le simple stade de l'information des habitants et pour assurer une animation permanente autour du projet global.

Pour garantir le processus participatif, la mobilisation d'un « tiers médiateur » a été mise au débat. Celui-ci doit servir d'intermédiaire entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, la collectivité et les habitants sur les opérations concrètes de mise en œuvre des projets urbains qui s'inscriront dans une démarche participative allant au-delà du stade de l'information des habitants. Sa légitimité nécessite neutralité politique,

connaissance approfondie du programme de renouvellement urbain, connaissance des acteurs et compétences en termes de médiation/communication.

Parallèlement, le niveau du budget « participation » pour la mise en œuvre des projets urbains est à étudier. Ce sujet est à mettre en parallèle des décisions qui seront prises pour le fonctionnement des maisons du projet, dans une logique de mutualisation, et de l'extension du dispositif aux autres quartiers de l'agglomération bénéficiaires de la politique de la ville.

Ces éléments doivent être suffisamment définis pour pouvoir être inclus dans la convention de renouvellement urbain.

5.5. Faut-il étendre le dispositif aux quartiers QPV ?

L'opportunité d'élargir le processus participatif en cours de définition sur les deux quartiers bénéficiant du programme de renouvellement urbain, à l'ensemble des quartiers politique de la ville, a été posée.

Les points soulevés précédemment sont à étudier au prisme de cette perspective et en tenant compte des acquis préexistants de chaque quartier en terme de concertation.



Une démarche exigeante, porteuse de plus-value ?

Une démarche de concertation est très exigeante pour les agents et les élus de la collectivité qui la mettent en place. Elle nécessite du temps, de la clarté dans la communication et un respect de la confrontation des points de vue. Elle implique aussi une autre relation aux habitants. Suite aux entretiens et au séminaire, l'ADU identifie les atouts et limites suivantes pour définir la démarche de concertation du NPNRU.

1. Les limites à prendre en compte

- **La temporalité** : le temps du projet et de la concertation n'est pas celui de l'habitant. Les PRU se déroulent sur plusieurs années, en phases successives, alors que les habitants du quartier vivent les transformations et les désagréments liés aux travaux au quotidien. De plus, il semble difficile de mobiliser les habitants sur de longues périodes.
- **La fragilité de la confiance** : il existe une forme de défiance de la part des habitants envers la collectivité et ses représentants, probablement liée au sentiment d'abandon exprimé dans les entretiens. La confiance est difficile à établir et fragile à maintenir.
- **La place et le rôle des habitants** : au-delà de la difficulté à mobiliser les habitants, l'équilibre est parfois difficile à trouver entre les intérêts individuels et l'intérêt collectif et peut générer de la frustration chez certains participants. De plus, la collectivité doit pouvoir favoriser la vision d'ensemble de la démarche pour les habitants. Celle-ci est souvent éloignée des préoccupations quotidiennes.
- **Le manque de stratégie globale** : les démarches de concertation sont souvent juxtaposées les unes aux autres et concernent des points très précis. Certains techniciens et habitants ont exprimé des difficultés à appréhender l'ensemble de la stratégie de communication et de concertation liée au projet de rénovation urbaine.
- **La méthode** : il s'agit de bien cadrer les objectifs de la démarche, le cadre de la concertation et le rôle des élus. En effet, sans volonté politique ces démarches ne pourront pas aboutir. De plus, le temps nécessaire à l'appropriation de la démarche par les habitants est long et la collectivité doit pouvoir investir les moyens humains et techniques adaptés.
- **La capacité à répondre aux attentes formulées** : les professionnels ont pointé le risque de générer un « appel d'air » et des attentes auxquelles la collectivité ne saurait pas répondre. Par ailleurs, certains s'interrogent sur la capacité à inclure les résultats de la concertation dans des projets soumis à de nombreuses contraintes techniques, comme le sont les Programmes de Rénovation Urbaine.

2. Des atouts pour la qualité du projet et le lien social sur le territoire ?

Mais si ces démarches présentent des limites et des difficultés dans leur mise en œuvre, elles constituent un atout pour plusieurs raisons :

- **L'émergence de nouveaux interlocuteurs** : ces démarches permettent d'aller vers les habitants « lambda » du quartier et d'identifier de nouveaux relais d'information, des personnes ressources ayant une compétence d'usage du territoire.



- **Le renforcement du lien social** : les démarches de mobilisation de la parole des habitants créent des espaces de rencontres et de débats entre habitants, professionnels, acteurs associatifs.
- **Le rapprochement entre la collectivité et les habitants** : ces démarches permettent de rapprocher élus et techniciens de la collectivité des habitants, de dialoguer « en direct » et de mieux informer sur tous les projets.
- **La durabilité du projet et son enrichissement** : les professionnels ont souligné la plus-value pour le projet de ces démarches. Elles permettent une meilleure adhésion des résidents au projet, son appropriation est facilitée et les réalisations plus respectées. Par ailleurs, le PRU se trouve enrichi et amélioré grâce à la compétence d'usage des acteurs de terrain (habitants, associations, professionnels...). Certains professionnels ont même mis en avant l'approche plus « humaine » du projet de rénovation.
- **La transformation des pratiques professionnelles** : les pratiques professionnelles de tous les intervenants (collectivité et autres) s'en trouvent modifiées. La connaissance du territoire s'en trouve améliorée par le biais de l'expertise d'usage. Par ailleurs l'ensemble des intervenants doit faire preuve d'une ouverture d'esprit et d'une capacité d'appropriation des enjeux collectifs sur un territoire.



Annexes

1. Charte de la participation



CHARTRE DE LA PARTICIPATION

Des quartiers de renouvellement urbain
du Pays de Montbéliard

Mars 2018



Remerciements

Ce document a été réalisé pour Pays de Montbéliard Agglomération, par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, avec le concours :

- Des élus et services de PMA,
- Des élus et services des communes de Montbéliard et Sochaux,
- Des services de l'Etat,
- Des 3 bailleurs du territoire (Idéha, Neolia et Habitat 25),
- De Trajectoires Ressources,
- Des associations et collectifs des quartiers de La Petite Hollande à Montbéliard et des Gravieres-Evoironnes à Sochaux (CSF, 13000 ensemble, Animation Sochaux Loisirs Détente)
- Des 2 MJC des 2 quartiers
- Des 2 Conseils Citoyens de Montbéliard et de Sochaux



Sommaire

Pourquoi une charte de la participation ?.....	4
Les engagements de chacun dans la conduite du programme.....	5
1. Engagements sur la mise à disposition des documents	5
2. Engagements sur l'accessibilité des informations	5
3. Engagements sur le suivi des démarches participatives	6
4. Engagements sur les règles du jeu partagées dans le cadre d'une opération spécifique ...	6
5. Engagements sur l'essaimage dans le quartier	8
ANNEXE 1 : les fondements de la participation	9
1. Les finalités de la participation : modifier les modes de faire de l'action publique.....	9
2. L'échelle de la participation	9
3. Les thèmes de la participation.....	10
4. Les différents acteurs	10
ANNEXE 2: grille annexée à l'engagement n°8.....	12

Pourquoi une charte de la participation?

Le programme de renouvellement urbain de la Petite Hollande à Montbéliard et des Gravieres-Evoironnes à Sochaux est un projet de longue haleine, avec un impact fort sur la vie des habitants et des usagers de ces quartiers.

Ce processus complexe et lent justifie une participation continue de tous les acteurs concernés par le projet. Ce dispositif est l'une des déclinaisons des orientations du contrat de ville unique de Pays de Montbéliard Agglomération.

Ce programme s'appuie sur une vision du devenir de ces quartiers d'ores et déjà affichée par les élus devant l'ANRU et ses partenaires.

Pour autant, cette vision globale du rôle et du positionnement des quartiers concernés dans la centralité d'agglomération reste à partager davantage pour faciliter la compréhension des actions qui seront déployées dans le temps. Les projets opérationnels seront d'autant plus enrichis par l'ensemble des acteurs que le sens général de l'action sera appréhendé par tous.

Il est primordial que chaque groupe d'acteurs dans son rôle - élu, opérateur, technicien, habitant, usager - soit conscient de l'équilibre à trouver collectivement entre les enjeux sociétaux, urbains, économiques, environnementaux, ... C'est l'un des objectifs majeurs à atteindre dans la réussite de ce nouveau programme de renouvellement urbain, afin de pérenniser la portée des actions publiques ou collectives.

La participation des habitants est ici envisagée comme un outil de renforcement du lien social et des solidarités, mais aussi de compréhension des contraintes et des complexités dans lesquels s'élabore l'action publique locale.

Le but de la charte est d'indiquer les grands principes et engagements de chacun des groupes d'acteurs en matière de participation, comme le rappelle l'annexe 1 page 9.



Ces engagements sont issus du travail sur les modalités de participation sur le projet urbain conduit pendant le protocole en 2017. Ils sont le socle de l'activité des maisons du projet mises en place par les villes de Montbéliard et Sochaux au cœur des deux quartiers.

La charte indique les grands principes de la participation pour :

- Appeler la population à s'intéresser au projet de renouvellement urbain à l'échelle de l'ensemble des quartiers, en se mettant à sa portée,
- L'impliquer dans la préparation et la mise en œuvre des projets opérationnels,
- S'inscrire dans la vie des quartiers.

Elle précise également les modalités de suivi et d'évaluation des démarches participatives.

Les engagements de chacun dans la conduite du programme

Lors du séminaire du 6 décembre 2017, autour des principes de la participation sur le projet urbain des quartiers, les élus, les techniciens, et les représentants de la société civile ont travaillé en ateliers pour co-élaborer des engagements réalistes et tenables dans le temps. Ces engagements se déclinent dans les 5 objectifs ci-contre :

- 1- La mise à disposition des informations,**
- 2- L'accessibilité des informations,**
- 3- Le suivi des démarches participatives,**
- 4- Les règles du jeu partagées dans le cadre d'une opération spécifique,**
- 5- L'essaimage dans le quartier.**

1- Engagements sur la mise à disposition des informations

Engagement 1

Le projet urbain du quartier est accessible au public de manière permanente (ex : à la Maison du Projet, sur un site internet dédié, dans des bulletins d'information réguliers, etc).

Des pièces complémentaires, permettant d'expliquer les évolutions du projet dans le temps (par exemple des décisions administratives ou des comptes rendus de réunions), pourront être consultées parallèlement.

Engagement 2

Une exposition sur le projet est organisée à l'inauguration de la Maison du Projet. Cette exposition sera complétée au fur et à mesure de l'avancée du projet.

L'objectif est de partager avec les habitants la vision globale du quartier dans le développement général de la ville et de l'agglomération.

2- Engagements sur l'accessibilité des informations

Engagement 3

La participation du plus grand nombre, dans les démarches participatives, est encouragée. A cet effet, la diversité des modes de participation (espaces, lieux, temps, moyens) est recherchée notamment pour mobiliser les catégories de personnes les plus difficiles à atteindre.

La participation doit permettre de révéler les besoins émergents ainsi que les usages réels des habitants.

Les attentes (qui auront été retenues) des habitants doivent être intégrées le plus tôt possible dans le programme de renouvellement.

Au besoin, une participation en fonction des groupes sociaux (jeunes, anciens, etc.) pourra être organisée.

Engagement 4

Le projet est présenté sous forme de supports accessibles et pédagogiques, avec des documents lisibles et compréhensibles par tous.

Une démarche pédagogique doit être mise en œuvre tout au long du projet.

Engagement 5

Une présence ponctuelle et régulière est organisée pour apporter des explications et répondre aux questions des habitants.

3- Engagements sur le suivi des démarches participatives

Engagement 6

Des moyens humains et financiers sont affectés pour les actions de participation liées au projet urbain.

Un (ou plusieurs) tiers médiateur, avec des compétences spécifiques d'animation et une compréhension globale du projet urbain et social, sera mobilisé pour garantir le processus participatif dans la durée.

Engagement 7 :

Un comité de suivi de la charte de participation est mis en place et animé par PMA via les instances déjà existantes du Contrat de Ville Unique et du NPNRU. Ce comité de suivi est constitué des principaux acteurs de la participation du Projet de Renouvellement Urbain, à savoir les élus, les techniciens et les acteurs de la société civile.

Chaque année, ce comité de suivi se réunit pour :

- Faire un bilan de la participation, et partager les opérations et actions menées par chacun,
- Vérifier le respect des engagements de la charte et identifier les mesures correctives le cas échéant,
- Identifier les opérations qui seront conduites l'année suivante dans une démarche de participation.

4- Engagements sur les règles du jeu partagées dans le cadre d'une opération spécifique

Engagement 8

La participation doit être assurée durant toute la durée de l'opération, depuis l'idée jusqu'à l'évaluation. Chaque opération inscrite dans une démarche de participation fait l'objet d'une description claire du processus de participation envisagé par son initiateur (le maître d'ouvrage). La grille de l'annexe 2 (page 12) peut permettre de fixer le cadre dans lequel s'inscrira la participation en donnant une lisibilité à chacune des parties prenantes.

En premier lieu, il convient de préciser le niveau de participation selon l'échelle présentée page 9 (information, consultation, concertation, co-construction), et d'évaluer l'opportunité de recourir à un tiers.

Engagement 9

Dans un esprit d'écoute, les divergences de points de vue sont acceptées comme des éléments pouvant améliorer la qualité du projet.

Engagement 10

L'engagement de toute démarche participative doit permettre de partager et de débattre :

- Des contraintes (techniques, financières) de l'opération,
- Des invariants fixés par le maître d'ouvrage,
- D'une compréhension des attentes exprimées par les habitants.

Le recueil des besoins et attentes des habitants au démarrage d'une opération doit être davantage précisé concernant :

- la représentativité des informations recueillies : il s'agit de pouvoir recueillir

les attentes/besoins auprès d'un échantillon de personnes suffisant et représentatif des futurs bénéficiaires de l'opération,

- le traitement de l'information recueillie qui doit permettre de hiérarchiser les besoins/attentes et les qualifier en fonction de leur nature.

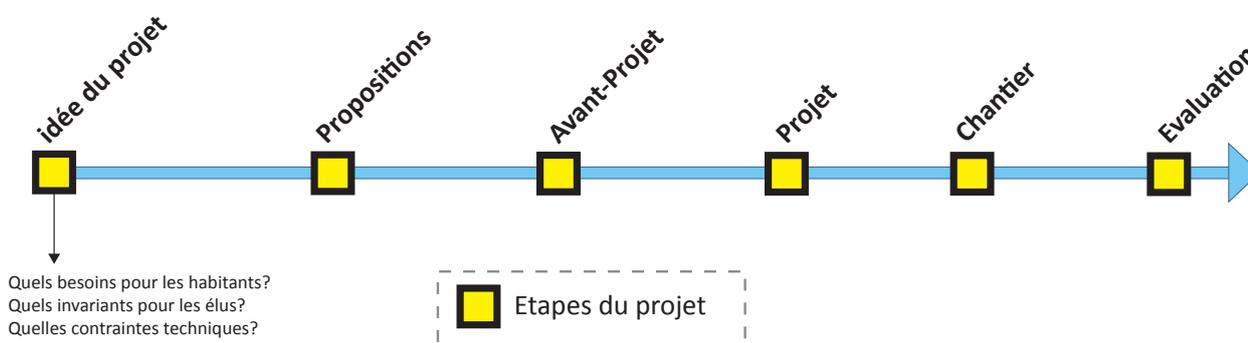
Engagement 12

L'opportunité d'organiser une (ou des) visite(s) de chantier, et d'inaugurer la fin des travaux, est étudiée lorsque l'opération est engagée.

Engagement 11

A chaque nouvelle étape de participation, le maître d'ouvrage fait un bilan qui explicite la manière dont il a pris en compte ou non les besoins des habitants ou des usagers. A minima, les suites de la démarche et le calendrier sont exposés.

Les étapes déterminantes d'une opération-type, depuis l'idée jusqu'à l'évaluation



Sur chaque opération, il s'agit de préciser le processus de participation le plus en amont possible de sa mise en oeuvre, et notamment de s'accorder sur le positionnement :

- Des réunions d'avancement de l'opération (élus, bailleurs/techniciens/société civile),
- Des temps d'animation liés à l'opération

5- Engagements sur l'essaimage dans le quartier

Engagement 13

Chaque acteur a un rôle à jouer dans la définition et la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain et la diffusion du programme au sein du quartier :

- les élus pour instaurer un dialogue de proximité visant à partager le sens de l'action publique et écouter, entendre et réagir,
- les bailleurs pour les interventions sur le patrimoine et les actions de sensibilisation,
- les chefs de projets PRU (PMA et villes) et les techniciens des collectivités pour rendre accessibles les informations techniques,
- les associations pour les actions qu'elles animent autour du projet,
- le conseil citoyen pour recueillir son point de vue et son expertise d'usage, et pour relayer les informations.

Engagement 14

Afin de toucher le plus grand nombre et de recueillir une perception du vécu dans le quartier, des espaces d'expression libre pour le citoyen seront mis à disposition (allo-mairie, boîte à idées, panneau d'expression,...). Au besoin, des actions participatives seront menées en fonction des groupes sociaux à mobiliser (jeunes, anciens, commerçants,...).

Engagement 15

En complément des actions spécifiques au projet, les acteurs s'appuieront sur des manifestations existantes et bien ancrées dans les quartiers pour diffuser et recueillir de l'information, faire débat. Les événements suivants sont cités :

- Réunions de quartier,
- Fête de quartier (Petite Hollande), fête du sport (Sochaux),
- Forums thématiques du contrat de ville unique, notamment le forum de l'emploi,
- Vœux à la population,
- Eventuellement, conseils d'écoles des quartiers, assemblées générales d'associations intervenant sur les quartiers, rencontres avec les anciens, ...

Celles-ci sont complémentaires des informations communiquées par les réunions de quartier, les magazines municipaux, le site internet des villes et les réseaux sociaux.

Annexe 1 : les fondements de la participation

1. Les finalités de la participation : modifier les modes de faire de l'action publique

La participation est de plus en plus souvent sollicitée pour l'élaboration et le suivi de projets. Les élus souhaitent qu'elle devienne une véritable méthode d'élaboration de l'action publique. Ils sont convaincus que la participation permet d'améliorer l'efficacité de l'action publique et facilite la réalisation et l'appropriation des projets par les habitants.

Il s'agit ainsi d'associer les habitants dans la gestion et l'évolution de leur cadre de vie pour le construire ensemble. L'intérêt commun ne peut être perçu que si chaque partenaire identifie son intérêt concret et accepte de le reconsidérer dans un cadre collectif. Les instances de participation permettent ainsi de renouveler l'action publique et la démocratie. La participation donne aux habitants la

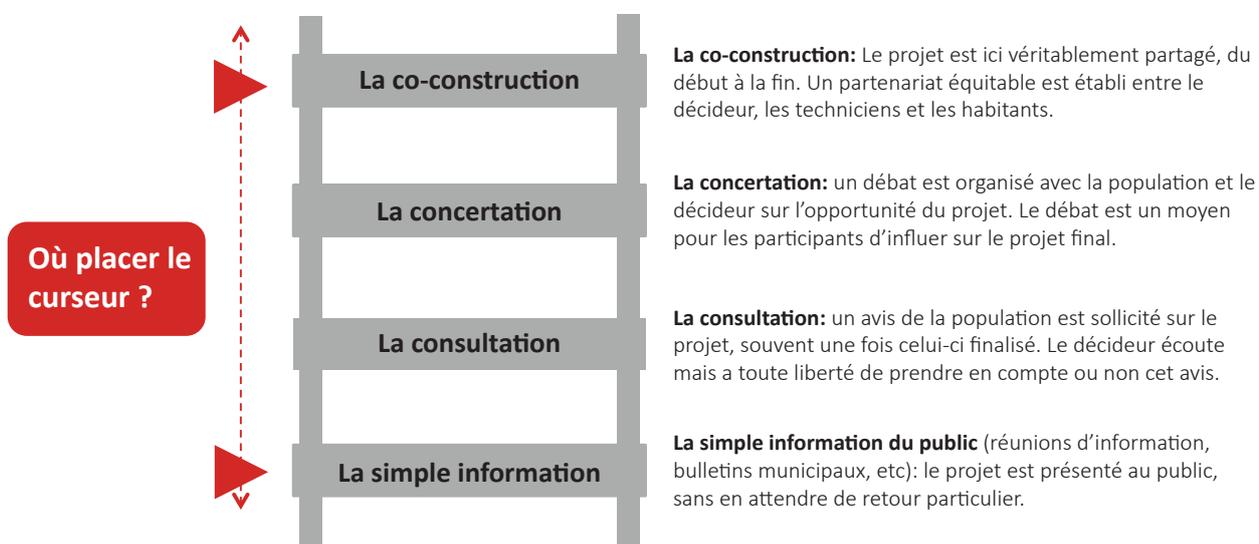
possibilité d'agir sur la cité et encourage la prise d'initiatives.

Ainsi "l'utilisateur-consommateur" a les capacités de devenir un "citoyen-acteur". En somme, à travers les processus de participation, il s'agit de transformer les pratiques, de faire évoluer les comportements et analyses, aussi bien des élus que des habitants et des professionnels.

Développer et maintenir des processus démocratiques, c'est donc aussi ré-interroger constamment les pratiques des uns et des autres. La mise en commun des savoirs et des savoir-faire, la reconnaissance de l'identité et des compétences de chaque acteur sont ainsi une des conditions minimales, sans lesquelles la participation ne peut pas s'exercer.

2. L'échelle de la participation

La participation des habitants à la vie locale doit conjuguer différentes formes, représentées ci-après schématiquement par l'échelle de la participation :



3. Les thèmes de la participation

La volonté des élus est de diversifier les thèmes qui intéressent la participation des habitants et de ne pas la limiter aux questions d'aménagement. La participation doit porter sur tout ce qui peut toucher à la vie de quartier dès lors que l'intérêt général est en jeu.

Les champs d'intervention de la participation sont donc multiples et variés. Elle peut s'établir autour de questions liées à l'urbanisme et au développement social des quartiers, tout comme elle peut aborder des questions plus globales telles que la tranquillité publique, la vie quotidienne ou le cadre de vie.

Elle aborde les différentes thématiques qui font la vie en ville : développement culturel, éducatif, sportif, économique, social, urbain... La participation est nécessaire pour des projets de différente ampleur.

La participation doit déboucher sur l'énoncé d'orientations et de projets partagés, permettant de définir les choix prioritaires d'action publique municipale, dans la mise en œuvre du Projet de ville.

4. Les différents acteurs

La participation met en scène 3 types d'acteurs :

- Les habitants et les associations, représentant la Société Civile ;
- Les élus municipaux et les élus de l'agglomération ;
- Les techniciens municipaux et de PMA, ainsi que les professionnels partenaires (bailleurs sociaux, services de l'Etat, acteurs socio-économiques, travailleurs sociaux, représentants associatifs, MJC...) ayant une pratique du territoire.

Les habitants et les associations

Les habitants sont considérés comme le premier maillon de l'engagement citoyen.

A ce titre, chaque habitant est légitime pour participer directement en son nom propre aux différentes instances de participation. Les habitants ont une connaissance et une pratique quotidienne de leurs lieux de vie, de leur territoire. Cette expertise d'usage apporte une véritable plus-value aux projets.

Sur le Pays de Montbéliard, le tissu associatif est dense et dynamique. Il constitue un support important, vecteur du lien social et de la citoyenneté nécessaires à la participation.

Les associations d'habitants et de quartiers, quelles que soit leur importance ou leur date de création, sont des interlocutrices privilégiées de la municipalité et des professionnels. Dans le débat avec les élus, elles recueillent et expriment l'avis d'habitants sur les projets municipaux. Elles proposent et portent également des projets pour favoriser le mieux-vivre ensemble dans les quartiers.

Les élus

Les élus sont détenteurs d'un mandat qui leur est conféré par une élection au suffrage universel. La participation permet aux habitants d'intervenir, d'éclairer et d'élaborer la décision finale des élus.

Les élus gardent donc leur rôle de décision, mais ils proposent de ne l'exercer qu'à l'issue du processus de participation, d'écouter et de tenir compte des avis exprimés. Ils entendent ainsi activer le principe d'aide à la décision.

Certains élus municipaux sont représentés dans les instances de Pays de Montbéliard Agglomération. Ils constituent un point d'appui pour faire remonter les attentes de la population sur les sujets touchant aux compétences intercommunales.

Les techniciens municipaux et professionnels partenaires

Les professionnels des institutions et organismes partenaires participent à l'animation du tissu local au travers de leurs actions.

Les techniciens du service public municipal sont chargés de la préparation et de la mise en œuvre des décisions politiques.

Ces acteurs apportent une expertise technique et élaborent des éléments d'aide à la décision, nécessaires pour nourrir l'échange sur les projets concertés.

L'ensemble des acteurs réunis lors du séminaire du 27 Juin 2017 au Jules Verne à Montbéliard



Source : ADU

Annexe 2 : grille annexée à l'engagement n°8

Cette grille est un outil à destination des Maîtrises d'Ouvrages souhaitant conduire une opération dans une démarche participative allant au-delà de la simple information.

Elle doit permettre de fixer le cadre dans lequel s'inscrira la participation en donnant une lisibilité à chacune des parties prenantes.

Les attendus	Les réponses
Caractéristiques de l'opération : 1. Nature du projet (étude, travaux, démolition, etc); enjeux 2. Objectifs : besoins auxquels répond l'opération 3. Localisation 4. Maîtrise d'Ouvrage : identification du porteur de projet et exposé de ses responsabilités et des contraintes auxquelles il est soumis 5. Calendrier	
Quels attendus de la participation (pistes d'action, recueil d'avis) ?	
Public cible et modalités pour le mobiliser (qui ? Comment ?)	
Niveau de participation et modalités de participation envisagées (outils, réunions, ateliers, balades urbaines ...)	<p>Où placer le curseur ?</p>
Besoins et attentes des habitants	
Calendrier de la démarche participative	
Moyens mis en place (humains, matériel, financiers, etc.)	
Documents produits, livrables	

2. Expériences de concertation menées en France

L'ensemble des exemples développés ci-après sont issus d'expériences françaises. Chaque exemple fait l'objet d'une fiche descriptive avec les entrées suivantes :

- Type de projet
- Date
- Nombre d'habitants
- Support explicatif de la démarche
- Actions menées lors de la concertation
- La cible
- Objectifs
- Coûts
- Liens/Contacts

Pour info, les coûts ne sont en général pas divulgués parce que peu connus en terme de temps passés notamment

Liste des projets examinés

1. Rennes : renouvellement urbain du quartier du Blosne
2. Paris : renouvellement urbain du quartier du quartier Clichy-Batignolles
3. Strasbourg : renouvellement urbain du quartier de Hautepierre
4. Villeurbanne : Documentaire sur l'aménagement d'une place au centre-ville
5. Lyon : projet d'extension de la Confluence
6. Grenoble : renouvellement urbain du quartier de Villeneuve
7. Le havre, rénovation du centre ancien
8. Angers, projet de quartier Belle Beille
9. Annemasse, opération de renouvellement urbain
10. Saint-pol-sur-mer, projet de renouvellement urbain
11. Nanterre, renouvellement urbain
12. Perpignan, PNRU



2.1. Rennes : renouvellement urbain du quartier du Blossne

« Une concertation qui permet aux habitants de se projeter dans des futurs possibles. »

Type de projet	PNRU
Date	2007-2015
Nombre d'habitants du quartier	Quartier du Blossne : 18.000 habitants
Support explicatif de la démarche	Un document de 86 pages, appelé « La concertation au Blossne », et une synthèse de 8 pages, appelée « Point d'étape », de mars 2015, qui exposent la démarche de concertation, son historique, les actions menées et un premier bilan de ces actions et des retours d'habitants après 7 ans de concertation
Actions menées lors de la concertation	<p>Les ambassadeurs : à l'initiative de la ville, des ambassadeurs du projet ont été nommés sur candidature. Le rôle des ambassadeurs va se préciser « en marchant ». Les actions menées par les ambassadeurs ont concerné plus de 400 personnes.</p> <p>Un atelier urbain, lieu d'information et de mobilisation des habitants, qui a vu environ 1200 personnes entre juin 2009 et mars 2010. Les actions qui s'y déroulent : expositions, réalisation de maquette du quartier, de documents audiovisuels et de blogs, organisation de balades de découverte dans et hors quartier (pour découvrir de nouvelles idées), groupe de travail sur l'histoire de l'urbanisation, etc</p> <p>Un voyage d'études qui a rassemblé 90 personnes (Des habitants, des responsables associatifs du Blossne mais aussi des élus et des services de la ville (jardins, urbanisme...), des architectes, des bailleurs, des syndicats, ..) à Berlin</p> <p>Les sites internet : un blog dédié au projet, une plateforme d'échanges pour les opérateurs du projet, différents sites plus ciblés</p> <p>Une charte de la participation : Un travail avec des acteurs du quartier a permis d'identifier les conditions de réussite des démarches de concertation dans le cadre du projet urbain. Ces conditions ont été traduites, dans une charte de la participation, en une dizaine d'engagements de la ville.</p> <p>Des contributions écrites des habitants suite à des rencontres directement sur le terrain</p>
La cible	Habitants du quartier
Objectifs	<p><u>Objectifs de la ville de Rennes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le rôle des habitants est important en tant que contributeurs au projet mais aussi, pour certains d'entre eux, comme acteurs potentiels des usages futurs : parc, espaces commerciaux... etc. La participation leur permet de s'approprier les projets, de se projeter dans des futurs « possibles » ; pour que les différents enjeux liés à la vie du quartier soient pris en compte dans le projet : les aspects urbains, culturels, économiques, environnementaux, sociaux (au sens de la politique sociale), les déplacements ...
Coûts	<p>Budget global alloué à la concertation : non connu</p> <p><u>Coût humain</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 chargée de mission de l'Agence d'Urbanisme à mi-temps pendant 4 ans sur ce projet 2 étudiantes de l'IAUR (Institut d'Aménagement de d'Urbanisme) en animation de l'atelier urbain pendant près d'un an Etudiants de l'école d'architecture qui interviennent ponctuellement en appui
Liens pour en savoir plus	http://www.audiar.org/documents_blossne



2.2. Paris : renouvellement urbain du quartier du quartier Clichy-Batignolles

« Des ateliers citoyens avec les architectes »

Type de projet	Renouvellement du quartier
Date	Depuis 2008
Nombre d'habitants de la commune/quartier	Quartier de Clichy-Batignolles : 40.000 habitants
Support explicatif (s) de la démarche	Site internet du projet : http://www.clichy-batignolles.fr/la-demarche
Actions menées lors de la concertation	<p>Les rencontres de « Clichy-Batignolles »: La Maison du Projet, les journées «portes Ouvertes» (4000 visiteurs par an), les visites de chantier, les promenades urbaines permettent de suivre l'avancement des réalisations et de dialoguer avec les acteurs du projet (architectes, urbanistes, aménageurs, ville de Paris et opérateurs).</p> <p>L'atelier citoyen « Batignolles » : environ 150 citoyens, lors de 10 réunions, ont été invités à réfléchir en parallèle du travail de conception réalisé sur six mois par des équipes internationales d'architectes et leurs promoteurs. Il s'agit d'une démarche de conception participative et citoyenne unique en France, qui s'est développée en 4 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape 1 : prendre la mesure des enjeux, lors d'une présentation détaillée de l'opération autour d'une maquette du projet, et une visite sur le site avec l'urbaniste François GREThER - Etape 2 : récit autour des usages, en imaginant 4 scènes de la vie quotidienne, 4 itinéraires dans le futur quartier vécu par des jeunes, des salariés des familles - Etape 3 : traduire ces récits en image, à l'aide de croquis afin de disposer d'un outil de dialogue synthétique avec les architectes - Etape 4 : un suivi au long cours, avec 3 échanges organisés avec les équipes professionnelles <p>La conception d'un centre d'animation avec les adolescents</p> <p>Groupes d'architecture : depuis avril 2010, les habitants sont invités, au même titre que les élus et les experts, à donner leur avis en participant aux commissions techniques et aux jurys des concours d'architectures</p>
La cible	Habitants du quartier
Objectifs	Annick LEPETIT, présidente de « Paris Batignolles Aménagement » : « Pluôt que de voir Clichy-Batignolles comme un quartier nouveau qui tombe du ciel, nous voulions le concevoir en phase avec les quartiers alentour, comme un lien. Il fallait donc commencer par convaincre ceux qui vivaient déjà là et qui avaient une perception négative du projet. »
Coûts	Non connu
Liens pour en savoir plus	Site internet du projet : http://www.clichy-batignolles.fr/la-demarche Livre sur le projet : « L'atelier des Batignolles », Frédérique de GRAVELAINE



2.3. Strasbourg : renouvellement urbain du quartier de HautePierre

« A la rencontre des habitants sur les lieux qu'ils pratiquent »

Type de projet	PNRU
Date	2005-2015
Nombre d'habitants de la commune/quartier	24.000 hab
Support (s) explicatif (s) de la démarche	D'avril à juillet 2015, une démarche de concertation menée par la ville auprès des habitants des quartiers prioritaires a permis de recueillir leurs contributions : forces/faiblesses des quartiers et pistes d'action.
Actions menées lors de la concertation	<p>Rencontres avec les habitants : forums, temps sur les marchés, sorties d'école, présence en pied d'immeuble et lors de moments festifs, démarches de porte à porte, etc.</p> <p>Le renommage des rues : Suite au changement d'adresse de 2.000 logements, les habitants ont été invités à voter pour leurs noms de rue et de places préférés, à partir d'une liste d'écrivains et de personnages de la littérature qui leur avait été distribuée auparavant. 150 personnes ont participé.</p> <p>Accompagner les habitants relogés dans le cadre des démolitions : Création d'un groupe opérationnel de relogement (bailleur, partenaires sociaux, centre médico-social, mission locale, équipe de prévention) qui se réunit chaque mois, examine les propositions de relogement et mobilise les compétences de chaque structure au service des familles.</p> <p>Réalisation d'une sculpture par des enfants de 8 à 10 ans – un mille-pattes à tête de loup dénommé Loumi – pour mettre en scène l'arrivée de la ligne C du tramway</p> <p>Projet artistique « Trait d'Union » : création de 2 zones artistiques temporaires dans 2 tours vouées à la démolition. En 2012 et 2013, 10 appartements de ces tours ont été investis par des collectifs d'artistes et 5 autres appartements par des ateliers autour du thème du logement. Les artistes, les associations et les élèves des écoles élémentaires du quartier ont travaillé pendant 6 mois leur vision du quartier.</p>
La cible	Habitants du quartier
Objectifs	Créer des espaces de paroles et de partages où chacun peut échanger, faire part de son avis, découvrir le projet sous un autre angle et surtout s'approprier les transformations majeures de son cadre de vie.
Coûts	Non connu
Liens pour en savoir plus	file:///C:/Users/rprieux/Downloads/cahier%20concertation%20hautePierre21avril.pdf



2.4. Villeurbanne : Un documentaire sur l'aménagement d'une place au centre-ville

Type de projet	Aménagement de la place Lazare Goujon, au cœur du centre-ville de Villeurbanne
Date	Non connu
Nombre d'habitants de la commune/quartier	Villeurbanne : 136 000 habitants
Support explicatif (s) de la démarche	Documentaire de 52 minutes sur la démarche de concertation autour du projet d'aménagement de la place : interviews d'élus, d'architectes, d'habitants. 10 expositions durant la période des travaux / recueil des avis via un questionnaire
Actions menées lors de la concertation	En amont du projet de documentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un groupe ressource : sollicitation des associations et conseils de quartiers pour participer à l'élaboration d'un documentaire, recueil de témoignages des usagers et des acteurs locaux • Mise en place d'un cahier des charges partagé • Collaboration avec le Cabinet Urbanis mandaté par le Grand Lyon • Mise en place d'aménagements provisoires durant les 2 années ½ de travaux
La cible	Habitants du quartier
Coûts	Non connu
Liens pour en savoir plus	Le film ne peut être apparemment communiqué que par l'Agence de Lyon et ne peut être diffusé que pour un usage en interne



2.5. Lyon : projet d'extension de la Confluence

Type de projet	Projet d'extension urbaine de « Lyon Confluence »
Date	2003-2015
Nombre d'habitants de la commune/quartier	Agglomération Lyonnaise : 1.300.000 hab
Support explicatif (s) de la démarche	Site internet de la démarche : http://www.lyon-confluence.fr/fr/projet-urbain/concertation.html
Actions menées lors de la concertation	<p>Des totems d'information dans un centre-commercial ou dans une gare</p> <p>Un site web pour s'exprimer à distance</p> <p>Un journal diffusé dans les commerces de proximité</p> <p>6 ateliers de concertation autour des thématiques liées aux espaces publics, déplacements, logements et services de proximité</p> <p>Création de la Maison de la Confluence : Pôle d'information sur l'évolution des travaux et la participation aux multiples concertations</p>
La cible	Les habitants de Lyon
Coûts	Non connu
Liens pour en savoir plus	<p>http://www.lyon-confluence.fr/fr/projet-urbain/concertation.html</p> <p>http://fr.calameo.com/read/000327009cb2f22a9d6c4</p> <p>http://www.arenas.org/Concertation-pour-le-projet-urbain</p>



2.6. Grenoble : renouvellement urbain du quartier de Villeneuve

« Un rapport annuel sur le suivi des engagements. »

Type de projet	PNRU
Date	2008-2014
Nombre d'habitants de la commune/quartier	Quartier de Villeneuve : 11.000 habitants
Support explicatif (s) de la démarche	Film
Actions menées lors de la concertation	<p>120 témoignages filmés à partir desquels un film est réalisé puis diffusé au cours de 3 réunions publiques.</p> <p>1200 personnes présentes lors des réunions publiques</p> <p>200 personnes parmi les 1200 s'inscrivent à des groupes de propositions portant sur 4 thèmes (sécurité, jeunesse, aménagement et urbanisme, vivre ensemble)</p> <p>74 propositions retenues par les élus parmi les 269</p> <p>Une évaluation annuelle des concrétisations est pratiquée par un Conseil consultatif</p> <p>Mise en place d'un « Observatoire des engagements » pour les volontaires, avec publication d'un rapport annuel</p>
La cible	Les habitants du quartier
Coûts	Une opération coûteuse, qui a permis « d'entrer en communication avec des gens qui ne parlaient jamais » et d'expérimenter des techniques (vidéo) pouvant être mises en œuvre dans des projets à venir.
Liens pour en savoir plus	Ville de Grenoble, Service Participation des Habitants & Développement Social Urbain



2.7. Le Havre, rénovation du centre ancien

« Raconter le passé pour se projeter dans l'avenir. »

Type de projet	Rénovation du centre ancien du Havre
Date	2013-2016
Nombre d'habitants de la commune/quartier	ville du Havre : 170 000 habitants
Support explicatif de la démarche	Le site internet de l'ANRU, le site internet du projet et le magazine « renouvellement le mag »
Actions menées lors de la concertation	<p>Plateforme interactive qui invite les habitants du Havre à exprimer leurs souvenirs. Regarder le quartier à travers les yeux des autres Partager, mieux se connaître. Chacun raconte son histoire avec tel ou tel lieux.</p> <p>Exposition « Quartier Intime » sur la vie quotidienne du quartier et les attentes pour l'avenir. Regard personnel des habitants sur leur quartier pendant leur enfance jusqu'à aujourd'hui (habitudes, ambiances, pensées, souvenir, regrets, besoins...)</p> <p>Livret des lieux emblématiques du quartier.</p>
La cible	Les habitants du Havres
Objectifs	<p>S'adresser aux habitants et aux prochains visiteurs.</p> <p>Mettre à l'honneur les résidents du quartier.</p> <p>Travail de mémoire sur les mutations du quartier rendu possible par les habitants.</p>
Coûts	<p>Budget global alloué à la concertation : non connu</p> <p>Coût humain :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bureau d'étude Ville Ouverte• Les cueilleurs d'Histoire (association)
Liens pour en savoir plus	<p>https://cehavrequitappelle.fr/</p> <p>http://www.cueilleuse-histoires.com/</p>



2.8. Angers, projet de quartier Belle-Beille

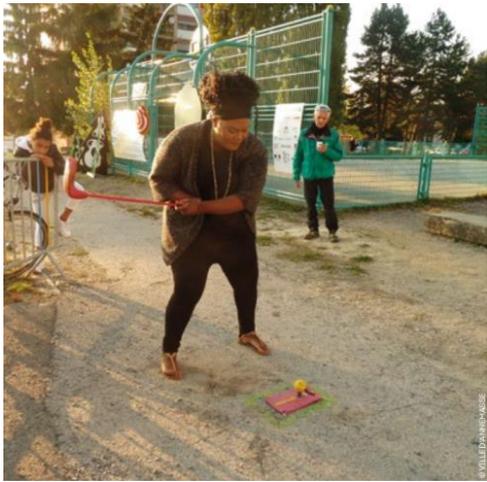
« Des liens entre le monde étudiant, les habitants et les associations »

Type de projet	Projet de quartier Belle-Beille : « <i>Elaborés avec les habitants, ces projets concernent l'ensemble des thématiques qui structurent la vie sociale, culturelle, économique et urbaine des quartiers.</i> »
Date	Premier point d'étape 2015 2016
Nombre d'habitants du quartier	Quartier Belle-Beille : environ 11.000 habitants
Support (s) explicatif (s) de la démarche	Site internet du projet : http://www.angers.fr/quartiers/belle-beille/moi-et-mon-quartier/index.html
Actions menées lors de la concertation	<p>Conseils d'enfants Dans chaque école publique de Belle-Beille, un Conseil d'enfants se réunit pour discuter de la vie dans le quartier et scolaire. Une fois par trimestre, des représentants de chaque conseil se réunissent en plénière, présidée par l'Adjointe de quartier</p> <p>Concert tempo rives Le 26 juillet, pour la 1re fois, Belle-Beille a accueilli, un concert du festival Tempo Rives, place Marcel Vigne. 3 stands de restauration ont été tenus par des acteurs du quartier.</p> <p>PARTENARIAT CAMPUS QUARTIER DANS LE CADRE DU NPNRU L'Université et l'école Agro Campus renforcent les liens entre le monde étudiant, les habitants et les associations de Belle-Beille. Plusieurs actions sont imaginées : création d'un robot humanoïde et musée virtuel avec l'Istia ; recueil de récits de vie avec le master archives, etc.</p> <p>Atelier « précarité énergétique » Les habitants présentant des difficultés à gérer leur consommation énergétique sont invités à des ateliers animés par l'association Alisée. Ils se déroulent au plus proche des habitants, dans les quartiers de la ville. Cette action partenariale, pilotée par le CCAS, associe les pôles territoriaux, le Conseil départemental et EDF. Entre 15 et 20 personnes à chaque atelier 10 ateliers sur l'ensemble de la ville, en 2016</p> <p>Création d'une Maison du Projet Dans le cadre du Projet de renouvellement urbain, la Ville et l'État ont inauguré, le 23 février, une Maison du Projet, au 33, avenue Notre-Dame-du-Lac, visant à favoriser l'appropriation du NPNRU par les habitants et acteurs du quartier.</p> <p>Proposition d'aménagement Huit étudiants-ingénieurs d'Agro Campus Ouest ont été sollicités pour imaginer un aménagement paysager temporaire et ludique de l'espace laissé vacant après la démolition de la résidence étudiante place Dauversière. Esquisses visibles à la Maison du Projet</p> <p>Aménagements, stationnements et concertations Les habitants ont été concertés à l'occasion des réaménagements des rues Roger Halopé et Jean Clénet et du square du Champ Fleury. 6 réunions de concertation 10 à 15 habitants présents à chaque rencontre</p>
La cible	Habitants du quartier et les étudiant du campus
Objectifs	« créer des passerelles entre ces deux centralités et entre le campus et le cœur du quartier, en intégrant les étudiants eux-mêmes dans la vie de Belle-Beille »
Coûts	Non connu
Liens pour en savoir plus	Site internet de la commune http://www.angers.fr/fileadmin/plugin/tx_dcdownloads/format_a4_05_belle_beille_2017.pdf



2.9. Annemasse, Projet de Renouveau Urbain

« Une animation autour du golf pour retisser des liens avec les habitants »

Type de projet	PNRU
Date	2013- 2016
Nombre d'habitants de la commune/quartier	Quartier de Perrier-Livron : 6000 habitants
Support explicatif (s) de la démarche	http://www.annemasse.fr/Annemasse/Les-grands-projets/Quartier-de-Livron-PRU
Actions menées lors de la concertation	<p>Le Conseil citoyen, composé d'une cinquantaine de bénévoles, monte en puissance. Il participe à toutes les étapes des projets. C'est lui qui, par exemple, a fait émerger le besoin d'une Maison de santé. La vie quotidienne est au cœur des discussions, qu'il s'agisse de la circulation (création de zones 30), du stationnement ou encore de l'entretien des espaces communs pour définir qui gère quoi.</p> <p>Parcours de Golf urbain, porté par le service politique de la ville, sur les conseils d'une golfeuse professionnelle</p>  <p>« À chaque fois que nous avons essayé de rencontrer les habitants pour parler du renouvellement de leur cadre de vie, nous avons très peu de présence, quelques copropriétaires, mais pas de locataire. Notre conclusion fut la suivante : nous avons perdu le lien avec la population du quartier. Afin de rassembler les habitants autour du projet qui modifiera profondément leur quartier, nous avons souhaité créer l'événement. Durant presque trois semaines, les habitants, du quartier et d'ailleurs, sont venus jouer et discuter. Nous avons en effet prévu de multiples supports d'information sur le projet de renouvellement et avons profité des temps libres pour éclairer les habitants sur les opérations à venir. Outre l'engouement autour du choix original du golf, cette manifestation a été l'occasion pour les habitants de partager leurs attentes, de se réunir et d'animer un quartier en demande. Cette manifestation a été largement plébiscitée et sera peut-être le point de départ d'une série d'animations originales. »</p>
Coûts	Non connu
Liens pour en savoir plus	http://www.crdsu.org/c_10_31_Lectureincontournable_3506_2_Renouvellement_le_mag_Le_magazine_participatif_du_renouvellement_urbain_n_3_.html#.WdOwjFu0OUk



2.10. Saint-Pol-sur-Mer, projet de renouvellement urbain

« Des élèves de CM2 et de 6ème s'investissent pour leur ville avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme. »

Type de projet	PNRU
Date	2017-2019
Nombre d'habitants de la commune/quartier	Ville de Saint-Pol-sur-Mer : 20.000 habitants
Support (s) explicatif (s) de la démarche	http://ville-saintpolsurmer.fr/pdf/pole110.pdf ,page 4
Actions menées lors de la concertation	<p>Les élèves s'investissent pour leur ville</p> <p>Au collège Deconinck, les élèves de 6ème sont fiers de contribuer à l'amélioration de leur ville. Encadrés par l'équipe pédagogique du collège et par l'agence d'urbanisme AGUR, ils participent avec cinq classes de CM2 des groupes scolaires des quartiers Ouest au projet de renouvellement urbain et s'impliquent ainsi pour le développement de la commune. En tout 250 saint polois pensent à l'avenir de leur quartier.</p> <p>Il s'agit de récolter les idées des enfants et de les confronter pour ensuite en dégager des thèmes de travail. Chacun a ses propres responsabilités : on retrouve des cartographes, des photographes, des guides, des rapporteurs, des sondeurs ou des agents de sécurité. Par petits groupes, ils arpentent la ville et réalisent des sondages qui se révèlent être des indicateurs intéressants.</p> <p>Médiatrice habitat et cadre de vie</p> <p>Permanences du quartier où les habitants pourront, sur rendez-vous, rencontrer la médiatrice. L'objectif est de proposer à chacun une écoute et/ou des réponses dans la proximité.</p> <p>Jardin partagé</p> <p>L'équipe de l'agence a animé plusieurs ateliers de travail avec un groupe d'habitants-jardiniers. En étroite collaboration avec les services municipaux et en lien avec l'association Villenvie, le travail a porté sur la réalisation d'un nouveau jardin partagé à proximité directe de la maison de quartier Pierre Mendès-France. A partir de la maquette réalisée en 2015 avec le concours de la plasticienne Karine Bracq, l'équipe projet de l'agence a d'abord réalisé un plan d'aménagement général reprenant l'ensemble des éléments programmatiques discutés avec les jardiniers. Dans un second temps, elle leur a soumis différentes propositions architecturales et paysagères pour le cabanon, la clôture et l'entrée de ce dernier.</p>
La cible	Enfants, habitants
Coûts	Financé par la commune.
Liens pour en savoir plus	http://www.agur-dunkerque.org/actualites/Pages/jardin-partage.aspx http://robepierre-saintpolsurmer.etab.ac-lille.fr/2016/10/05/vernissage-expo-agurcollege-robepierre/



2.11. Perpignan, PNRU au quartier Vernet

« *Les habitants se projettent dans une carte immense et une application* »

Type de projet	PNRU
Date	2008-2014
Nombre d'habitants de la commune/quartier	Quartier Vernet : 11.000 habitants
Support (s) explicatif (s) de la démarche	Film de présentation de 2 minutes : https://www.youtube.com/watch?v=q4a185aPdn8
Actions menées lors de la concertation	 <p>Depuis 1993, L'Atelier d'urbanisme implique habitants et associations de quartier dans le développement de projets urbains majeurs. Lors du PNRU, l'association a notamment proposé la carte de Gulliver, immense plan invitant le public à dessiner à même le sol. Aujourd'hui, avec la poursuite des projets à Perpignan, dans le cadre du NPNRU, elle voit plus grand : création d'une Maison du Projet avec la Ville ; déroulement de marches exploratoires et d'ateliers urbains ; élaboration de solutions innovantes.</p> <p>Application OpenPerpi3D Lancée par une start-up, l'application OpenPerpi3D est accessible à tous. Développée prioritairement pour le centre ancien, elle permettra de le visiter en ligne et d'interagir avec les projets en concertation.</p>
La cible	Tous les habitants
Coûts	inconnu
Liens pour en savoir plus	https://www.la-clau.net/info/11516/perpignan-une-carte-de-gulliver-pour-les-habitants-du-quartier-du-vernet-11516 http://www.lindependant.fr/2016/11/06/perpignan-mediterranee-la-politique-de-la-ville-discutee-avec-les-citoyens.2275256.php



3. Grille d'entretien

BILAN du 1^{er} PRU

1. Dans le premier programme ANRU (2005-2014), quel était le rôle de votre structure/collectivité ?
2. Dans ce premier programme ANRU (2005-2014), ainsi que lors d'autres opérations urbaines antérieures, quels sont pour vous les bons exemples de concertation qui ont été réalisés dans les quartiers concernés ?
3. Comment a été menée la concertation à l'époque ? Avec qui ? Avec quels moyens (financiers, matériels et humains) ?
4. Quel bilan tirez-vous de cette concertation ? Eventuellement, existe-t-il un document rédigé faisant le bilan de cette concertation, ou tout autre document (article de presse, photos, vidéos, etc) qui pourrait nous aider à mieux comprendre ce qu'il s'est passé ?

PERSPECTIVES

5. Dans le futur programme, quel est pour vous le rôle de votre structure/collectivité ? Quelles personnes ressources identifiez-vous autour de la mise en œuvre de la concertation ?
6. Avec qui envisagez-vous de concerter ? A quelles phases du Projet ? Lors des études (qui vont se dérouler jusqu'à mi 2018) ? Lors de la formalisation de la convention ? Pendant les travaux ?
7. Pour vous, quels doivent être les objectifs de la concertation ? Une information, des visites explicatives/projection, des débats, de la co-construction, autre(s) ?
8. Quelles sont les conditions d'une concertation réussie, de votre point de vue ?
9. Par exemple, seriez-vous prêts à inviter des habitants à participer à l'élaboration des études, dans le cadre de Comités Techniques ? Si oui, sous quelles conditions ?
10. Que pensez-vous de la réalisation d'évènements artistiques, ou de la récurrence d'une manifestation (ou autres ?) qui permettent de fédérer autour du projet ?
11. Peut-être avez-vous des idées de modalités de concertation ou d'exemples dont vous avez pu entendre parler et qui vous viennent à l'esprit ?
12. Enfin, au regard de cet entretien, quel est pour vous l'intérêt de la concertation ? Quel(s) objectif(s) doit-elle atteindre ?



4. **Présentation ppt du séminaire du 27 juin 2017**



Nouveau Projet de Renouvellement Urbain Concertation

27 juin 2017 – Jules Verne

Séminaire de restitution des rencontres

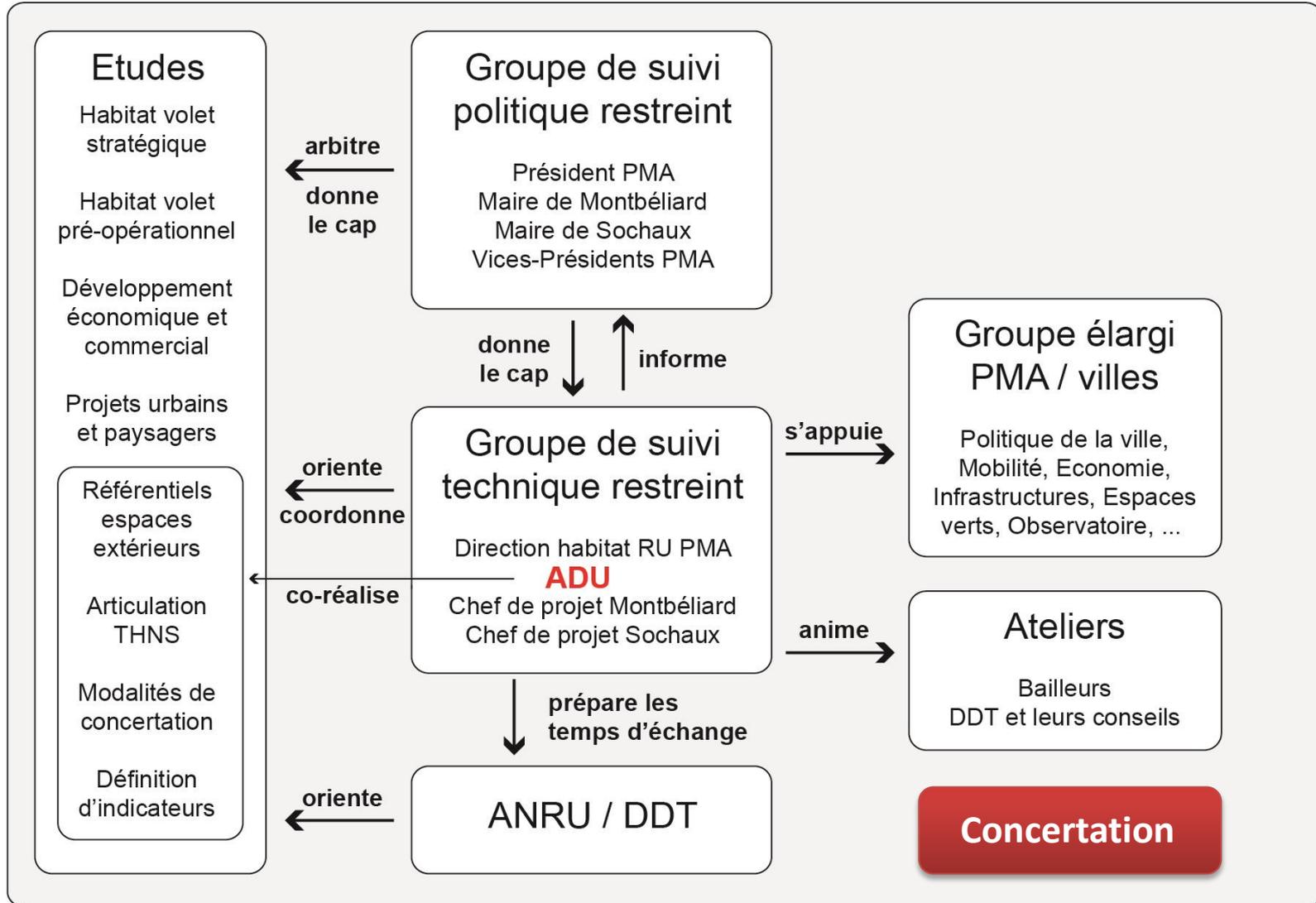


1. Introduction des élus

1. Introduction des élus
- 2. Contexte de la mission de l'ADU**
- 3. Synthèse des entretiens et exemples**
- 4. Jeu du positionnement**
- 5. Suite des travaux**

1. Introduction des élus
- 2. Contexte de la mission de l'ADU**
3. Synthèse des entretiens
4. Jeu du positionnement
5. Suite des travaux

TEMPS 1 : RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE



L'exigence de concertation de la part de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU)

Le titre III du règlement général de l'ANRU stipule que :

« l'association des habitants des quartiers concernés par l'élaboration du projet est indispensable pour répondre à leurs aspirations. Une concertation active repose sur :

- le partage du diagnostic préalable et l'élaboration concertée du projet,*
- l'association des habitants tout au long de la mise en œuvre,*
- l'évaluation des effets du projet auprès des habitants et des usagers. »*

TEMPS 1 : RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Concertation

23 entretiens
43 personnes

Conseils Citoyens :

- Sochaux: **9**
- Montbéliard : **7**

Maire de Montbéliard → **1**
Maire de Sochaux → **1**
Vices-Présidents PMA → **2**

Associations :

- Trajectoires Ressources : **2**
- CSF : **2**
- Animation Sochaux Loisirs
Détente : **1**

PMA Politique de la ville → **1**
+ directeur Jules Verne → **1**

Collectifs :

- 13000 ensemble : **4**

Direction habitat RU PMA → **1**
Chef de projet Montbéliard → **1**
Chef de projet Sochaux → **1**

MJC :

- Sochaux : **1**
- Petite Hollande : **1**

DDT → **1**
+ délégué sous-préfet → **1**

Bailleurs → **4**

L'exhaustivité n'a pas été recherchée
au moment de définir la liste des
catégories d'acteurs à rencontrer

Avril – mai 2017

7



1. Introduction des élus
2. Contexte de la mission de l'ADU
- 3. Synthèse des entretiens et exemples**
4. Jeu du positionnement
5. Suite des travaux
6. Conclusions



*Conseil Citoyen de Sochaux
03 mai 2017*



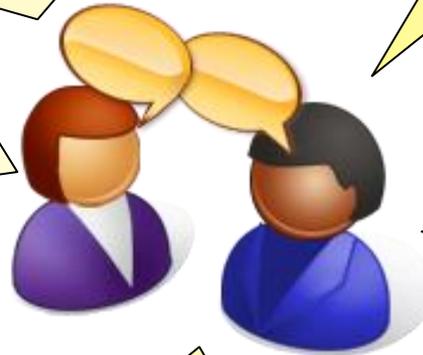
*Conseil Citoyen de Montbéliard
17 mai 2017
Crédit photos : ADU*

Un bilan globalement mitigé

Beaucoup d'expériences intéressantes menées (Ateliers Urbains Participatifs, ARTISCITE, etc), mais des résultats insuffisamment visibles

Les habitants ont été très peu associés

Le PRU 1 a été efficace pour engager des habitudes de travail entre tous les acteurs, mais les habitants ont été oubliés



Beaucoup d'information et peu de réelle concertation

La réunion publique classique n'est pas le meilleur format pour faire s'exprimer les habitants

De nombreux points de convergence

Nécessité d'une médiation pour mener la concertation, mais cette médiation doit être neutre et venir de l'extérieur.

Expérience des « Diagnostic en marchant » à reconduire

Nécessité de définir des règles du jeu claires (exposer les invariants), pour éviter toute manipulation et éviter de générer de faux espoirs, et pour avoir une réelle liberté de parole

Importance de la formation et de la qualification des habitants, dans l'optique où ils participeraient à des Comités Techniques

Garantir la liberté d'expression des habitants

Vigilance sur la représentativité des habitants des 2 quartiers



Des marges de progrès à réaliser

Une concertation qui doit aller au-delà de la simple information

Définir des règles du jeu claires dès le départ

Crainte de « l'institutionnalisation » des Conseils Citoyens ou de leur verrouillage politique

Vigilance sur le rythme de la concertation

Les Conseils Citoyens doivent se réunir dans les Maisons du Projet

Favoriser la réalisation d'évènements artistiques tout en restant vigilant sur le lien avec le PRU

Les élus doivent être conscients de l'intérêt de la concertation

Parvenir à mobiliser certains publics (jeunes, actifs, etc)

Le discours technique doit être simple. Les acteurs du projet doivent apprendre à vulgariser



1. Introduction des élus
2. Contexte de la mission de l'ADU
3. Synthèse des entretiens et **exemples**
4. Jeu du positionnement
5. Suite des travaux
6. Conclusions

La mobilisation des jeunes

Exemple de la MJC de Chenôte (agglo de Dijon)

Le contenu du projet développé par la MJC de Chenôte a donc consisté à proposer à une petite dizaine d'adolescents de réfléchir à la transformation de leur espace de vie, de leur quartier, de leur ville. Pour cela, aidés de l'espace virtuel du jeu vidéo *Minecraft*, ils ont par exemple redéfini l'espace du hall de la MJC.

Conditions de réussite:

- Un projet concret à proposer
- Encadrement du groupe par un animateur adulte
- 1 séance tous les mercredis de 14 à 17h
- Production de documents (écrits, vidéos) comme supports de mémoire du projet et outils de communication

La mobilisation des jeunes



L'usage d'internet pour faciliter l'expression des habitants

Exemple de CARTICIPE, un outil au service de la démocratie participative

Développé par le bureau d'études « Repérage Urbain », **Carticipe** désigne une « *plate-forme cartographique participative conçue pour favoriser les débats citoyens et la concertation sur une ville ou sur un territoire* »

Carticipe est un outil récent, créé en 2013 pour le PLU de Laval, puis à Strasbourg, Marseille, Lille, Grenoble, Avignon ou encore pour la SNCF. À Laval par exemple, Carticipe a recueilli 609 contributions, 482 commentaires et plus de 3000 votes dans le cadre de la révision du PLU.

L'objectif est notamment de toucher des populations qui participent peu à la vie locale, notamment les jeunes ou les actifs qui se mobilisent peu lors de réunions publiques.

EXEMPLE DE MODALITÉS DE CONCERTATION

Exemple de CARTICIPE, un outil au service de la démocratie participative

CARTICIPE!
Outil participatif territorial
DEMO

Démo Carticipe ► Glissez des pictos, pour poster vos idées et tester l'outil à votre convenance ▼

SE CONNECTER

Via courriel, Facebook ou Google+

- 🔔 Dernières idées
- 🗨️ Derniers commentaires
- 🔥 Les plus débattues
- 👍 Les plus appréciées
- Mes idées

Transports et voirie :

- 🚗 Mobilités motorisées
- 🚶 Mobilités douces
- 🏠 Espaces publics

Urbanisme et activités :

- 🏠 Bâtiments et habitat
- 🏢 Économie et services
- 🎨 Culture et loisirs

Nature et environnement :

- 🌳 Parcs et nature
- 🌿 Écologie

🔍 Mode d'emploi

The screenshot displays the CARTICIPE web application interface. At the top, there are navigation options like 'Se géolocaliser', 'Carte élargie', and social media links. The main area is a map of Paris, divided into 'Phase 1' and 'Phase 2'. The map is populated with numerous colorful icons representing different urban planning categories: mobility (cars, bicycles, wheelchair), public spaces (benches, trees, trash bins), urbanism (buildings, shops), and nature (trees, parks). The map also shows various arrondissements and landmarks. At the bottom, there is a footer with copyright information and contact details for Repérage Urbain and 15 GREEN LEAVES.

Exemple de CARTICIPE, un outil au service de la démocratie participative

L'équipe de Repérage Urbain pallie la « fracture numérique » (susceptible d'éloigner du numérique ceux qui n'ont pas accès à internet) en organisant sur le terrain des ateliers participatifs.

Repérage Urbain assure ensuite l'analyse et la synthèse des données en tant que sociologues urbains pour ensuite les restituer aux différents partenaires concernés.

Grâce à Carticipe, le bilan de la concertation d'un projet est déjà pré-conçu



Comme s'ils étaient sur internet, les gens déposent des bulles de commentaires directement sur une carte

Les maisons du Projet

Une obligation légale:

La loi du 24 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit, dans son article 3, pour chaque chantier de renouvellement urbain, la mise en place de Maisons du projet permettant d'associer la population à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Une forme libre:

- Elle peut être temporaire, fixe ou mobile
- Inscrire l'outil de la maison du projet en lien avec les démarches de concertation et de gestion urbaine existantes

Le Jules Verne à la Petite Hollande

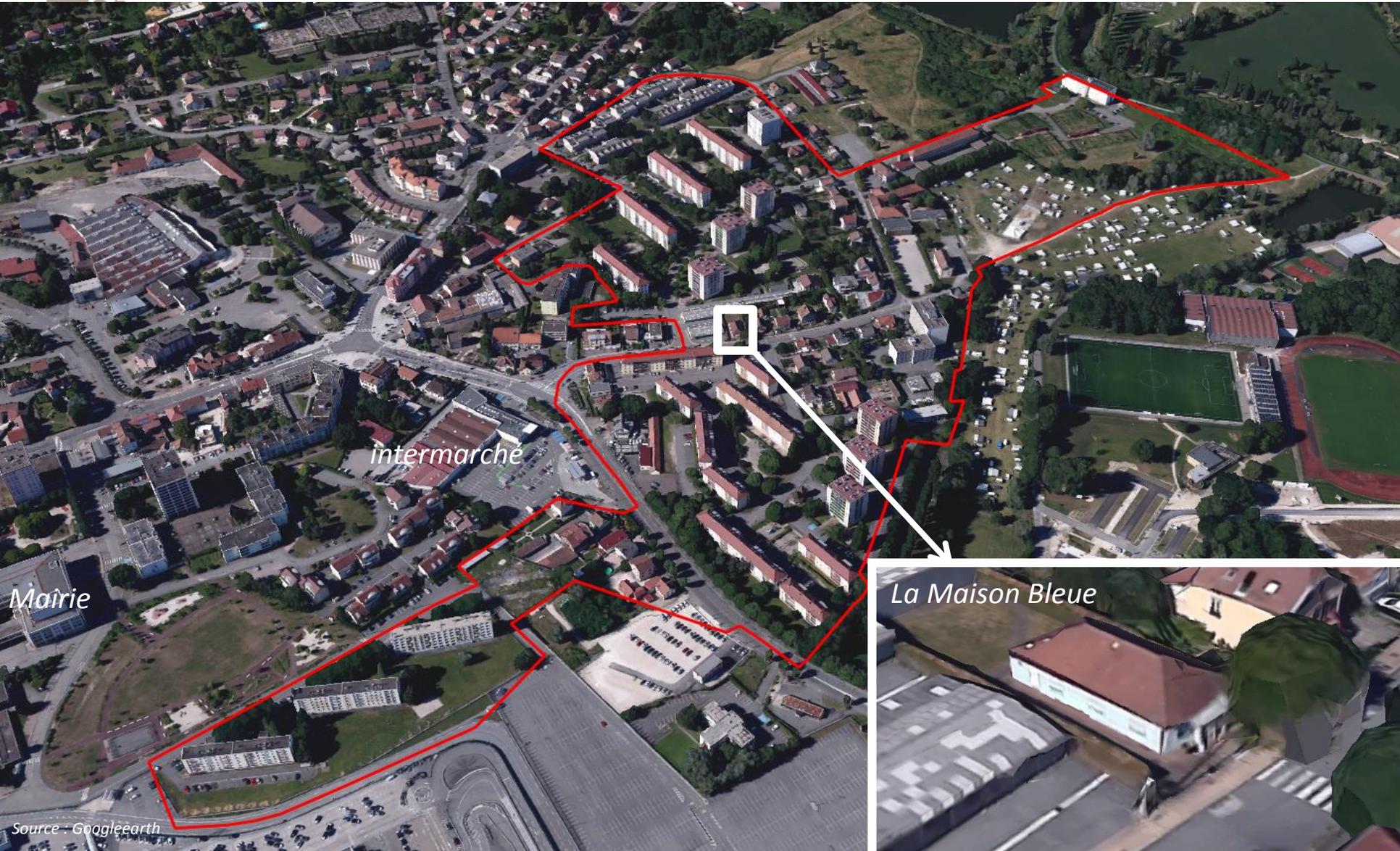


La Maison Bleue aux Graviers-Evoironnes



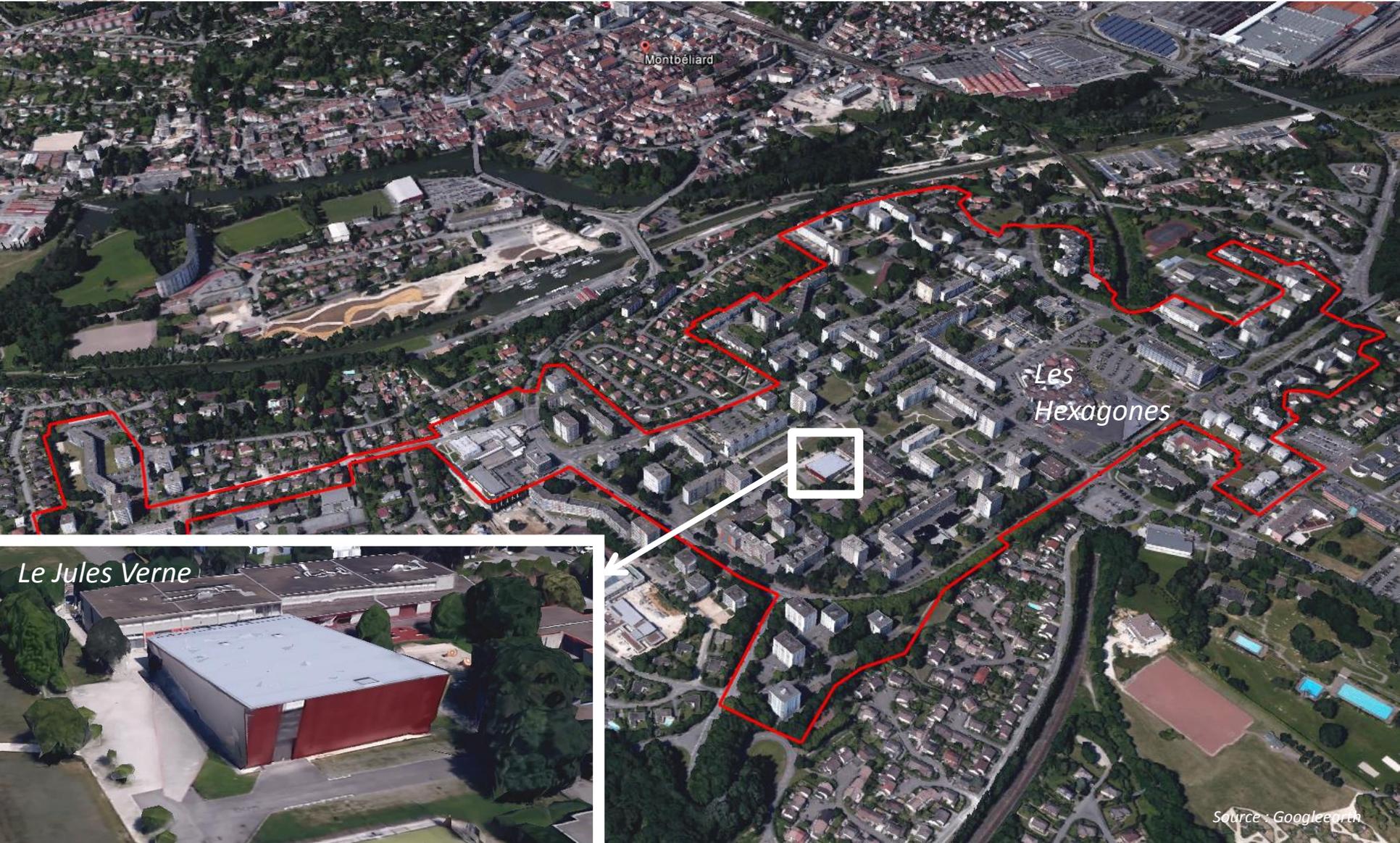
EXEMPLE DE MODALITÉS DE CONCERTATION

La Maison du Projet des Graviers-Evoironnes : La maison Bleue



EXEMPLE DE MODALITÉS DE CONCERTATION

La Maison du Projet de la Petite Hollande : Le Jules Verne



Les maisons du Projet : exemple d'Echirolles (Métropole de Grenoble)

La Maison du Projet est installée dans le centre social du quartier

Objectif : centraliser toutes les informations sur le projet de rénovation urbaine : plans, maquettes, compte-rendus de réunions...

Un lieu d'échange et de débat sur le projet : Ce local accueille les permanences d'information aux habitants, les réunions animées par le Centre Social Village Sud dans le cadre de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité), les expositions artistiques..

Un lieu pour réfléchir et créer : Privilégiant la convivialité, la "Maison du Projet" vise aussi à favoriser l'émergence de projets de développement social.

Les maisons du Projet

On y retrouve souvent des maquettes, des expositions



Villeurbanne - maison du projet Gratte-Ciel centre-ville

Les maisons du Projet

On y retrouve souvent des maquettes, des expositions, voire des écrans de simulation en 3D



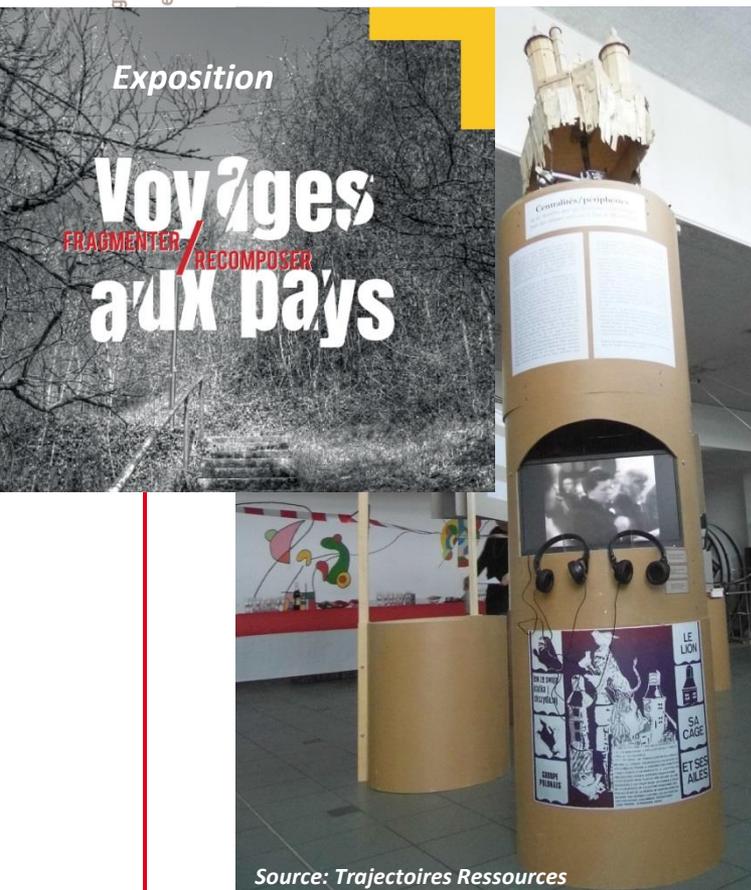
Clichy-Batignolles- maison du projet

Les maisons du Projet

Elles sont généralement visibles de l'extérieur



Autres idées Travail sur la mémoire



Livre « Sochaux d'antan »

Ce travail sur la mémoire fait partie des actions à engager dans le cadre de l'accompagnement au changement au titre du CVU

Autres idées

Charte de la participation : projet de quartier du Blosne à Rennes

Extraits de la charte

Qui s'engage à respecter la charte ?

- La Ville de Rennes et les acteurs qui interviennent sur une mission de la ville ou financée par la ville.
- Les opérateurs responsables d'un projet d'aménagement financé par la ville.
- Les ambassadeurs

A quelles actions s'appliquent les engagements ci-dessous ?

- Les actions menées dans le cadre du projet de quartier.
- Les projets d'aménagement, les études, les démarches participatives non directement reliées à un projet d'aménagement mais ayant un impact sur les habitants.

Engagement 1

Rechercher et encourager la participation des habitants

Engagement 2

Favoriser le débat et l'appropriation du projet, l'expression d'avis et d'idées, le développement d'une vision commune et co-élaborée.

Autres idées Projets artistiques sur des tours



Autres idées Mise en scène de démolition de tours

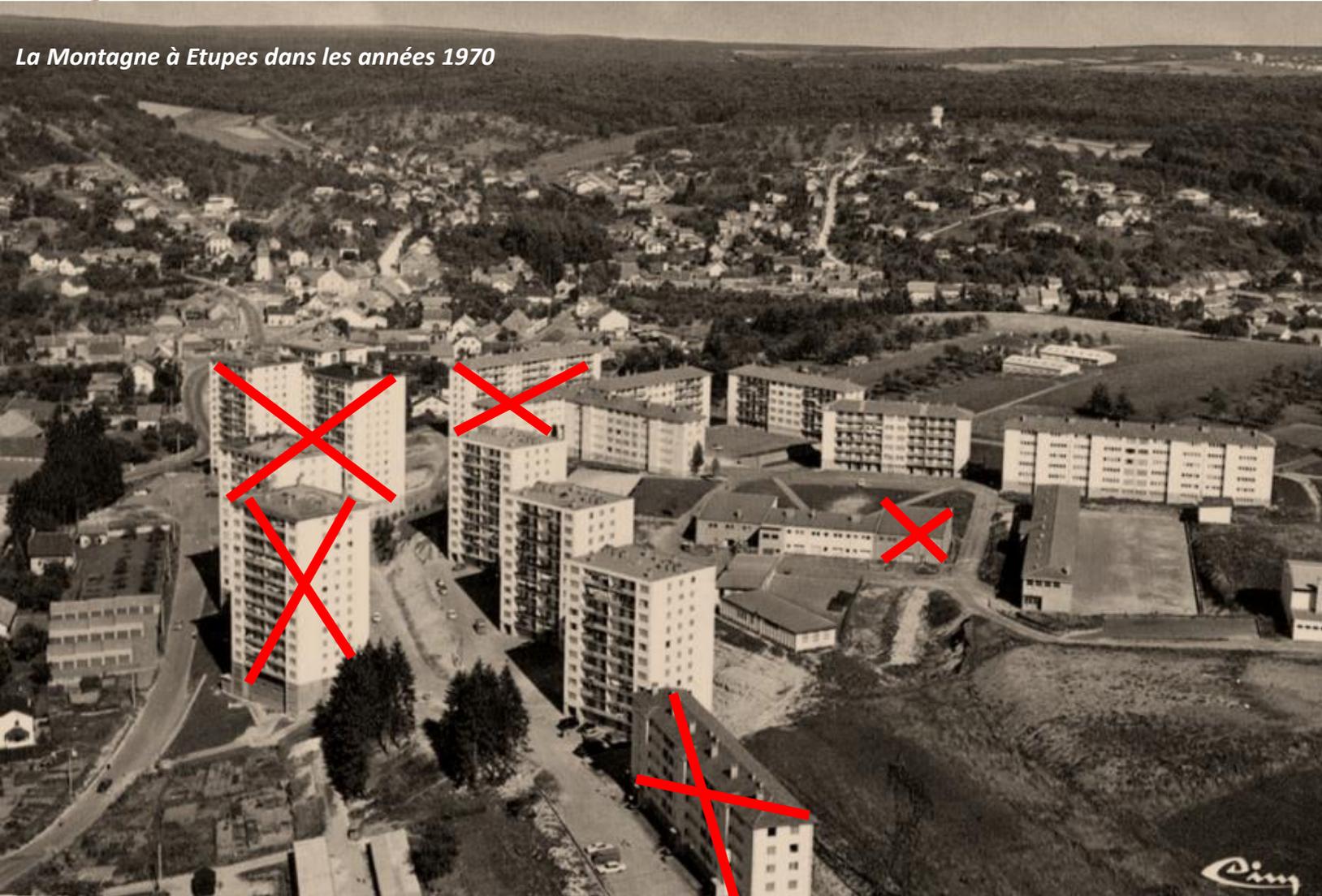
La Montagne à Etupes dans les années 1970



Source : 

Autres idées Mise en scène de démolition de tours

La Montagne à Etupes dans les années 1970



Autres idées Mise en scène de démolition de tours

La Montagne à Etupes en 2012



Source : Googleearth

Autres idées Réalisation d'un documentaire

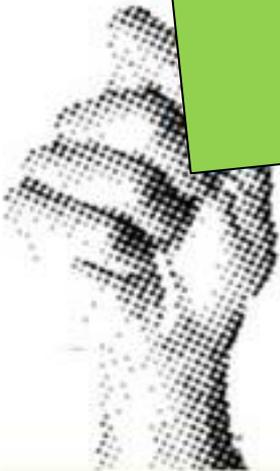


Autres idées Création de jardins partagés



1. Introduction des élus
2. Contexte de la mission de l'ADU
3. Synthèse des entretiens
- 4. Jeu du positionnement**
5. Suite des travaux

Faut-il concerter sur tout?



**Je suis
d'accord**



**Je ne me
prononce
pas**



**Je ne suis
pas
d'accord**

Faut-il concerter sur tout?



La maison de projet est-elle destinée à être:



Un lieu
d'informations
?



un lieu
d'informations
et un lieu
d'échanges et
de débat ?



un lieu
d'informations
, un lieu
d'échanges/de
débat et un
lieu de
création ?

Tables rondes

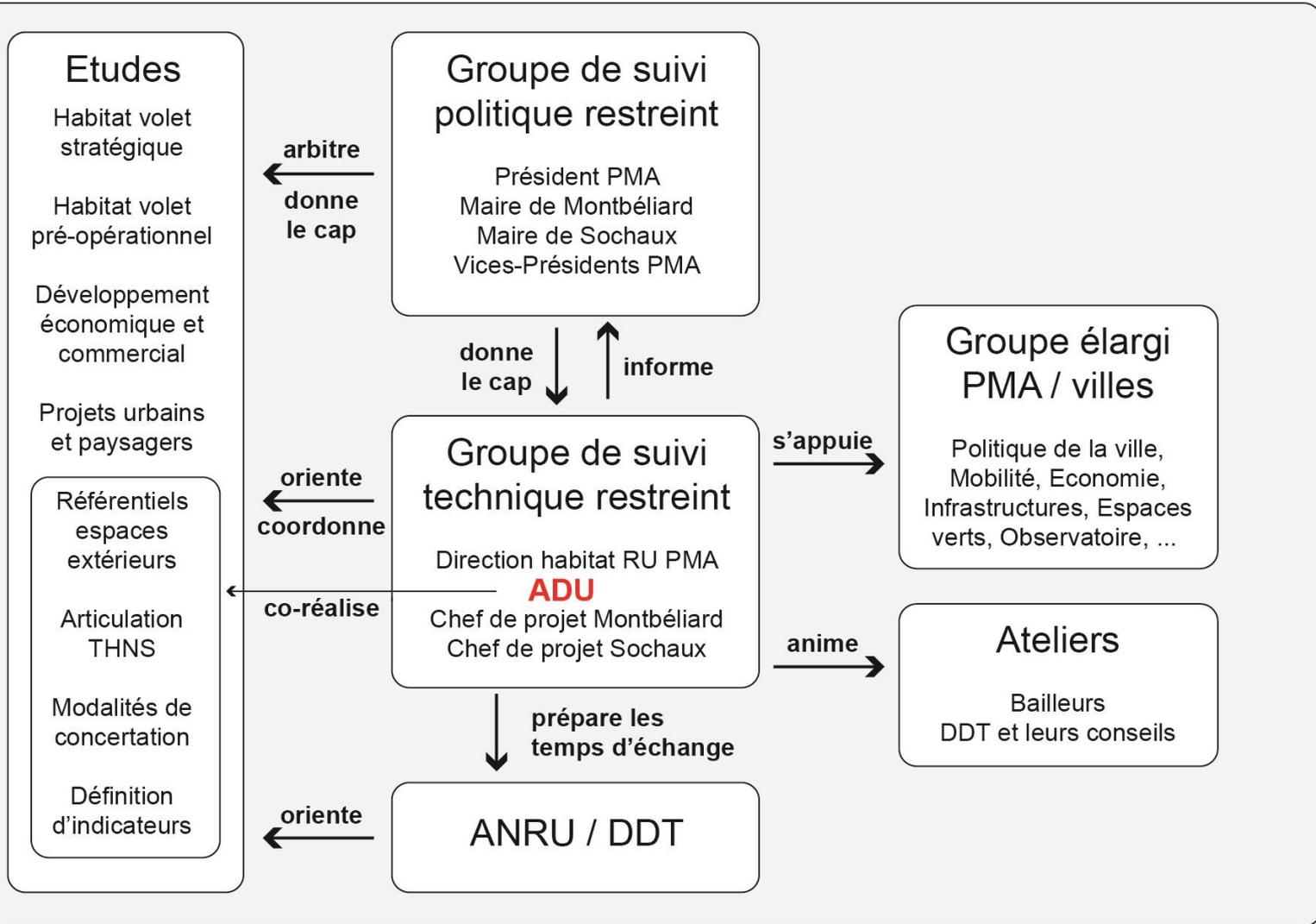


1. Introduction des élus
2. Contexte de la mission de l'ADU
3. Synthèse des entretiens
4. Jeu du positionnement
- 5. Suite des travaux**

- **Fin septembre** : transmission d'une note de synthèse des entretiens et du séminaire
- **A partir de septembre**, définition d'un plan de concertation avec pour objectif d'identifier les actions permettant :
 - d'amorcer le dispositif
 - de lui donner un rayonnement : événement récurrent, inauguration de la maison du projet, ...

Les invariants du NPRU (ce qui sera fait a minima):

- *La création et l'animation des Maisons du Projet*
- *Le travail mémoriel*
- *La participation obligatoire des conseils citoyens dans les instances de pilotage et de suivi du CVU, et notamment son volet urbain :*
 - *Le suivi intercommunal de la GUSP et des 6 Conseils Citoyens par PMA*
 - *La qualification des Conseils Citoyens par Trajectoires Ressources*

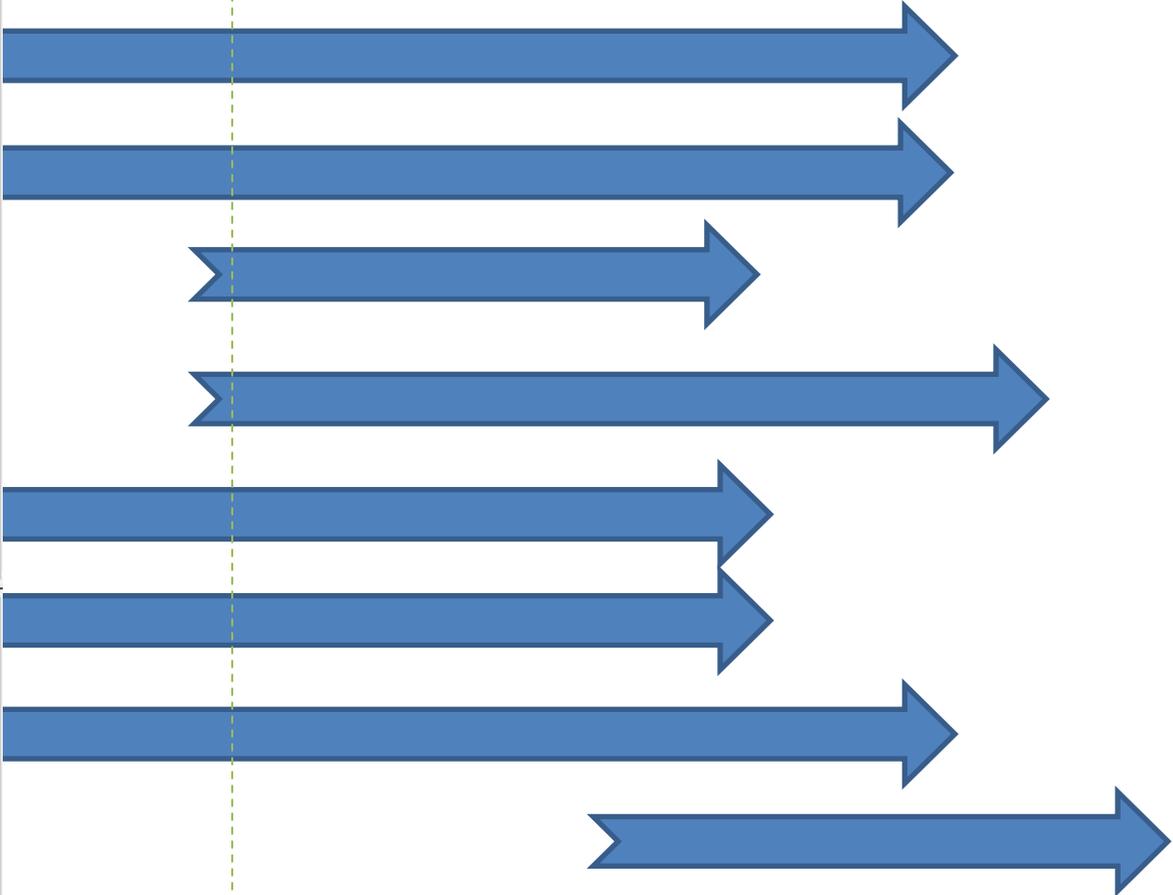


SUITE DES TRAVAUX : CALENDRIER



Etudes

- Habitat volet stratégique
- Habitat volet pré-opérationnel
- Développement économique et commercial
- Projets urbains et paysagers
- Référentiels espaces extérieurs
- Articulation THNS
- Modalités de concertation
- Définition d'indicateurs



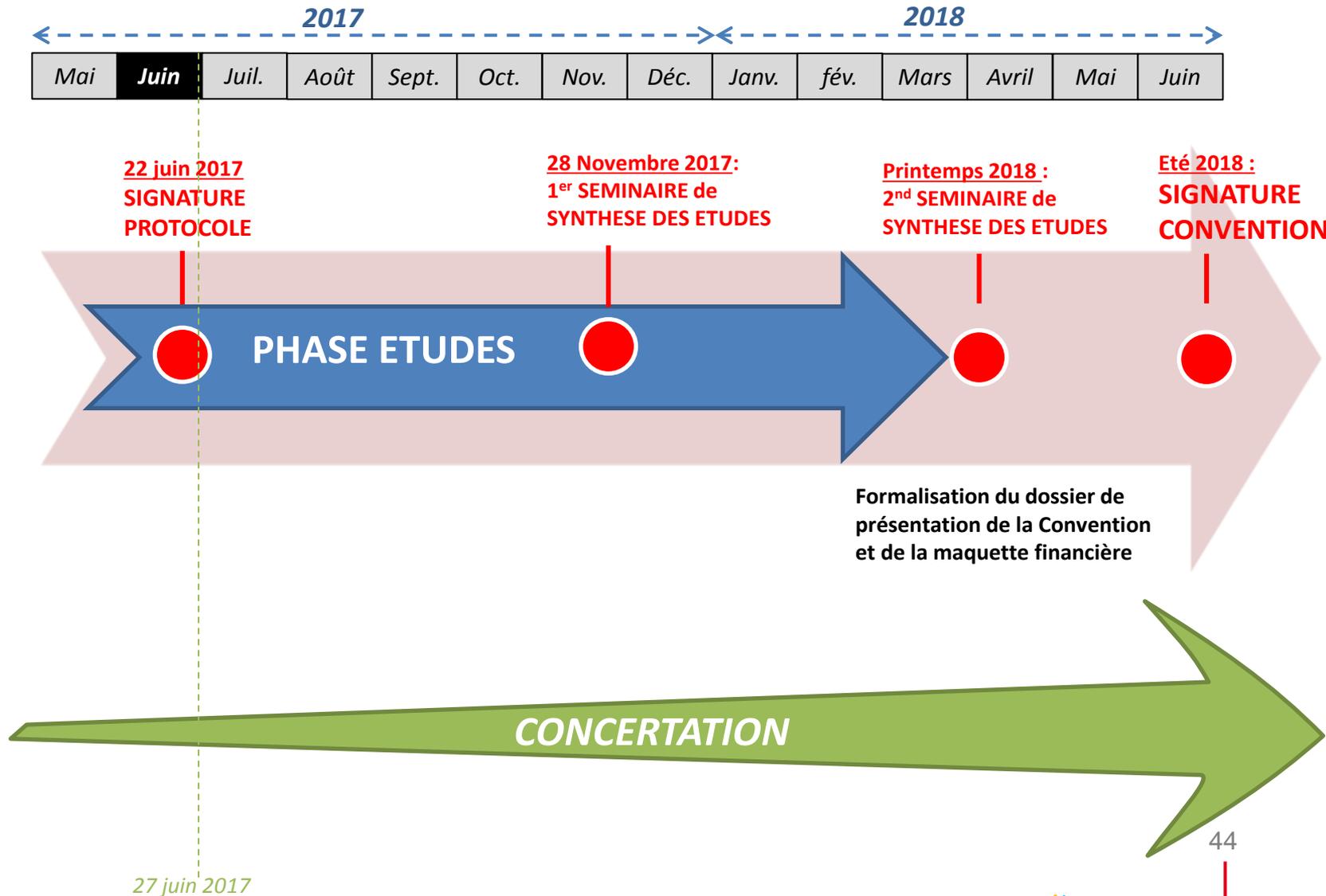
27 juin 2017

SUITE DES TRAVAUX : CALENDRIER



27 juin 2017

SUITE DES TRAVAUX : CALENDRIER



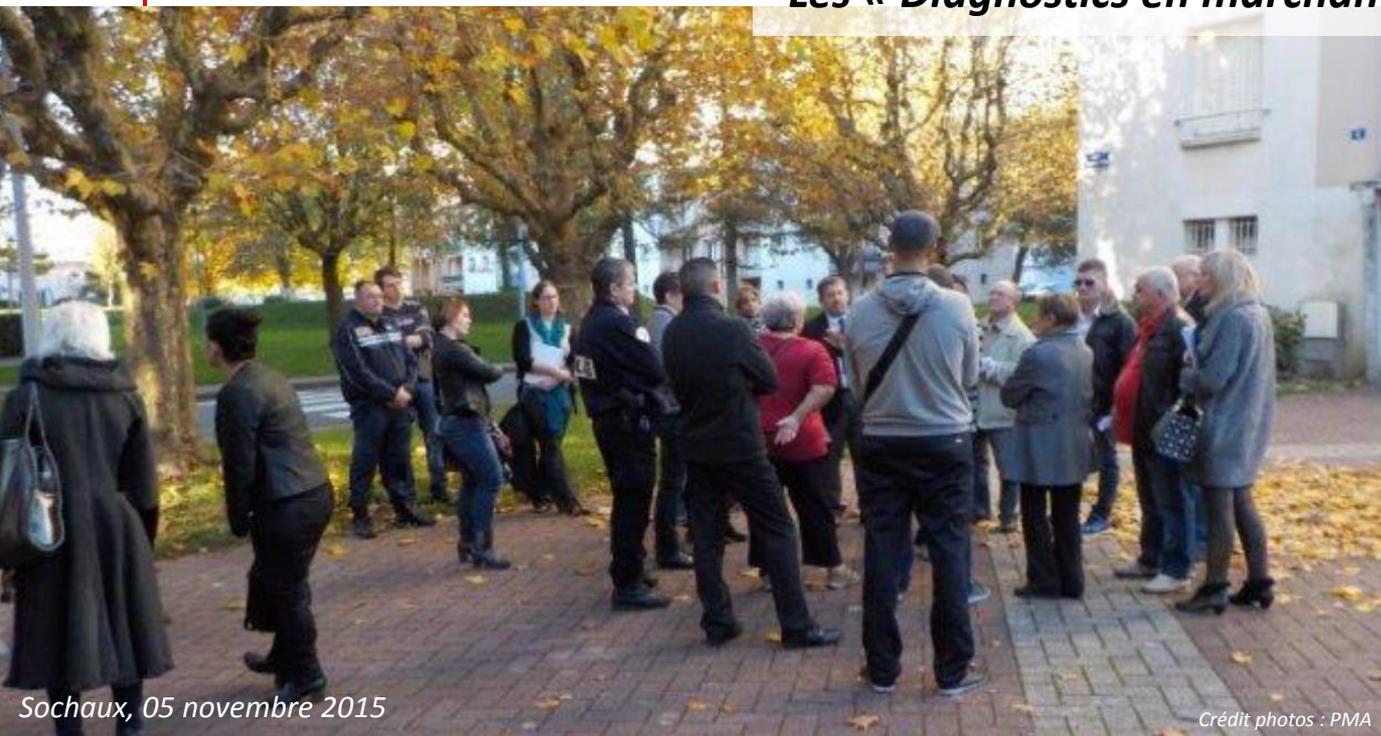


Petite Hollande, 22 mars 2016



Bethoncourt, octobre 2015

Les « Diagnostics en marchant »



Sochaux, 05 novembre 2015



Grand-Charmont, 19 novembre 2015

Crédit photos : PMA

5. Bilan des animations de l'ADU à la fête du quartier de la Petite Hollande et la fête du Sport de Sochaux



Lors de la fête de quartier de la Petite Hollande, le 1^{er} juillet 2017, l'ADU a réalisé des ateliers de concertation autour du renouvellement urbain.

Ce document fait la synthèse de cette démarche et croise les commentaires recueillis sur trois ateliers différents.

L'Atelier « cadavre exquis ».

Les habitants pouvaient terminer une phrase selon leur ressenti. (Au total près de 60 post-it collés)

L'Atelier « photos du quartier ».

Avec des autocollants « pouce Facebook », les habitants pouvaient réagir sur les photographies des éléments structurants le quartier. (Au total près de 140 pouces collés)

L'Atelier « carte sur table ».

Les habitants pouvaient cibler sur une carte grand format les espaces qu'ils fréquentent, apprécient, détestent etc. Cet atelier permet d'avoir une vue d'ensemble des avis relevés. (Au total près de 80 gommettes collées)

La synthèse se compose en trois parties.

Une partie « **expertise d'usage** » qui concerne les pratiques quotidiennes des habitants. Le bilan relate l'expérience des habitants après les démolitions du PRU1, les éléments appréciés, ceux moins appréciés et les besoins majeurs.

Une partie « **perception** » qui donne la vision et les craintes que peuvent avoir les habitants concernant le renouvellement urbain.

Une partie « **projection** » qui montre la manière dont les habitants imaginent l'avenir de leur quartier et ce qu'ils proposent pour pallier les difficultés actuelles.

Le même jour, une enquête concernant l'utilisation des espaces extérieurs du quartier a été réalisée. Les résultats sont transcrits dans un document annexe.



PERSPECTIVE D'UN AVENIR MEILLEUR :

- « Démolitions = améliorations »
- « Tant mieux »
- « Cela donne une meilleure image du quartier »

La démolition marque le renouvellement urbain. Les habitants voient cette étape comme le début d'un avenir meilleur. Ils ont globalement réagi positivement aux photos des nouveaux aménagements du cœur de quartier.

MAIS:

La plaine de jeux fait presque l'unanimité. Certains habitants sont trop éloignés de cet espace pour pouvoir en profiter plus régulièrement. Le commentaire laisse entendre que les futurs aménageurs devront favoriser des connections directes entre le cœur de quartier et chacun des îlots.

- « Il y a encore trop de tours. Il faudrait plus de petits immeubles »
- « On peut trouver mieux que mettre les gens les uns sur les autres. Trouver des habitations à taille humaine aérées : VITAL ! »
- « Où vont-ils pouvoir tous les loger ? »
- « Est-ce que ce sera remplacé par des espace verts ? »



Certaines interrogations persistent, notamment celles de la typologie des logements. Les réponses relèvent des études en cours entreprises par la ville et des futurs projets des constructeurs.

Les habitants attendent souvent des espaces verts et/ou aérés à la place des îlots démolis. Les réactions sur la photo du tronçon entre la plaine de jeux et la rue de la Petite Hollande illustrent bien cette attente forte. Pour autant elles sont moins nombreuses car cet espace n'a pas encore de véritable valeur d'usage.

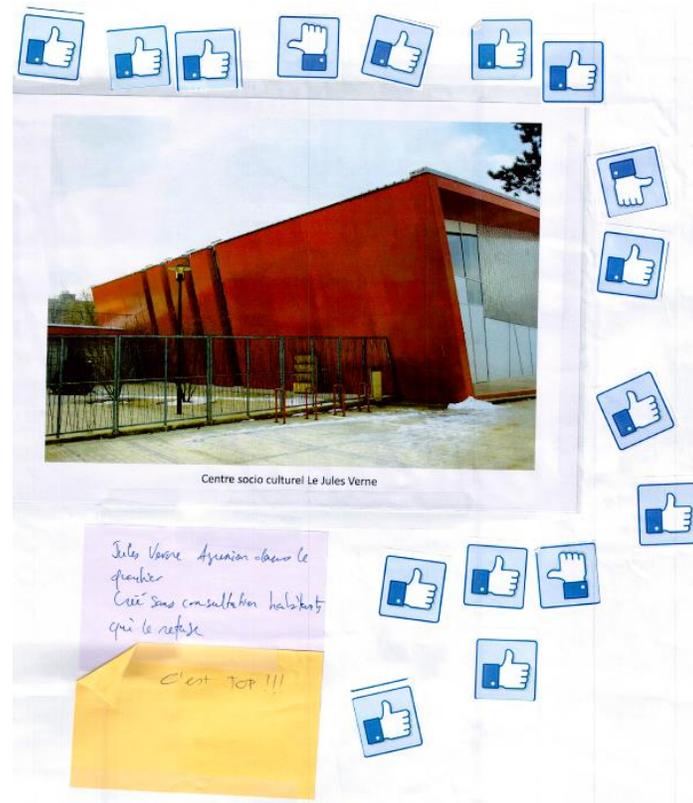
L'OFFRE DE PROXIMITE:

- « La proximité des services publics (poste, sécurité sociale, caf, impôts) »
- « possibilité de faire des courses: boulangerie, épicerie, pharmacie »
- « Nouvelle place du marché »
- « La nouvelle aire de jeux près du Jules Verne »

Les habitants cherchent la proximité de l'offre en activité, qu'elle soit commerciale, ludique ou administrative. Ce sont des éléments précieux, vitaux et donc appréciés. Les aménagements à venir devront participer à valoriser et préserver les équipements et les services qui structurent et font vivre le quartier.

L'ESPRIT DU QUARTIER:

- « Diversité et accueil des habitants »
- « Ce qui me déplaît c'est que dans le quartier il y a des histoires et les gens se frappent trop. Mais ce qui me plaît c'est que tu te fais de bonnes copines »
- « Cosmopolites »



INCIVISME ET INSECURITE:

- « Trop de voitures brûlées » « Vols de poubelles »
- « Nuisances sonores: quads, motos, scooter dans tout le quartier
- « Zone de non droit »
- « Manque de sécurité pour les enfants »
- « Les personnes âgées ne peuvent plus accéder aux Hexagones, les femmes les contournent, c'est de pire en pire, c'est devenu un squat, il y a de la drogue, des cafés sales et des personnes bruyantes »

Certains lieux du quartier sont vus comme des « points noirs » par les habitants. Il convient d'en faire une priorité pour les aménageurs afin que leurs projets induisent un nouveau fonctionnement et une nouvelle image.

Mais l'amélioration du cadre de vie relève également du comportement. C'est ainsi que les acteurs de la GUP doivent être mobilisés sur les problématiques des secteurs mis en exergue. Le projet urbain ne pourra à lui seul résoudre les problèmes.

UNE IMAGE QUI SE DEGRADE

- « L'étiquette des Hexagones et le regard de certains »
- « La Halle couverte enlaidit l'environnement »
- « Le gymnase de l'ancien collège Brossolette est devenu un squat pour les délinquants et les autres »



UNE ANIMATION QUI S'ESOUFLE

- « Il n'y a plus de Lidl et moins de commerce de proximité »
- « Il y a moins de commerces aux Hexagones »
- « Le développement sans fin des grands centres commerciaux a asséché le commerce de proximité »
- « Des aires de jeux sont supprimées »

Les commerces, de moins en moins présents dans le quartier, ne facilitent pas le quotidien des habitants. Sans cela les espaces sont moins animés.

DES FAVORABLES...

- « Excellent! »
- « C'est très bien »
- « Archi-pour! »

Comme le montrent les réactions sur les photos des nouveaux aménagements issus du PRU1, les habitants sont satisfaits des projets réalisés.

...AUX PLUS SCEPTIQUES

- « Il faut voir... »
- « De la rigolade, une goutte d'eau dans ce désert. Que de belles paroles !!! Sois réaliste, ne pas se voiler la face, aller vers le vrai renouvellement urbain, mais pas à travers l'investissement immobilier, dans une vraie politique qui entrainerait un profond changement d'état d'esprit »
- « On attend le réaménagement à la place du collège Brossolette...la démolition devant le Jules Vernes ...»
- « Lenteur des travaux d'amélioration du quartier »
- « Rénovation, on oublie pas. »

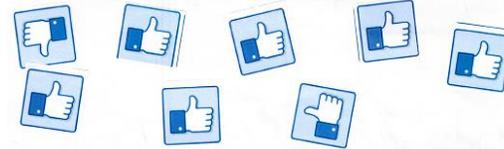
Les temps longs des différentes phases des projets de renouvellement urbain ne sont pas compris par les habitants. Entre la réflexion et la livraison du projet, les habitants perdent espoir et sont face à des espaces en attente. Un travail doit être fait sur l'**animation** des friches et l'information.

18/07/2017

Synthèse de la démarche de concertation du 1er juillet 2017 -
Quartier de la Petite Hollande



Chemins piétons – Rue Vivaldi



Collège Lou Blazer – Rue Hélène Boucher

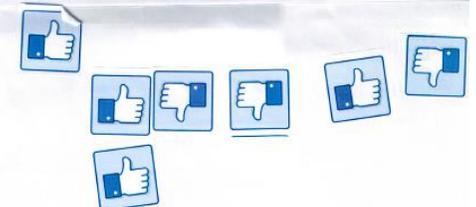


Les aménagements doivent coller aux usages, sous peine de créer des espaces inappropriés. D'après un habitant c'est le cas pour ce kiosque.



Kiosque – vue depuis la rue la Petite Hollande

Kiosque vide à l'usage de journaux
« Kiosque vide à longueur de journée »



UNE NOUVELLE IMAGE

- « Que son image d'avant soit restaurée »
- « J'aimerais que notre bloc soit refait »
- « Détruire la tour du 25 rue Claude Debussy »
- « Les odeurs de poubelles dans le quartier à améliorer »

Selon les habitants, l'image du quartier se dégrade.

Il faut agir sur la vétusté des logements, et le traitement des ordures ménagères. En effet, les réactions sur la résidentialisation montrent que les efforts à fournir doivent se concentrer sur l'aménagement de la limite entre le domaine privé et le domaine public. Les résidentialisations végétalisées sont mieux perçues que celles matérialisées par une simple clôture.

UN QUARTIER PLUS VIVANT

- « Plus de jeux »
- « Que ce soit plus animé »
- « Déplacer les jeux inutilisés rue Gauguin dans le quartier Ravel. Si la ville me le demande, je le fais gratuitement. Je suis autoentrepreneur BTP »
- « Une superette aux Hexagones ou au Coteau Jouvent »
- « J'aimerais que le Centre commercial les Hexagones soit refait »
- « Qu'il y ait des commerces pour tous, assez variés »
- « La vie de quartier c'est le commerce »

L'animation des pôles de vie est également une volonté importante aux yeux des habitants.

Résidentialisation – Rue Claude Debussy

Résidentialisation – Rue Hélène Boucher

Passerelle joignant le secteur Petit Chenois et le Coteau Jouvent

Vide au Coteau Jouvent
Passerelle c'est bien pour la sécurité

« Vide au Coteau Jouvent. Passerelle c'est bien pour traverser: sécurité »

Des secteurs bien identifiés, comme la dalle du Coteau Jouvent, n'ont plus d'attractivité malgré leur position stratégique dans le quartier.

Les habitants y voient unanimement une redynamisation de l'offre commerciale, expliquée par la fermeture du Lidl et l'éloignement des Hexagones pour les habitants du Coteau Jouvent.

DES ESPACES SECURISES

« Plus de sécurité pour les enfants »

« Qu'il y ait des jeux devant chez moi pour que je puisse surveiller mes enfants »

« Plus de jeux pour les enfants » « Plus d'aires de jeux »

Les habitants recherchent des lieux de rencontre à proximité des logements. Mais pour répondre aux pétitions liées aux nuisances sur les aires de jeux, la politique actuelle prévoit de les mutualiser dans des espaces centraux plus grands, plus ouverts et plus éloignés des bâtiments résidentiels. Les aménagements devront favoriser les connections des îlots résidentiels vers ces nouveaux espaces. Les projets devront par exemple sécuriser les abords des voies de circulation du quartier et rendre les itinéraires lisibles et attractifs.

DES LIEUX ANIMES

« Des lieux d'échange et de rencontre. Objectif: lutter contre le communautarisme »

« Jeux sur les toits de garages pour tous les immeubles de Ravel (pas tous au Jules Verne) »

« Penser à l'offre commerciale » « Plus de commerces »

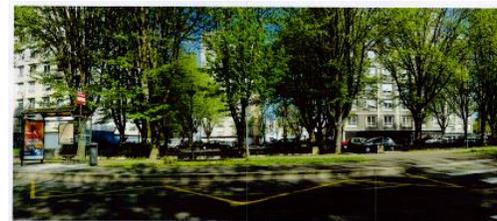
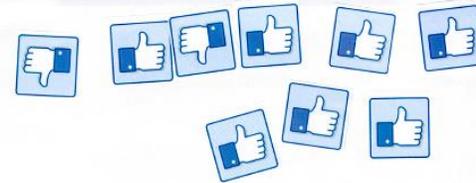
« Surtout des activités sportives, éducatives, culturelles pour occuper les enfants »

« Troupe de théâtre au Jules Verne »

L'aménagement est une chose, l'animation des espaces en est une autre. Pour faire vivre les espaces le relais devra être pris par les acteurs concernés par la vie de quartier pour insuffler une vraie dynamique aux espaces.



Aire de jeux en pieds d'immeuble – Avenue Jean Moulin



Arrêt de bus – Rue de la Petite Hollande



Voitures qui doublent le bus ! Trop dangereux !

« Voitures qui doublent le bus ! Trop dangereux ! »



Rue de la Petite Hollande

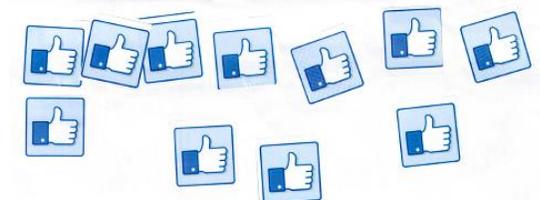


Dangereux

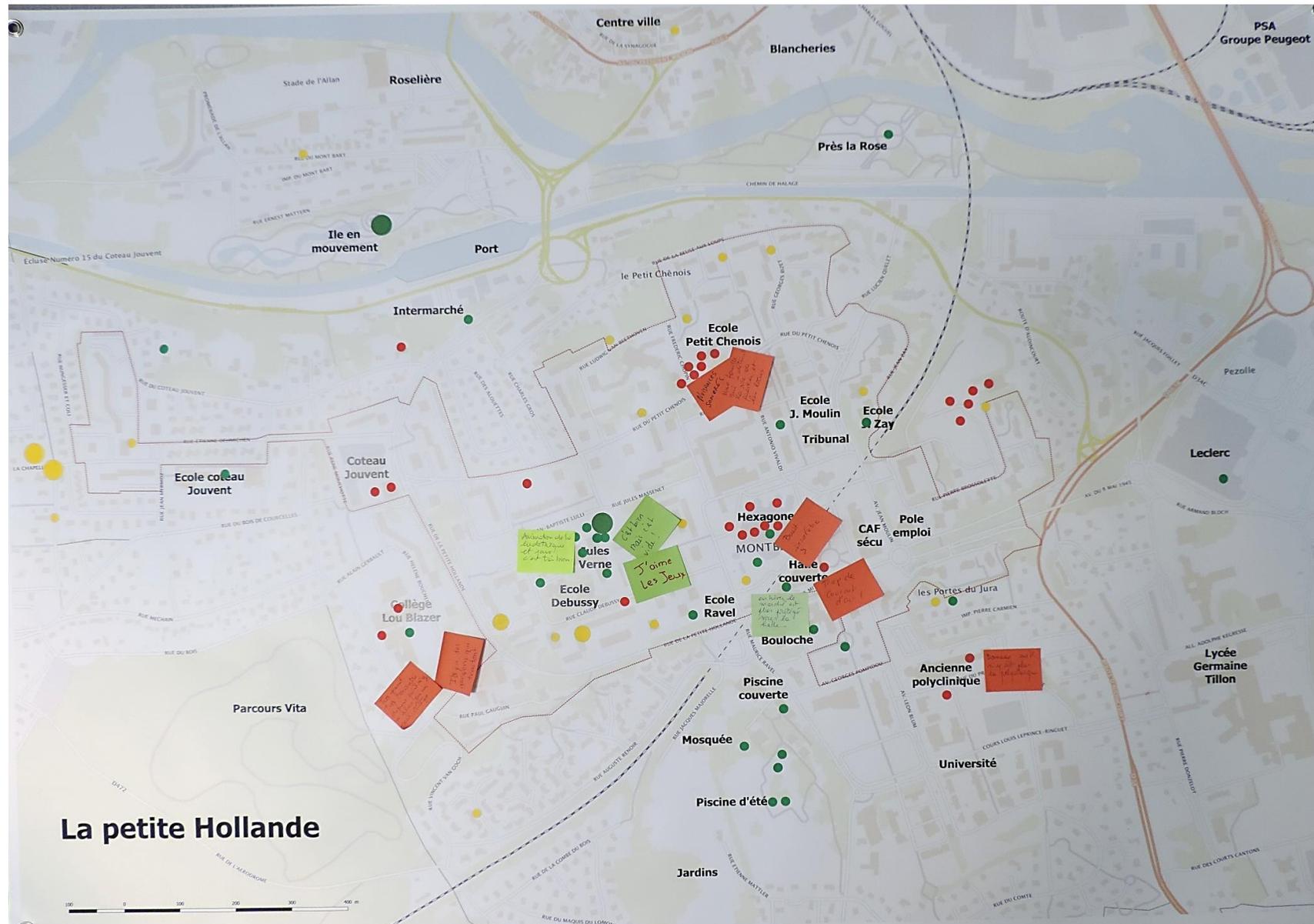
« Dangereux »



Mon quartier fête l'été - Edition 2016



Vision d'ensemble de la démarche de concertation



Voici les résultats de l'atelier « carte sur table ». L'idée était que les habitants repèrent certains éléments du quartier de la manière suivante:

- gommette jaune: « j'habite ici »
- gommette rouge: « le pire endroit »
- gommette verte: « le meilleur endroit »;

avec possibilité de commenter.

Cette carte, annotée par les habitants, fait la synthèse des autres ateliers. Le jaune montre que les participants habitaient essentiellement dans le quartier (Coteau Jouvent, rue Debussy, Petit Chenois, Brossolette, Jean Zay...).

Le premier constat est que le territoire vécu des habitants s'étend au-delà du quartier. Comme le montre les gommettes vertes, les habitants pratiquent des lieux rayonnant à l'échelle de la ville et bien plus encore, comme le Leclerc, l'Ile en mouvement, le Près-la-rose ou la piscine. Le Jules Verne fait une fois de plus l'unanimité

La consultation des habitants sur le vécu du quartier et leurs attentes montre certes que des difficultés persistent au quotidien. Mais elle révèle avant tout un attachement des habitants au quartier avec des attentes fortes en termes d'image, de sécurité et d'animation.

Le nouveau programme de renouvellement urbain pourra contribuer à répondre à une partie de ces attentes lorsqu'elles concernent l'aménagement. D'autres attentes exprimées appellent des réponses qui relèvent plutôt :

- de l'implication au quotidien des acteurs institutionnels et issus de la société civile,
- de l'animation à travers l'organisation d'événements qu'ils soient impulsés par les habitants, les Conseils Citoyens, les associations, les bailleurs, la ville ou PMA, ...
- du renforcement de la sécurité piloté par les services de l'Etat et accompagnés par la ville et les chefs d'établissements publics.

Pour ce qui concerne le nouveau programme de renouvellement urbain, un travail de concert des différents partenaires en lien étroit avec les habitants semble être une condition incontournable de réussite. Cela appelle une organisation qui favorise la cohérence et la coordination des interventions. Des temps d'échanges réguliers entre les différents acteurs permettraient de partager les objectifs et de trouver ensemble les moyens à mobiliser pour les atteindre.



Lors de la fête du sport de Sochaux, le 10 septembre 2017, l'ADU a réalisé des ateliers de concertation autour du renouvellement urbain. Environ **220 personnes** de tout âge sont venues s'exprimer. Ce document fait la synthèse de cette démarche et croise les commentaires recueillis sur trois ateliers différents.

L'Atelier « cadavre exquis ».

Les habitants pouvaient terminer une phrase selon leur ressenti. (Au total près de 40 post-it collés)

L'Atelier « photos du quartier ».

Avec des autocollants « pouce Facebook », les habitants pouvaient réagir sur les photographies des éléments structurants le quartier. (Au total près de 300 pouces collés)

L'Atelier « carte sur table ».

Les habitants pouvaient cibler sur une carte grand format les espaces qu'ils fréquentent, apprécient, détestent etc. Cet atelier permet d'avoir une vue d'ensemble des avis relevés. (Au total près de 80 post it collés et 200 gommettes collées)

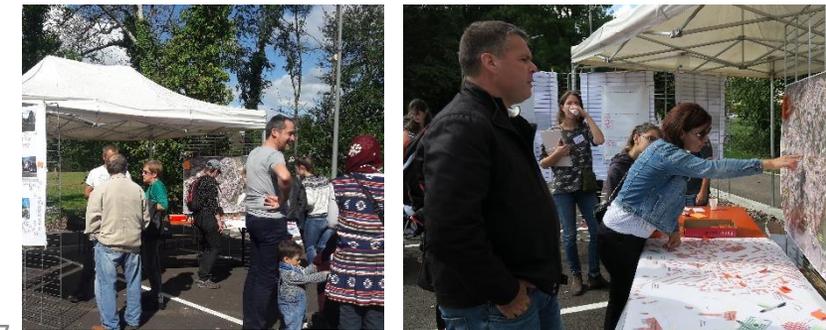
La synthèse se compose en trois parties.

Une partie « **expertise d'usage** » qui concerne les pratiques quotidiennes des habitants. Le bilan relate l'expérience des habitants après une démolition réalisée, les éléments appréciés, ceux moins appréciés et les besoins majeurs.

Une partie « **perception** » qui donne la vision et les craintes que peuvent avoir les habitants concernant le renouvellement urbain.

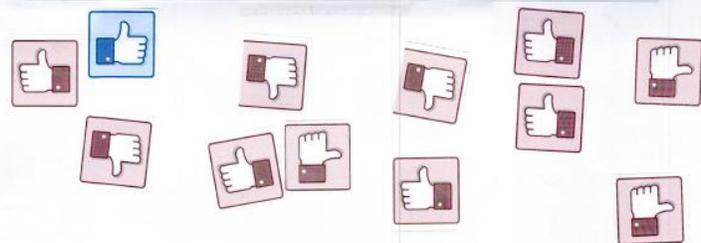
Une partie « **projection** » qui montre la manière dont les habitants imaginent l'avenir de leur quartier et ce qu'ils proposent pour pallier les difficultés actuelles.

Le même jour, une enquête concernant l'utilisation des espaces extérieurs du quartier a été réalisée. Les résultats sont transcrits dans un document annexe.

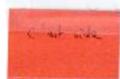




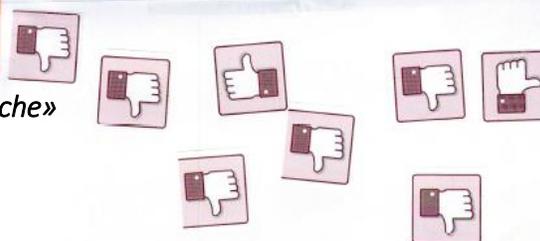
Résidence Eurydice et ses jardinets



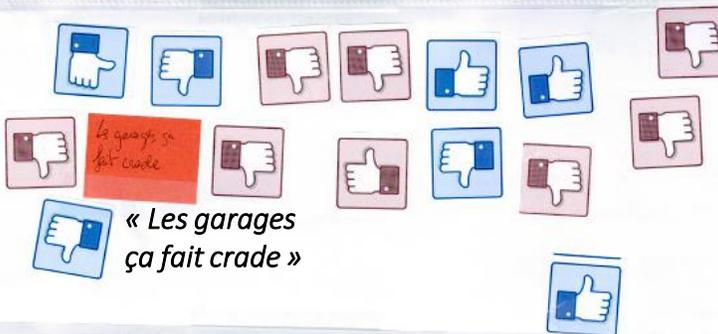
Stationnement – Rue Jean Jaurès



« C'est moche »



La Maison bleue – Rue des Chênes



« Les garages
ça fait crade »

Les habitants de Sochaux portent un grand intérêt aux projets de renouvellement urbain. Ils attendent avec hâte les transformations, même radicales, des espaces de vie de leur quartier.

Les habitants soulignent la vétusté du bâti, qu'ils espèrent voir remplacée par une image plus attrayante.

PERSPECTIVE D'UNE NOUVELLE IMAGE :

- « C'est bien parce qu'ils enlèvent des anciens bâtiments pour des neufs »
- « Meilleurs logements et espaces verts à l'intérieur du quartier »
- « Sur le moment le chantier dérange mais après c'est beau »
- « Les anciens bâtiments n'étaient plus aux normes »
- « Nouveaux bâtiments »

PERSPECTIVE D'UN AVENIR MEILLEUR :

- « Renouveau, mieux qu'avant, espoir »
- « Une nouvelle vie va s'engager »
- « C'est l'avenir »

OFFRE DE PROXIMITE:

« La plaine de la savoureuse est un espace agréable, on respire ! C'est bien les tables de pique nique et les barbecues »

« Le nouveau Netto est important pour l'animation sociale. Surtout après la fermeture du Lidl. » ndlr il est en projet dans l'éco quartier.

« A Sochaux on a tout sur place, magasins, pharmacie, médecins, dentistes etc. »

« Les jardins familiaux c'est bien car on mange ses propres légumes »

« Le jardin des anciennes Serres, c'est un beau parc »

« Super le poly sport. On y joue depuis tout petit »

« J'aime les jeux près de chez moi »

« J'aime Sochaux et la Citédo »

« La Citédo c'est trop bien »

« Les espaces verts »

« La MJC »

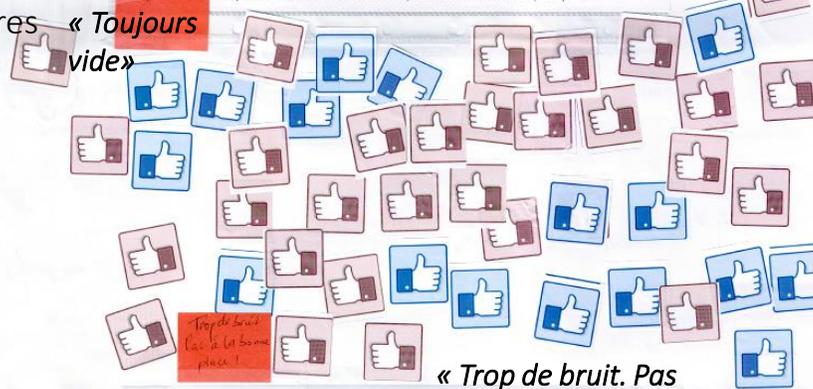
Les habitants aiment leur quartier pour sa proximité avec des services et des équipements offerts par l'ensemble de la ville.

Dans les espaces résidentiels, la présence de lieux de vie (jardin, aire de jeux) à proximité des habitations semble très importante. Néanmoins, ils ne permettent pas toujours une bonne cohabitation entre les résidents. Une réflexion doit être menée sur leur implantation et les publics qu'ils ciblent. Ainsi, les aménageurs devront proposer des aires de jeux n'induisant pas de nuisances sonores, tout en conservant des espaces de sécurité en pied d'immeuble pour les enfants en bas âge.



City stade - Rue des Graviers et tour pendant la réhabilitation (2016)

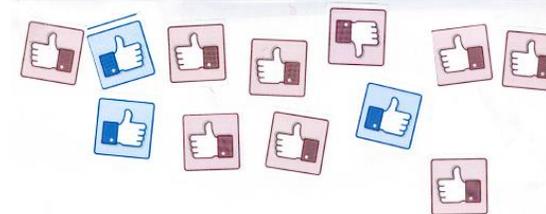
« Toujours vide »



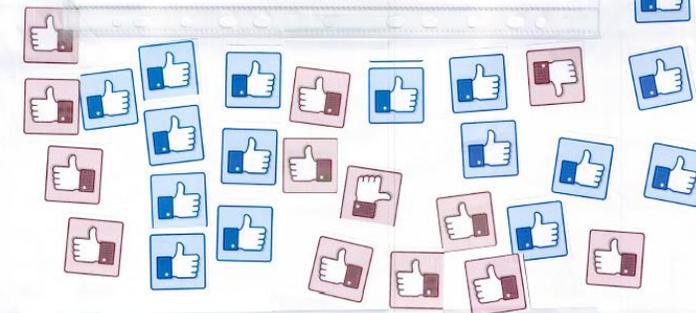
« Trop de bruit. Pas à la bonne place »



Jardin familiaux - Rue des Sablières et foyer ARIAL



Citédo et collège Jouffroy d'Abbas



ESPRIT DU QUARTIER:

« Le coté social »

« La fête du sport c'est trop cool »

UNE PERSONNE BLASEE :

« Rien »

INSECURITE : essentiellement routière

- « Traversée piétonne dangereuse rue de Pontarlier : excès de vitesse, danger pour les collégiens allant à l'arrêt de bus »
- « Trop de vitesse, pas de sécurité pour les piétons. Les gens roulent trop vite rue Pasteur »
- « Rue des Chênes les conducteurs entrent trop vite dans le quartier, le plus vite possible... »
- « Insécurité le soir, près d'Intermarché, du centre-ville et de la rue de Belfort »
- « Rodéo sur les espaces publics sur la placette à côté du carrefour, rue Général Leclerc »
- « Problèmes de sécurité pour les piétons, manque de cédez le passage »
- « Stationnement de l'école des chênes dangereux: trop de vitesse »
- « Carrefour dangereux à proximité de l'Ecole des Chênes »
- « Bagarre devant le bar à chicha, rue de Belfort »
- « Danger au carrefour de l'Intermarché »
- « Avant il y avait moins de trafic »

INCIVILITE

- « Les enfants jettent les cailloux de l'aire de jeux (Eglantine) sur les voitures »
- « Les parents ne sont plus responsables de leurs enfants, ça fait peur »
- « Passage des quads et des motos dans le jardin des anciennes serres »
- « Les chiens font leurs besoins dans les parties communes »
- « Nuisances sonores au poly sport »
- « Des papiers partout »
- « Voitures épaves »



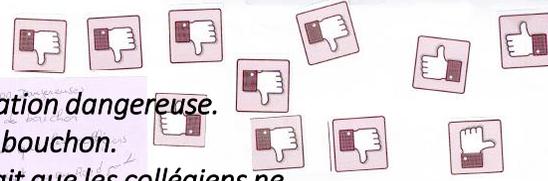
Rue de Pontarlier

« Feux dangereux pour les piétons. Proche de la crèche »



Intermarché de Sochaux

« Longueur de feux piétons à améliorer »



« Circulation dangereuse. Trop de bouchon. Il faudrait que les collégiens ne traversent pas au rond point »



Rue des Chênes : ralentissement de la circulation près de l'école



« Ça roule trop vite »

« Roule trop vite, stationnement non respecté »

Dans le quartier, les piétons ne se sentent pas en sécurité. L'insécurité routière est le facteur explicatif majeur. La rue du cœur de quartier (Graviers) a aujourd'hui une fonction de transit. Cet usage scinde le quartier en deux et limite l'appropriation des espaces par les habitants. Les trottoirs ne sont pas adaptés à la déambulation piétonne. Les itinéraires ne sont pas fluides et lisibles. A l'avenir, une hiérarchisation des voiries permettrait de clarifier les pratiques. Il est nécessaire de cibler de manière pertinente les itinéraires dédiés à l'automobile et ceux dédiés aux piétons. La conciliation du transit et de la vie de quartier est une composante à prendre en compte dans le renouvellement.

IMAGE QUI SE DEGRADE

- « Les feuilles des arbres... » nldr mais la petite fille ne veut quand même pas que l'on coupe les arbres !
- « Les jeux sont anciens sales et dégradés. Ils ne sont pas entretenus »
- « Mauvaise image en entrée de quartier: garage en friche »
- « Les immeubles sont anciens, monotones »
- « Rue Eugène Brunner, derrière l'école c'est sale »
- « Les corbeilles ne sont pas souvent ramassées »
- « Rue du Générale Leclerc vieillotte »
- « Vieux immeubles à rénover »

DIFFICULTE D'USAGE DES ESPACES ET DES EQUIPEMENTS

- « Distance trop longue entre le parking et la Citédo, incompréhensible ! »
- « A la crèche il n'y a pas assez de place pour les habitants de Sochaux »
- « Le parking de la MALS est fermé lors des jours de spectacle »
- « Le parking de l'école n'est pas clair, et non respecté »
- « Problème de bouchon de l'Intermarché au Musée »

Au-delà de l'organisation du quartier, les habitants déplorent l'image que renvoie leur quartier. L'ambiance ne favorise pas l'occupation des espaces par les habitants. Mais c'est également le manque d'animation, qui déçoit les usagers. Certains espaces de la Plaine de la Savoureuse n'ont pas de réelle valeur d'usage. Les habitants semblent regorger d'idée pour y impulser une dynamique. Néanmoins, certains aménagements satisfont, comme la vélo route qui est connectée au quartier et très utilisée par les habitants.

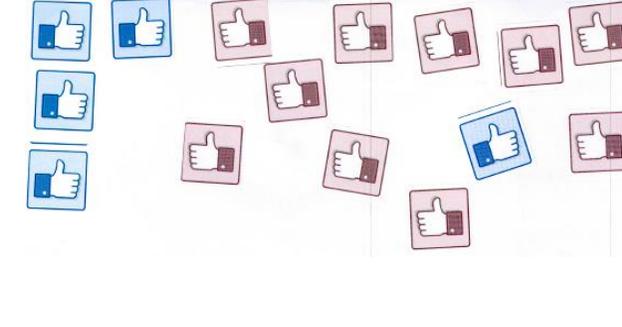
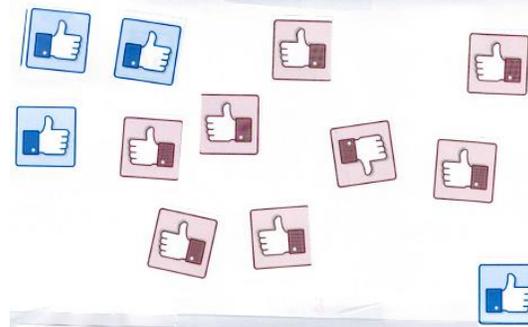
La distance entre le parking et le Citédo soulève beaucoup d'interrogations. Mais lorsque les habitants comprennent qu'elle a permis aux collégiens de se déplacer en toute sérénité, les agitations laissent place à la raison. Cela montre l'importance d'une communication claire et rapide.



Sortie du collège vers le quartier



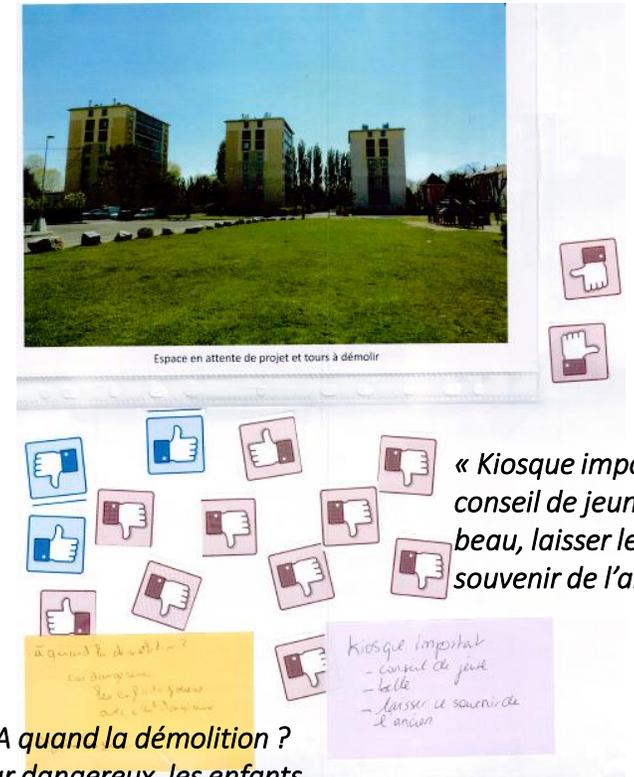
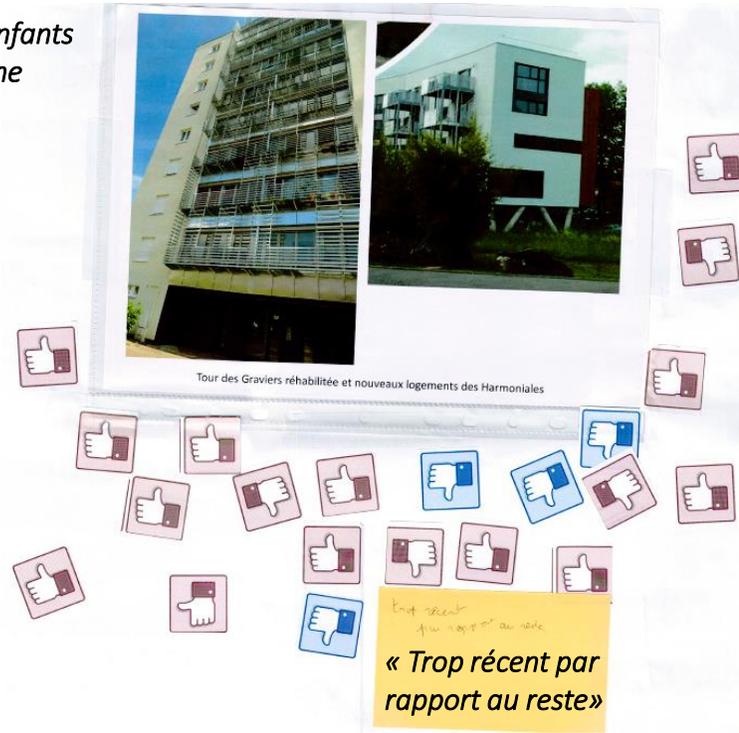
Connexion à la piste cyclable de la coulée verte Belfort Montbéliard



UNE ANIMATION QUI S'ESOUFFLE

- « Des espaces vides (comme la coulée verte*), pourtant il y a de la place pour y mettre des jeux pour enfants ou autre »
- « La coulée verte* est triste, il n'y a pas assez d'animation pour les jeunes »
- « Les gens se plaignent quand les enfants jouent devant l'immeuble »
- « La Citédo c'est trop cher. L'ancienne piscine fonctionnait mieux »
- « Manque de communication et d'affichage pour le Musée »
- « Manque d'espaces de jeux pour les enfants »

*Coulée verte = pour les habitants, espace sans usage particulier de la plaine de la Savoureuse



INCOMPRÉHENSION DES DÉLAIS :

« On entend parler de rénovation depuis 2000 pour le quartier des Evoironnes ! C'est long ! Maintenant, on n'y croit plus vraiment »

« Ils ne nous ont pas prévenu pour les travaux de l'éco quartier. Un matin ils sont arrivés et toute la maison a tremblé. Ça continue, c'est long et bruyant »

PERSPECTIVE POSITIVE :

« C'est bien que les tours soient démolies, il faudrait faire des logements pour les propriétaires »

« Un nouvel espoir et une nouvelle vision pour les jeunes »

« C'est bien de faire de nouveaux logements »

Les habitants attendent. Ils espèrent une transformation radicale de leur lieu de vie. Les travaux arrivent au compte-goutte et mettent en opposition les bâtis modernes et des logements obsolètes. Les habitants espèrent un traitement homogène de leur quartier.

La chute des trois tours est très attendue. Beaucoup les voient déjà remplacées par de nouveaux logements. Leur position en vitrine de quartier promet une belle perspective d'avenir. Il reste à engager des discussions plus poussées sur le type de projet à implanter et à convaincre des opérateurs.

UNE NOUVELLE VIE DE QUARTIER

- « S'accepter les uns les autres, mieux vivre ensemble, car les anciens locataires n'acceptent pas les nouveaux »
- « Pérenniser le marché, c'est important pour la vie de quartier »
- « Améliorer toute la ville, 'ville morte' »
- « Une présence Municipale plus forte, à l'écoute des Sochaliens »
- « Déplacer le poly sport vers la coulée verte »
- « Tout le monde doit être responsable »
- « Que tout le monde s'entende bien »
- « Il faut plus de sécurité »

UNE NOUVELLE IMAGE

- « Qu'il y ait de la nature, construire et rénover les bâtis »
- « Que le quartier soit embelli »
- « Une nouvelle entrée de ville »
- « Un quartier plus écologique »
- « Refaire le mobilier urbain »
- « Harmoniser l'espace »



Les habitants interrogés partagent les mêmes attentes d'avenir. Les espoirs d'une vie de quartier plus agréable reposent sur le respect, l'écoute, le maintien des animations existantes et la sécurité des espaces. Les regards sont également tournés vers une nouvelle image du quartier des Evoironnes. Les Sochaliens veulent voir leur quartier embelli, attirant, marquant l'entrée de ville et s'articulant davantage avec son environnement proche.

DES ESPACES DE COHABITATION

- « Mettre des filets au dessus du poly sport pour éviter que le ballon s'échappe chez les gens »
- « Ajouter du mobilier fitness pour les adultes dans le jardin des anciennes serres »
- « Aménager un terrain de foot dans le champs des Eglantines »

DES LIEUX ANIMES ET BEAUX

- « Offrir une entrée au Musée par an aux élèves de Sochaux »
- « Sauvegarder les commerces de proximité »
- « Faire plus de projets pédagogiques »
- « Des aires de sport gratuites (fitness de rue) »
- « Beaucoup de fleurs, beaucoup de vert »
- « Animation dans le quartier »
- « Rénovation du Fort la Chaux »
- « Plus d'aires de jeux »

DES ESPACES SECURISES

- « Refaire le stationnement des écoles des Chênes »
- « Plus de sécurité pour les enfants »
- « Mettre la circulation à 30 »
- « Ralentir la circulation »



Au-delà des espérances d'une nouvelle ambiance de quartier, les habitants ont des idées très concrètes. Il y a d'abord les plus conscients des conflits de voisinage. Ceux-là proposent des aménagements avant tout adaptés au profil intergénérationnel du quartier (filet au poly sport, délocalisation des espaces de jeux...). Puis il y a les nouveaux arrivants qui rêvent d'un quartier dynamique avec des activités pour les jeunes adultes.

Le jardins des anciennes serres est un bel exemple de réussite dans l'esprit des habitants. Le mur séparant cette partie du quartier de la rue de Pontarlier et des Evoironnes a fait réagir.

Dans l'ensemble les habitants ont beaucoup d'idées pour l'animation de leur quartier. Cela va de paire avec une circulation apaisée.

Vision d'ensemble de la démarche de concertation



L'atelier « carte sur table » donne une vision d'ensemble de la vie de quartier. Les habitants ont interagi sur le quartier par:

- une gommette jaune: « j'habite ici »
 - une gommette rouge: « les pires endroits »
 - une gommette verte: « les meilleurs endroits »;
- avec possibilité de commenter.

Sur cette carte nous pouvons lire:

- Une satisfaction par rapport aux équipements et services présents à Sochaux, tels que Intermarché, la Citédo, la MJC, la MALS, la Halle des sports, la Maison bleue, le Musée Peugeot etc.
- Un sentiment assez négatif sur le bâti du quartier. Notamment le long de la rue de Pontarlier depuis laquelle on remarque la vétusté des résidences. L'entrée du quartier renvoie une image très négative.
- Un attachement très fort aux aires de jeux et au poly sport, y compris pour les personnes extérieures au quartier.
- Des difficultés liées à la l'insécurité routière, sur la rue inter quartier (axe Chênes-Gravières), la rue de Pontarlier, près de l'école (carrefour Eglantine/Sablère) et sur les trajets permettant de se rendre au collège à pied (discontinuités, voire absence de trottoirs).

Les habitants soulignent la lenteur du renouvellement. Il y a davantage d'effets d'annonce que de réalisations. Pour autant la réhabilitation de la tour plait beaucoup et davantage que les nouveaux logements (trop « différents », architecture « moderne »).

Les habitants déplorent unanimement la vétusté du quartier. Ils attendent que son renouvellement s'accélère.

Au delà des dysfonctionnements liés à l'aménagement, un problème généralisé de cohabitation entre les habitants du quartier se fait ressentir. Il crée des tensions entre les anciens et les nouveaux locataires, les jeunes et les moins jeunes.